



Plan Climat de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier



Rapport 27

février 2014

Etude pilotée à la Communauté d'Agglomération par :

- Mathieu Boisseau
- Ivan Gauvin

Composition de l'atelier Patrimoine et Services « Transport » :

- Agents et élus de la Communauté d'Agglomération de Vichy

Composition de l'atelier Patrimoine et Services « Energie » :

- Agents et élus de la Communauté d'Agglomération de Vichy

Composition de l'atelier Territoire « AXE 1 : Transport, déplacement, transit, fret » :

○ Session 1 :

- Chantal Bardet – Communauté d'Agglomération de Moulins
- Claude Coulon – Communauté d'Agglomération de Moulins

- Augustin Gamot – Conseil Général de l'Allier
- Evelyne Viarouge – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Ivan Gauvin – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Pascal Rullion – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Sébastien Affre – Conseil Général de l'Allier
- Sylvain Durix – Communauté d'Agglomération de Moulins

- Alexandre Planques – Transports BOURRAT
- Anne Cointrel - SAGEM
- Arnaud Racher – ATMO
- Bernard Milliand – ERDF
- Carole Irle Amadelli – KEOLIS Allier
- Catherine Mercier – CAPEB 03
- Claudy Aubert Dasse – IUT Allier
- Dominique Legrand – Communauté d'Agglomération de Moulins
- Guylaine Fruchon – SNCF
- Jean Souveton – SNCF
- Jean-Paul Zagorski – GRDF
- Jérôme Danikowski – DDT
- Marie-Claude Hebuterne – ADEME
- Michel Plonquet – BOSH
- Olivier Pradeilles – Conseil Général de l'Allier
- Patrick Ciboulet – ALEO
- Patrick Degrange – BOSCH
- Sandrine Masquelet – Communauté d'Agglomération de Moulins
- Thibault Gaillard – Communauté d'Agglomération de Moulins

○ Session 2 :

- Chantal Bardet – Communauté d'Agglomération de Moulins

- Augustin Gamot – Conseil Général de l'Allier
- Evelyne Viarouge – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Ivan Gauvin – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Mathieu Boisseau – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Pascal Rullion – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Sébastien Affre – Conseil Général de l'Allier
- Sylvain Durix – Communauté d'Agglomération de Moulins

- Alain Kuczek - GDFSUEZ
- Amandine Pejoux – Conseil Général de l'Allier
- Anne Cointrel - SAGEM
- Bernard Malleret - SNCF
- Bernard Milliand – ERDF
- Bruno Chable – Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise

- Carole Irle Amadelli – KEOLIS Allier
- Catherine Mercier – CAPEB 03
- Jean-Paul Zagorski – GRDF
- Jérôme Danikowski – DDT
- Marie-Claude Hebuterne – ADEME
- Olivier Pradeilles – Conseil Général de l'Allier
- Sandrine Masquelet – Communauté d'Agglomération de Moulins
- Thibault Gaillard – Communauté d'Agglomération de Moulins

Composition de l'atelier Territoire « AXE 2 : Gestion des ressources, énergie, énergie renouvelable, agriculture » :

○ Session 1 :

- Ivan Gauvin – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Mathieu Boisseau – Communauté de Vichy Val d'Allier

- Evelyne Viarouge – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Sébastien Affre – Conseil Général de l'Allier
- Sylvain Durix – Communauté d'Agglomération de Moulins

- Alexandre Reynaud – Jardins de Cocagne
- Anne Babian-Lhermet – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Bruno Chable – Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
- Claudy Auber Dasse – IUT Allier
- Cyril Wintenberger – SDE03
- Emilie Mauroy – Conseil Général de l'Allier
- Evelyne Voitellier – Ville de Vichy
- Frédéric Dupont – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Jacques Pacaud – ERDF
- Jean-Paul Zagorski – GRDF
- Loïc Lequilleuc – ADEME
- Philippe Bertrand – APROMER
- Stéphane Zapata – Pays de Vichy Auvergne
- Vincent Rondepierre – CCI Auvergne
- Yann Renard – Conseil Régional d'Auvergne

○ Session 2 :

- Augustin Gamot – Conseil Général de l'Allier
- Ivan Gauvin – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Sébastien Affre – Conseil Général de l'Allier

- Alexandre Reynaud – Jardin de Cocagne Vernet
- Anne Babian-Lhermet – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Bernard Moulin – DDT 03
- Bruno Chable – Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
- Christine Moreau – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Cyril Valero – SICTOM Sud Allier
- Cyril Wintenberger – SDE 03
- Emilie Mauroy – Conseil Général de l'Allier
- Evelyne Voitelier – Ville de Vichy
- Frédéric Dupont – Saint Germain des Fossés
- Henri Janier – Jardin de Cocagne Arronnes
- Jacques Pacaud - ERDF
- Jean-Paul Nebout – CRPF Agence de l'Allier
- Jean-Paul Zagorski – GRDF
- Loïc Le Quilleuc – ADEME Auvergne
- Michel Aurambout – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Nicolas Mousserin – Conseil Général de l'Allier
- Paula Bergen – Hôpital Vichy
- Philippe Bertrand – APROMER
- René Chanaud – Fédération Allier Nature

Composition de l'atelier Territoire « AXE 3 : Aménagement, urbanisme, habitat » :

○ Session 1 :

- Pascal Rullion – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Evelyne Viarouge – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Ivan Gauvin – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Mathieu Boisseau – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Sébastien Affre – Conseil Général de l'Allier
- Sylvain Durix – Communauté d'Agglomération de Moulins

- André Gérinier – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Bruno Chable – Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
- Chantal Bardet – Communauté d'Agglomération de Moulins
- Chantal Laville – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Christian Sanvoisin – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Claudy Aubert Dassé – IUT Allier
- Frédéric Dupont – Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier
- Jacques Pacaud – ERDF
- Jean-François Collier – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Jean-Luc Tronche – Architecte
- Jean-Noël Fonteix – Pact Allier EIE
- Jean-Paul Zagorski – GRDF
- Jérôme Sauvant – DDT/DT Montluçon
- Jocelyne Grenier – CAUE 03
- Laurence Magnier – DDT/DT Montluçon
- Morgane Bonnet Dubreil – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Roselyne Vavra – Montluçon Habitat
- Sylvain Avril – ADEME

○ Session 2 :

- Evelyne Viarouge – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Mathieu Boisseau – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Pascal Rullion – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Sébastien Affre – Conseil Général de l'Allier

- Bernard Moulin – DDT 03
- Camelo Lauricella – Dalkia
- Chantal Laville – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Claudy Aubert Dassé – IUT
- Henri Malavaud – Elu Désertines
- Jacques Pacaud – ERDF
- Jean Verneuil – Kéolis Montluçon
- Jean- François Collier – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Jean Luc Tronche – Architecte
- Jean-Paul Zagorski – GRDF
- Jérôme Sauvant - DDT/DT
- Jessica Brisset – CCI
- Laurent Vacher – Conseil Général de l'Allier
- Mireille Schurch – Communauté d'Agglomération de Montluçon
- Morgane Bonnet Dubreil – Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- Nicolas Appaix – PACT-EIE
- Pascal Palacci- Kéolis Montluçon
- Roselyne Vavra – Montluçon Habitat
- Sandrine Masquelet – Communauté d'Agglomération de Moulins
- Sarah Dolgowicz – Courtier
- Sylvain Avril – ADEME

Etude réalisée chez EcoAct par :

- Aurélie Dorval
- Benjamin Poirier

Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

PRG : Pouvoir de Réchauffement Global

FE : Facteur d'émission

CO₂ : Dioxyde de carbone

N₂O : Protoxyde d'azote

CH₄ : Méthane

HFC : Hydrofluorocarbures

PFC : Hydrocarbures Perfluorés

PCET : Plan Climat Energie Territorial

SF₆ : Hexafluorure de soufre

Sommaire

GLOSSAIRE	5
SOMMAIRE.....	6
1 INTRODUCTION.....	6
2 LE CONTEXTE ENERGIE-CLIMAT	8
2.1 LA CROISSANCE ENERGETIQUE ET LA RAREFACTION DES ENERGIES FOSSILES.....	8
2.2 LES EMISSIONS DE GES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
2.3 LES ENGAGEMENTS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GES	14
2.4 LE CONTEXTE REGIONAL : LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE.....	15
3 LE BILAN CARBONE « PATRIMOINE ET SERVICES » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY VAL D'ALLIER	17
3.1 METHODOLOGIE ET PERIMETRE D'ETUDE	17
3.2 RESULTATS DU BILAN CARBONE « PATRIMOINE ET SERVICES » 2011 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY VAL D'ALLIER	19
4 LE BILAN CARBONE « TERRITOIRE » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER	21
4.1 METHODOLOGIE ET PERIMETRE D'ETUDE	21
4.2 RESULTATS DU BILAN CARBONE « TERRITOIRE » 2008 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER.....	23
5 LA DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS	25
5.1 DEROULEMENT DES SIX JOURNEES DE CONCERTATION	25
5.2 PARTICIPANTS	25
6 LES 8 AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER :.....	26
7 LE PLAN D' ACTIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER POUR SES SERVICES, SON PATRIMOINE ET SON TERRITOIRE	29
8 CONCLUSIONS ET LES SUITES DU PLAN CLIMAT INTERNE	134
9 ANNEXE 1 : LISTE DES ACTIONS.....	135

1 Introduction

Afin de lutter contre le changement climatique et de s'adapter au contexte de raréfaction des ressources fossiles, des engagements de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) ont

été pris aux échelles mondiale, européenne et nationale. Les objectifs européens repris dans les lois « Grenelles » sont de réduire de 20% les émissions de GES, d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique et de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et ceci à l'horizon 2020 (sur la base de 1990). Les objectifs nationaux (inscrits dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009) sont de diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050 (toujours sur la base de 1990). Cela implique une réduction de l'intensité carbone de 3 % des émissions par an et par conséquent d'engager un effort élevé et constant pour obtenir un résultat en 2050. Cet objectif de « facteur 4 » permettra notamment de contribuer à la stabilisation du climat à une hausse des températures contenue entre +2°C et +3°C par rapport à la période préindustrielle.

Preuve de son engagement en faveur du développement durable, **la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier** s'inscrit dans cette dynamique en réalisant son Plan Climat « Patrimoine et Services » et « Territoire ». Il porte sur le patrimoine et les compétences de la collectivité et sur les activités du territoire. **Il vise donc en premier lieu l'exemplarité de la collectivité et du territoire.**

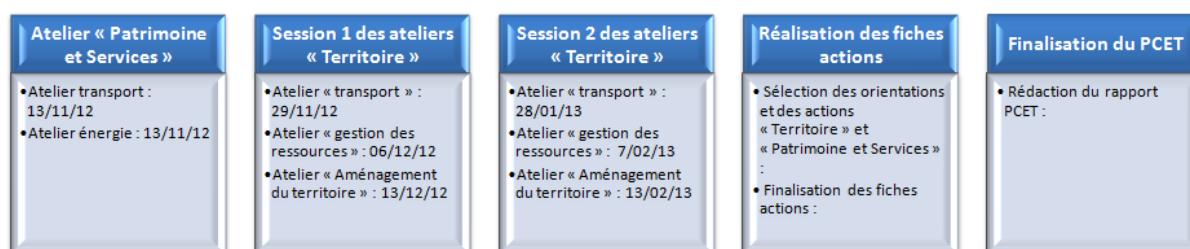
Le Plan Climat est un projet de développement durable et de conduite du changement au sein de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier. Il répond à plusieurs objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité énergétique de la collectivité et sur le territoire,
- diffuser auprès de chacun une culture d'économie d'énergie et d'impacts carbone pour faire évoluer les pratiques politiques, managériales, professionnelles et en particulier les comportements individuels,
- faire évoluer les services et politiques publiques de la Communauté d'Agglomération pour atténuer les effets néfastes des impacts du changement climatique via les compétences que la Communauté d'Agglomération possède mais aussi faire évoluer les comportements des acteurs du territoire (entreprises, habitants,...) et le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération.

Le Plan Climat de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier s'est déroulé en deux temps :

- le diagnostic de gaz à effet de serre sur le volet « Patrimoine et Services » et sur le volet « Territoire » (via la méthodologie Bilan Carbone®).
- l'élaboration du plan d'actions interne et territoire du Plan Climat.

Le graphique ci-dessous reprend les principales étapes de la démarche « Plan Climat » :



2 Le contexte énergie-climat

2.1 La croissance énergétique et la raréfaction des énergies fossiles

La raréfaction annoncée des énergies fossiles a pour principales causes deux changements majeurs d'ordre de grandeur : l'un concerne la démographie, l'autre la consommation énergétique individuelle. **Nous sommes de plus en plus nombreux et de plus en plus gourmands en énergie.**

2.1.1 La croissance énergétique

La **consommation énergétique individuelle** est en constante augmentation. En effet, l'énergie consommée en moyenne par chaque individu a été **multipliée par 10 en 125 ans**. Elle est aujourd'hui évaluée à près de 2 tonnes équivalent pétrole (tep, 1 tep = 11 700 kWh) par individu et par an mais présente de très fortes disparités selon les pays (par exemple, elle s'élève à près de 9 tep par an pour un habitant des Etats-Unis et à moins de 0,2 tep par an et par habitant en Côte d'Ivoire).

De plus, la croissance de la population mondiale, actuellement estimée à près de 7 milliards d'individus, s'inscrit comme facteur aggravant de ce phénomène. Elle a été multipliée par six sur les deux derniers siècles et pourrait atteindre, selon les projections, entre 8 et 15 milliards de personnes d'ici la fin du siècle, la valeur de 9 milliards étant généralement admise pour 2050.

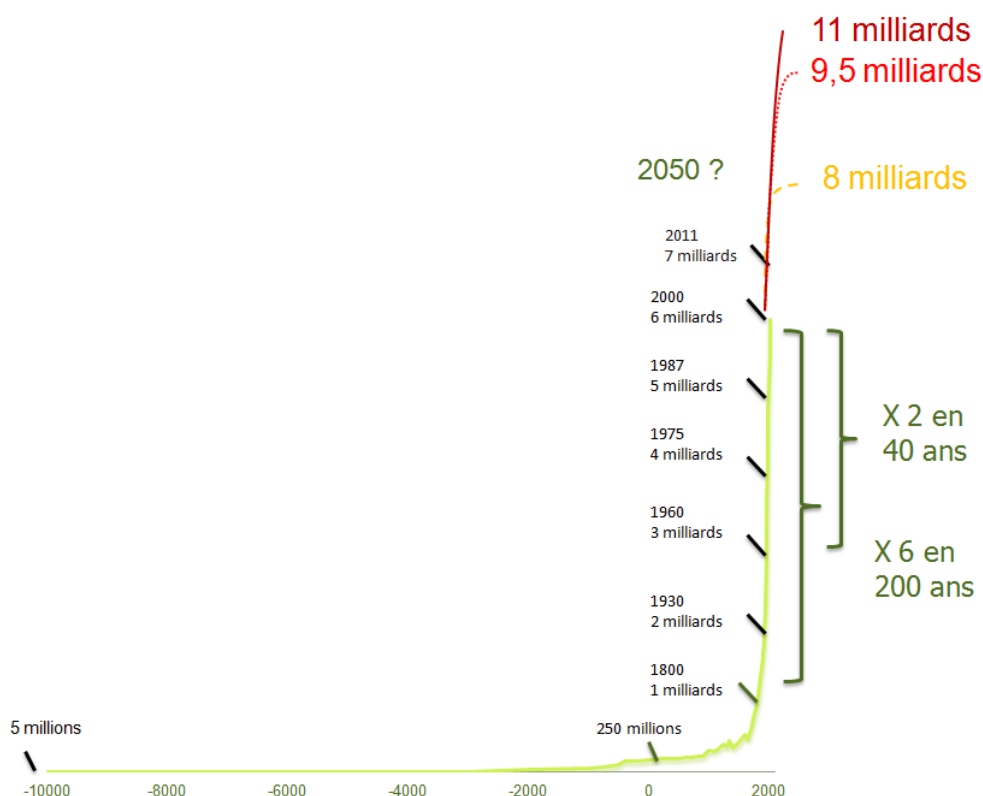


Figure 2-1 : Evolution de la population mondiale (Source : World Population Prospects: The 2008 Revision)

Ces deux paramètres sont à la base de l'importante **croissance de la consommation énergétique mondiale**. Une hausse de 80% de la demande énergétique globale a ainsi été constatée entre 1970 et 2000 et une augmentation du même ordre de grandeur est attendue entre 2000 et 2030. Le graphe suivant présente ainsi l'évolution de cette consommation énergétique mondiale, ainsi que la répartition par source d'énergie.

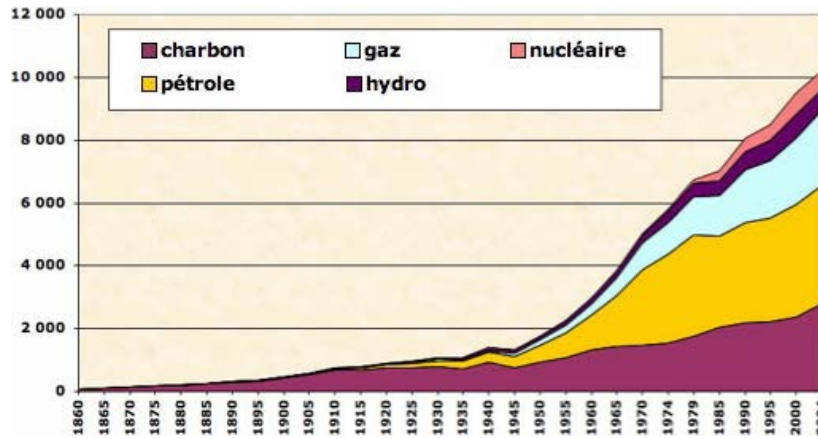


Figure 2-2 : Evolution et répartition de la consommation d'énergie en tep (hors biomasse) depuis 1860. (Sources : Schilling & Al. 1977, IEA et Jean-Marc Jancovici)

2.1.2 Des ressources fossiles qui s'épuisent

Les énergies fossiles représentent 80% du mix énergétique mondial : le pétrole (35%), le charbon (24%) et le gaz (21%). Se pose donc l'inéluctable question de l'épuisement des ressources fossiles, qui ont mis des centaines de milliers d'années à s'accumuler et ne se renouvellent pas au rythme où nous les consomons actuellement.

Pour prendre l'exemple du pétrole, le graphe suivant présente ainsi les quantités annuelles découvertes, l'évolution de sa production ainsi que l'évolution de sa consommation.

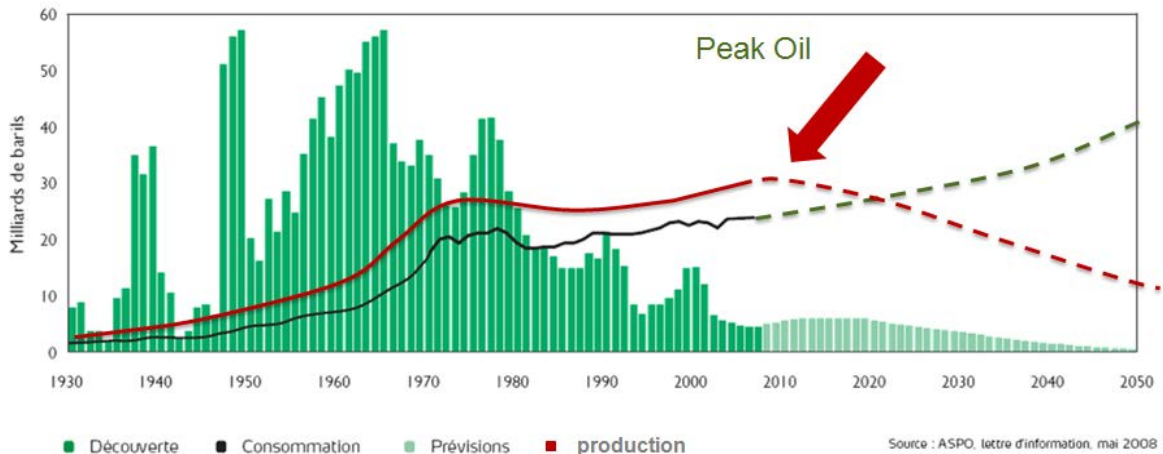


Figure 2-3 : Découverte, consommation, production de pétrole et leurs prévisions

Comme le montrent les prévisions, nous nous approchons du « **peak oil** » : point au-delà duquel la production de pétrole va commencer à décroître.

En raisonnant à consommation constante (hypothèse fautive, comme cela a été montré précédemment), les réserves en pétrole conventionnel peuvent être estimées à 40 ans, auxquels peuvent s'ajouter 40 années supplémentaires en considérant le pétrole non-conventionnel (sables bitumineux, pétrole à très grande profondeur...). Concernant le gaz naturel, les réserves sont estimées à 75 ans et enfin, celles de charbon à 200 ans. Ces chiffres ne se veulent pas des prévisions sûres, mais des ordres de grandeur permettant de prendre conscience de ce phénomène de raréfaction des énergies fossiles.

Il apparaît alors impératif de trouver de nouvelles solutions pour, d'une part, assurer nos besoins croissants en énergie, et d'autre part, limiter la croissance de la demande énergétique.

De plus, la combustion des énergies fossiles est fortement émettrice en gaz à effet de serre (GES). L'importante consommation de ces énergies conduit ainsi à l'augmentation de la concentration en GES dans l'atmosphère.

2.2 Les émissions de GES et le changement climatique

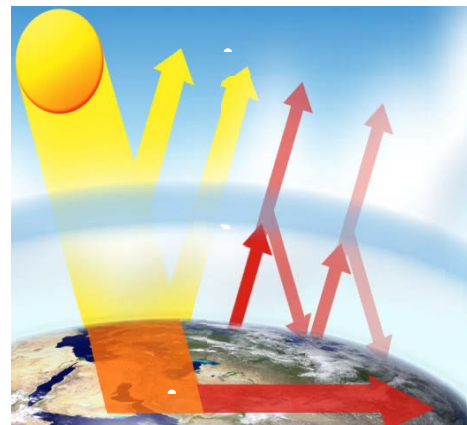
Depuis 1850, et de façon plus marquée au cours du siècle dernier, la quantité de GES dans l'atmosphère a augmenté de façon significative. Il existe maintenant un consensus des experts des questions climatiques pour attribuer cette forte augmentation à l'activité humaine, qui s'est fortement développée depuis le début de l'ère industrielle.

De plus, bien qu'il y ait encore débat au sujet de son ampleur, le changement climatique apparaît aujourd'hui comme une réalité. Les scientifiques du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) ont exprimé dans leur quatrième rapport, rendu public le 16 novembre 2007 à Valence, leur conviction que les émissions de GES anthropiques seraient *très probablement* la cause du changement climatique actuel.

2.2.1 L'effet de serre

Depuis des centaines de milliers d'années, la planète connaît un climat relativement stable, conséquence du phénomène d'effet de serre, lui-même lié à la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (dont le dioxyde de carbone, le méthane, et le protoxyde d'azote par exemple).

La Terre reçoit une grande quantité d'énergie par rayonnement solaire : un tiers est réémis directement par les surfaces blanches (glaciers, déserts...) et le reste est absorbé par notre planète. Comme tout corps qui se réchauffe, la Terre réémet cette énergie sous forme d'infrarouges vers l'atmosphère. Les gaz à effet de serre, présents dans l'atmosphère, ont la propriété d'absorber ces rayons infrarouges, et de les réémettre dans toutes les directions. Une quantité d'énergie est donc stockée dans les basses couches de l'atmosphère. C'est ce **phénomène naturel** qui constitue **l'effet de serre**. Il permet à la planète de bénéficier d'une température moyenne aux alentours de +15°C (alors qu'elle serait de -18°C s'il n'existait pas).



La stabilité de la composition de l'atmosphère est un paramètre primordial du climat car directement liée à l'effet de serre. Elle résulte des échanges naturels qui s'opèrent sur la Terre entre végétaux, océans et atmosphère et qui s'équilibrent parfaitement.

Or, depuis l'ère industrielle, les activités humaines (anthropiques) - notamment la combustion d'énergies fossiles, la déforestation et l'utilisation de produits chimiques - sont venues perturber la composition de l'atmosphère, en augmentant légèrement la part de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Néanmoins, les conséquences de cette perturbation, apparemment mineure, sont fortes puisqu'elle engendre ce qui est appelé **l'effet de serre additionnel** : l'intensification de ce phénomène naturel, qui conduit au changement climatique.

2.2.2 La hausse des émissions de GES

Les émissions mondiales de GES générées par les activités humaines (le CO₂, le CH₄, le N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆ – GES répertoriés dans le protocole de Kyoto) ont augmenté de **70% entre 1970 et 2004**. Le graphe ci-dessous présente ainsi l'évolution de la concentration dans l'atmosphère des trois principaux GES depuis 2000 ans, les valeurs historiques étant déterminées par l'analyse de carottes glaciaires.

La concentration en CO₂ par exemple (en rouge), est passée d'une valeur relativement stable de 280 parties par million (ppm) jusqu'à 1850 à près de 390 ppm en 2009. Les émissions de tous les GES d'origine anthropique suivent la même évolution.

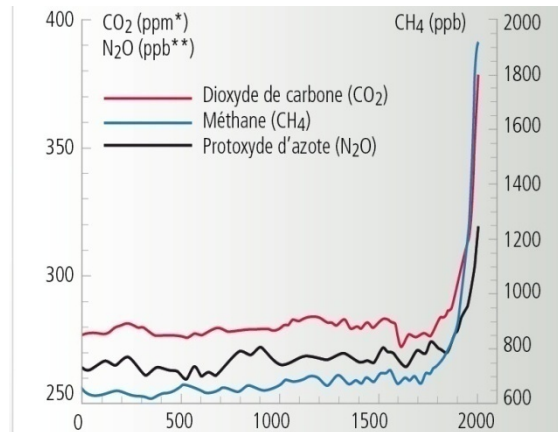


Figure 2-4 : Evolution des concentrations de CO₂, CH₄ et N₂O dans l'atmosphère

(Source : GIEC, rapport 2007)

A plus grande échelle de temps, on peut constater sur le graphe ci-dessous que les valeurs de concentration en CO₂ (en vert clair) mesurées en 2005 sont largement supérieures à celles relevées pour les 400 000 dernières années. En plus d'avoir atteint une valeur encore jamais connue sur cette période, cela a été effectué à une vitesse elle non plus jamais connue, puisque cette variation de 300 à 390 ppm s'est réalisée en un peu plus d'un siècle tandis que plusieurs milliers d'années étaient nécessaires pour passer de 200 à 300 ppm auparavant (échelle des variations glaciaires – interglaciaires).

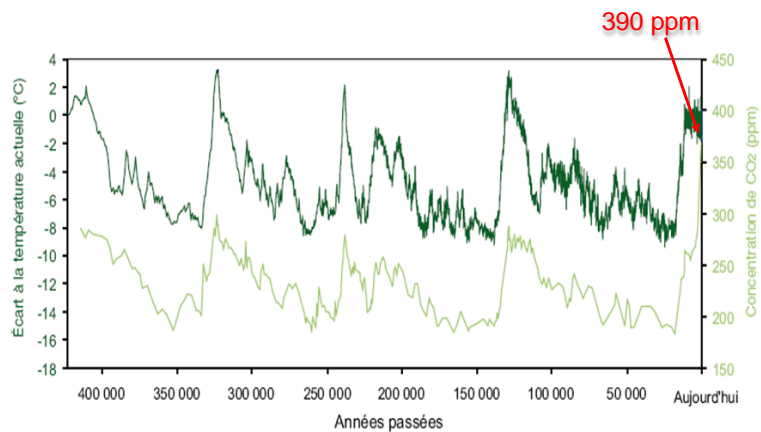


Figure 2-5 : Evolution de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère et écart à la température actuelle (Source : World Data Center for Paleoclimatology, Boulder and NOAA Paleoclimatology Program)

2.2.3 Le changement climatique

Le deuxième point mis en lumière par le graphe précédent est la corrélation entre l'évolution de la température (en vert foncé) et l'évolution de la concentration en CO₂ (en vert clair). On s'aperçoit en effet que les deux courbes sont étroitement liées et suivent la même évolution, sans pour autant que les experts sur le climat ne connaissent pour l'instant le lien exact qui les unit.

Néanmoins, la majorité des climatologues s'accorde à dire qu'il y a une relation de cause à effet entre ces deux paramètres. Les experts du GIEC expriment en effet que « l'essentiel de l'élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du XX^e siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de GES anthropiques ».

Il est donc légitime de s'interroger sur les conséquences que va avoir et qu'a déjà la hausse de la concentration en GES dans l'atmosphère sur la température de notre planète, et donc sur notre planète elle-même.

Afin de se faire une idée du changement climatique, quelques résultats des évolutions depuis 1850 sont présentés : la température moyenne, le niveau de la mer, et la couverture neigeuse dans l'hémisphère nord.

Variations de la température et du niveau de la mer à l'échelle du globe et de la couverture neigeuse dans l'hémisphère Nord

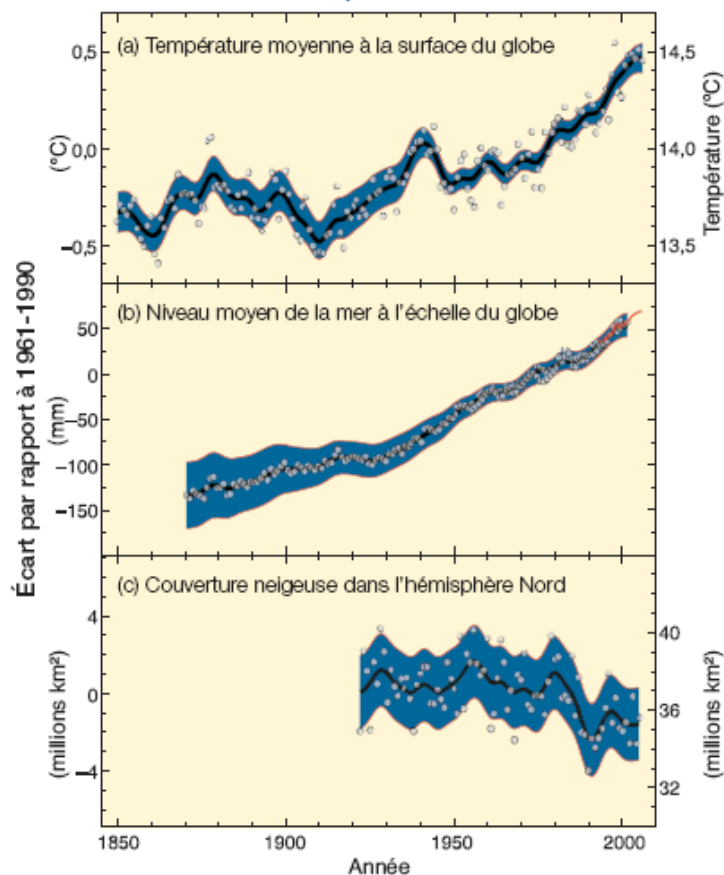


Figure 2-6 : Variations observées a) de la température moyenne à la surface du globe, b) du niveau de la mer à l'échelle du globe, et c) de la couverture neigeuse dans l'hémisphère Nord en mars-avril. Tous les écarts sont calculés par rapport aux moyennes pour la période 1961-1990. (Source : GIEC, rapport 2007)

L'élévation de la température moyenne du globe de 0,6°C (et de près de 1°C en France) depuis le début de l'ère industrielle a été constatée en même temps que la hausse de la concentration en GES. Si ces tendances se poursuivent, la température moyenne pourrait augmenter significativement d'ici la fin du XXI^e siècle (une hausse de 4 à 6°C en 2100 par rapport au niveau de 1850 est souvent évoquée, une hausse minimale de 2°C étant maintenant inévitable), pouvant entraîner des conséquences dramatiques aux niveaux social, écologique et économique.

« Le réchauffement climatique est sans équivoque, et désormais évident sur la base des observations de l'augmentation des températures moyennes de l'air et des océans. On observe également la fonte généralisée de la neige et de la glace, ce qui provoque une augmentation du niveau moyen de la mer. »

Source : Rapport de synthèse du quatrième rapport d'évaluation du GIEC

Avec 5 degrés en moins, la planète Terre était plongée dans une ère glaciaire où le Royaume-Uni et la France étaient reliés par une épaisse couche de glace.

Qu'en sera-t-il avec 5 degrés de plus ?

2.2.4 D'où proviennent les émissions ?



PAR SECTEUR

Le graphe ci-dessous présente la répartition des émissions de GES par secteur, en 2008 en France, avec leur taux d'évolution depuis 1990.

On constate l'importance des secteurs du transport et du résidentiel tertiaire, seuls secteurs en augmentation par rapport à 1990. Ce sont d'ailleurs les deux points clés abordés par le Grenelle de l'environnement.

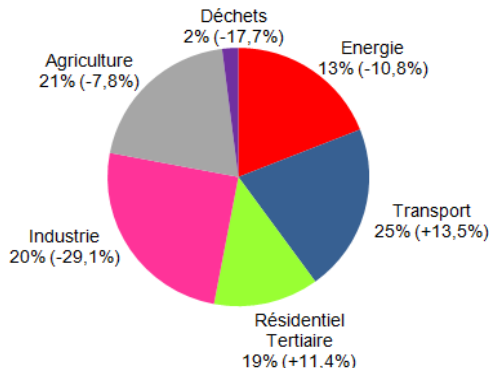


Figure 2-7 : Répartition des émissions de GES par secteur d'émission, en France en 2008 et évolution depuis 1990.
(Source : CITEPA, 2009)

PAR PAYS

Le graphe ci-dessous présente les émissions de GES en tonnes équivalent CO₂ (t_{eq}CO₂) par an et par habitant de différentes régions du monde. On remarque ainsi la grande disparité entre les différentes nations : il s'agit de la responsabilité commune mais différenciée vis-à-vis du changement climatique, à savoir que l'ensemble des pays doit agir mais que tous les pays n'ont pas le même impact sur celui-ci.

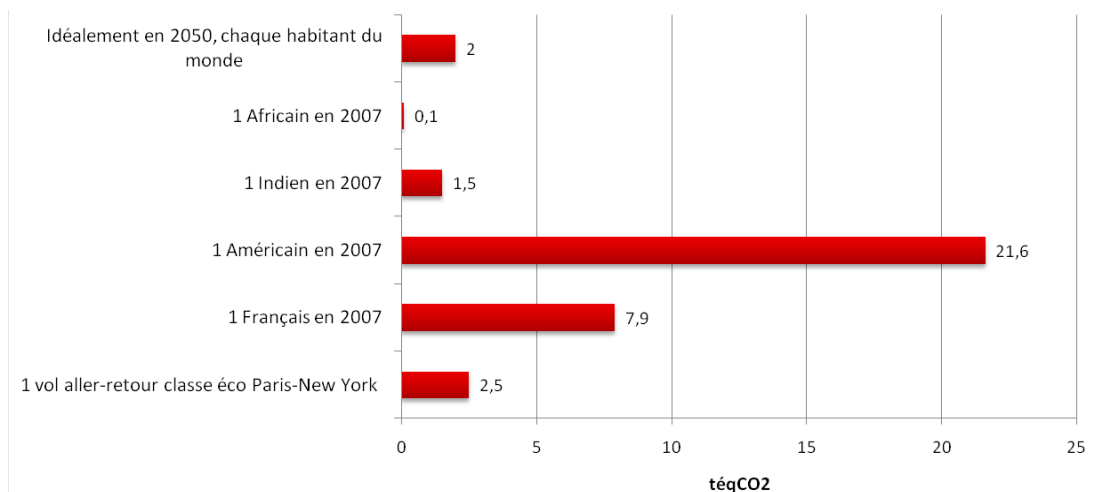


Figure 2-8 : Comparaison de différents niveaux d'émissions issus d'inventaires nationaux

(Source : Jancovici, 2001 et GIEC, 2007)

2.3 Les engagements de réduction des émissions de GES

De nombreux scénarios d'évolution des émissions de GES et de conséquences sur la température moyenne globale sont étudiés. Ils prévoient une élévation de la température à l'échelle mondiale qui serait comprise, entre 1,8 et 4°C, en valeur moyenne, d'ici 2100 par rapport à la fin du XX^e siècle.

L'objectif fixé par les décideurs au niveau mondial est de **contenir la hausse de température à 2°C d'ici 2100**. Pour ce faire, il est nécessaire de diviser les émissions mondiales de GES par deux par rapport au niveau de 1990 d'ici 2050 pour se rapprocher des scénarios les plus optimistes et pour limiter les conséquences du réchauffement climatique.

Afin d'éviter que la tendance actuelle ne se prolonge, et pour ne pas se limiter à un simple ralentissement de l'augmentation des émissions de GES, il est nécessaire de fixer des objectifs à court et long termes, et à différentes échelles géographiques.

Les efforts à fournir au cours des 20 à 30 prochaines années seront déterminants.

2.3.1 Le Protocole de Kyoto

Au **niveau international**, les engagements pris afin de réduire l'effet de serre sont exprimés dans le protocole de Kyoto, ratifié en 1997 et entré en vigueur en février 2005.

Il ambitionne la réduction des émissions mondiales de GES de 5,2% des pays de l'OCDE sur la période 2008-2012, par rapport au niveau de 1990, année de référence. Pour ce faire, le protocole fixe des objectifs individuels de réduction ou de limitation des émissions de GES aux Etats développés (8% globalement pour l'Union Européenne, et plus particulièrement un retour au niveau de 1990 pour la France).

Selon le rapport publié en novembre 2009 par l'Agence européenne pour l'environnement, les émissions de l'Union Européenne ont décliné en 2008 pour la quatrième année consécutive et ont atteint leur plus bas niveau depuis 1990. L'UE-15 a réduit ses émissions en 2008 de 6,2% par rapport à 1990 et cinq Etats membres (France, Allemagne, Suède, Grèce et Royaume-Uni) ont déjà atteints des niveaux d'émissions inférieurs à leur objectif de Kyoto.

2.3.2 Le paquet climat-énergie

L'Union Européenne s'est elle aussi engagée fortement dans la lutte contre le réchauffement climatique en anticipant la période « post-Kyoto » à travers le paquet climat-énergie, adopté en 2008, qui définit l'objectif des « 3 x 20 ». Ainsi, d'ici 2020, l'Union Européenne s'est fixée comme objectifs de :

- Produire 20% de son énergie à partir de sources renouvelables ;
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique (produire autant avec 20% d'énergie en moins) ;
- Réduire de 20% ses émissions de GES par rapport à 1990 ;

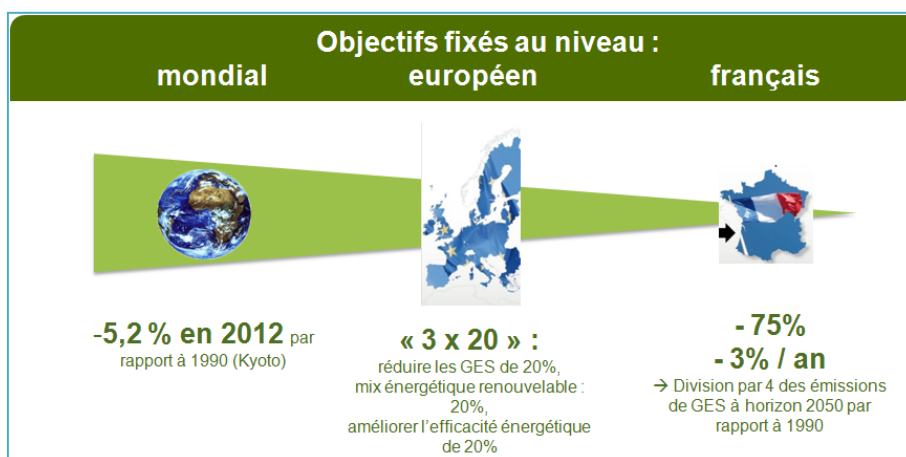
Tout comme lors des engagements du Protocole de Kyoto, les efforts à fournir ont été répartis entre les pays membres.

Pour sa part, la **France** doit dans un premier temps stabiliser ses émissions et ne pas émettre plus de 565 millions de tonnes équivalents CO₂ par an entre 2008 et 2012 (Kyoto). Par ailleurs, afin de respecter ses engagements, notre pays s'est doté d'un Programme National de Lutte contre le Changement Climatique en 2000, puis d'un Plan Climat en 2004.

2.3.3 Le Facteur 4

Pour renforcer le Plan Climat en intégrant des mesures nationales de long terme, la **France** s'est engagée à diviser par 4 les émissions nationales de GES d'ici à 2050 : c'est l'objectif du **Facteur 4**. Cela permettrait ainsi d'arriver à un niveau d'environ 2 téqCO₂/habitant, ce qui correspond au niveau recommandé afin de limiter le réchauffement de la planète à +2°C.

Ces 3 engagements sont résumés ci-dessous :



2.4 Le contexte régional : le Schéma Régional Climat Air Energie

L'État et la Région Auvergne ont approuvé le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). L'Auvergne dispose ainsi d'un document structurant et déterminant définissant les grandes orientations et objectifs régionaux, en matière d'adaptation au changement climatique, de réduction de la pollution atmosphérique et de valorisation du potentiel énergétique terrestre renouvelable et de récupération et ce au regard des engagements pris par la France depuis plusieurs années, à l'échelle mondiale, européenne ou nationale.

Les cibles choisies pour le SRCAE d'Auvergne sont les suivantes :

- une réduction de 22,4% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 2007,
- une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à celles enregistrées en 1990
- une production des énergies renouvelables équivalente à 30% de la consommation énergétique finale en 2020, soit un doublement de la proportion actuelle
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote (NOx).

Ces cibles ont été détaillées grâce aux 16 orientations sectorielles et aux 8 orientations transversales du schéma :

Orientations du SRCAE d'Auvergne			
orientations sectorielles		orientations transversales	
Bâtiments	5	Qualité de l'air	1
Industrie	2		
Agriculture	3	Adaptation aux changements climatiques	4
Sylviculture	1		
Déplacements/transport	4	Urbanisme	2
Déchets	1	Puits de carbone	1

Objectif N°1 : réduire la consommation d'énergie de 22,4 %

La **rénovation thermique des bâtiments**, qui devrait représenter les 3/4 des économies d'énergies visées d'ici 2020. Pour respecter l'objectif national de réduction de 38 % de la consommation énergétique des bâtiments, en Auvergne, cette consommation doit passer de 250 à 150 kWh/m² par an en moyenne d'ici 2020. Tous les bâtiments sont visés. Engager des travaux de rénovation c'est investir dans les entreprises du bâtiment, des entreprises locales, créatrices d'emplois et de richesse économique pour le territoire. Une étude 2011 de la DREAL évalue que le nombre d'emplois créés pour atteindre l'objectif 2020 serait de plus de 4 000 pour l'Auvergne. 45 % des consommations d'énergies en Auvergne sont liées aux bâtiments résidentiels et tertiaires (chauffage, eau chaude, matériels électriques ...)

Le **transport** de personnes et de marchandises représente le deuxième poste le plus consommateur d'énergie en Auvergne (31 %). Dépendant à 96 % des produits pétroliers, le secteur est très vulnérable à la volatilité du prix du baril. Or les gisements d'économie sont considérables. Ils font appel aux comportements individuels (transport en commun, covoiturage, éco-conduite, consommation de produits locaux), aux entreprises (télétravail, plan de déplacement), aux politiques publiques (un urbanisme pensé pour réduire les besoins de déplacement en voiture, une offre de transport en commun de qualité et coordonnée), à l'innovation technologique (véhicules économes, électriques, gaz-biométhane, ...).

Objectif N°2 : doubler la part des énergies renouvelables d'ici 2020

Le **bois-énergie** et l'**éolien** constituent un potentiel important en Auvergne et pourraient contribuer à atteindre les 3/4 de l'objectif fixé pour l'Auvergne en 2020. Pour le bois, cela représente 750 000 m³ de bois récoltés en plus dans la forêt, sans surexploitation ni concurrence avec la filière bois construction. Pour l'éolien, cela représente 625 MW soit 200 à 250 éoliennes supplémentaires à l'échelle régionale. La production hydroélectrique serait maintenue. Les autres énergies, qui interviennent de manière plus marginale dans les objectifs 2020, verront leur contribution peser davantage d'ici 2050.

3 Le Bilan Carbone « Patrimoine et Services » de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier

3.1 Méthodologie et périmètre d'étude

Le Bilan Carbone est un outil et une méthodologie développé en 2004 par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Le Bilan Carbone[®] a pour vocation d'étudier une activité sur son périmètre le plus exhaustif. Ainsi il n'est pas question de ne prendre en compte que les flux gérés par la collectivité mais bel et bien l'ensemble des flux desquels dépend son activité. Par exemple, une collectivité ne maîtrise pas les déplacements de ses agents entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Cependant, sans ces déplacements, ses agents ne seraient pas en mesure de travailler. L'activité de la collectivité est donc dépendante de ces déplacements, ce qui explique pourquoi ils sont pris en compte.

Suite à la définition du périmètre de l'étude, le Bilan Carbone[®] permet **d'identifier et de hiérarchiser** les postes les plus contributeurs en matière d'émissions de GES et d'élaborer des plans d'action (consommations d'énergie, transport des salariés, choix des matériaux clauses à imposer aux sous traitants et fournisseurs), dans le but de réduire l'impact carbone des postes d'émission les plus importants.

Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultantes d'une action donnée. En effet, si la mesure de la concentration en gaz à effet de serre dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe.

La seule manière d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul, à partir de données dites d'activité : nombre de camions qui roulent et distance parcourue, nombre de tonnes de papier achetées, etc. La méthode Bilan Carbone[®] a précisément été mise au point pour permettre de convertir, ces données d'activités en émissions estimées. Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans la collectivité en émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent CO₂ (éqCO₂), sont appelés des facteurs d'émission.



Le périmètre d'étude concerne l'ensemble du « Patrimoine et des Services » de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier. Les données collectées et utilisées pour la réalisation de cette étude sont celles de l'**année 2011**.

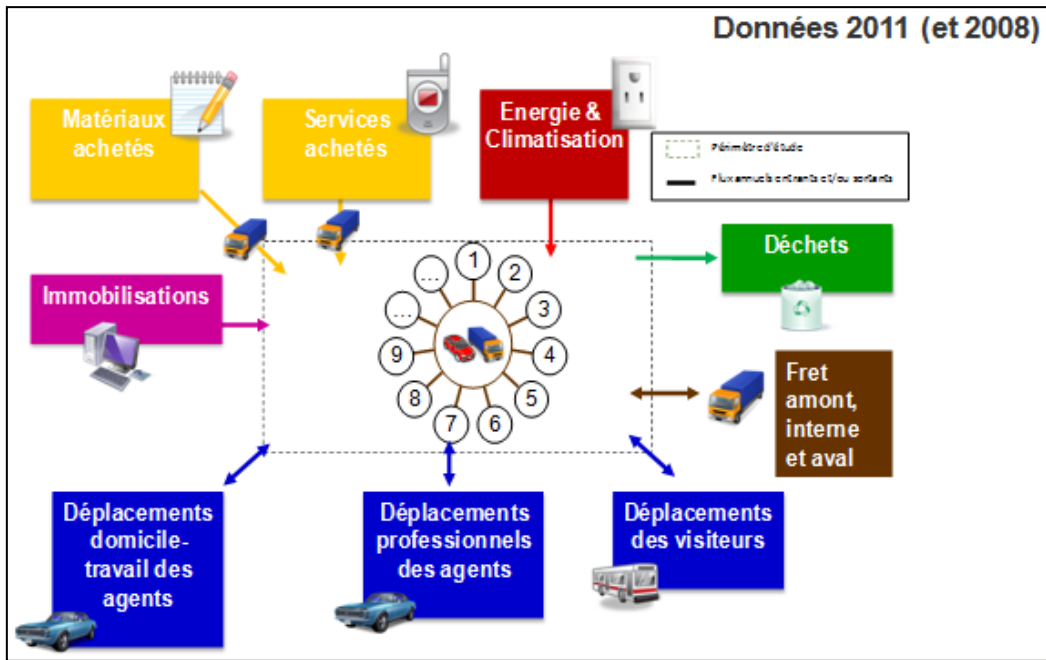


Figure 3-1 : Périmètre de l'étude en fonction des postes Bilan Carbone

Les postes d'émissions ainsi pris en compte pour chaque secteur de la Communauté d'Agglomération sont les suivants :

- Les **consommations directes d'énergie** dans les bâtiments et installations, et l'utilisation de systèmes de climatisation ;
- Les **matériaux et services entrants** (papier, consommables informatiques, produits chimiques, matériaux voirie, services, repas) ;
- Les **immobilisations** (bâtiments, véhicules, matériels informatiques, eau et assainissement, zones d'activité) ;
- Le **fret** (collecte des déchets et courriers envoyés et reçus) ;
- Les **déplacements de personnes** en général (professionnels et domicile-travail des agents, ainsi que ceux effectués par vos visiteurs et les usagers des services de la Communauté d'Agglomération, transports de personnes assurés par la Communauté d'agglomération de Vichy) ;
- Les **déchets** collectés en DSP, par le SICTOM et en déchetterie

3.2 Résultats du Bilan Carbone « Patrimoine et Services » 2011 de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier

Les données collectées ont permis d'établir le Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier par poste d'émissions.

Ainsi, au total, les émissions de GES du patrimoine et des services de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier en 2011 ont été évaluées à l'aide de la méthodologie Bilan Carbone® à **26 000 t_{éq}CO₂** (2 chiffres significatifs).

La figure ci-dessous présente le profil du Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier selon les différents postes d'émissions :

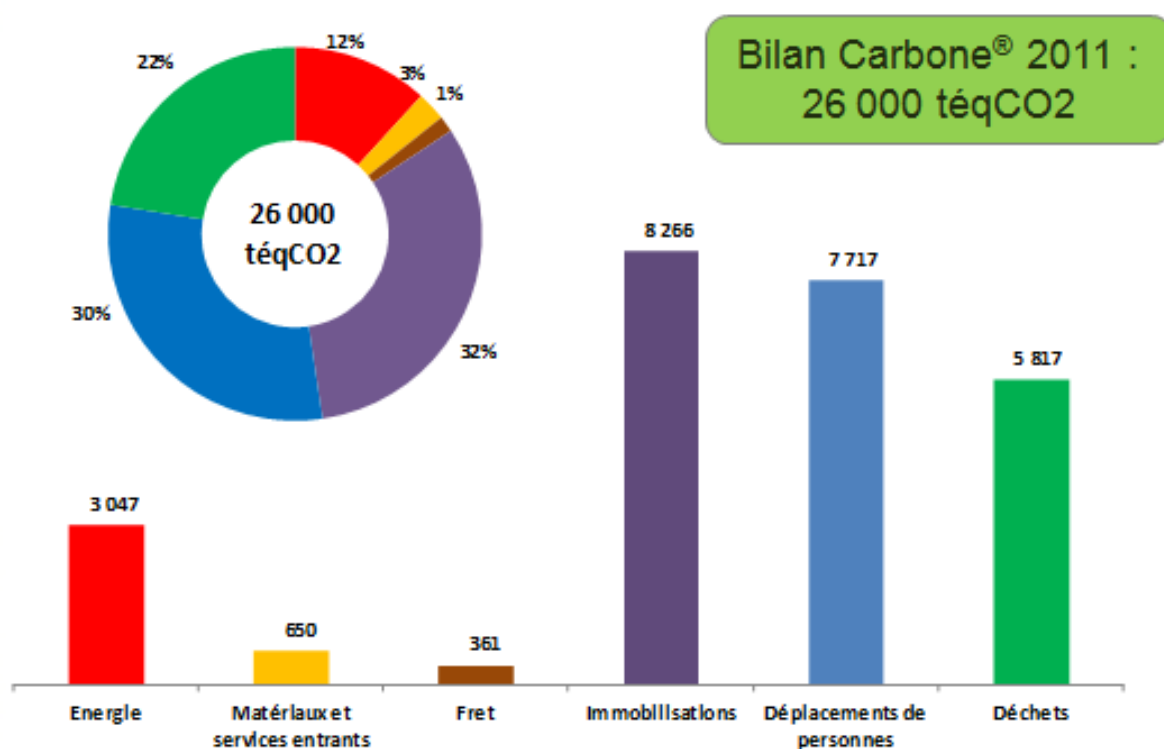


Figure 3-2 : Répartition des émissions de GES générées par poste d'émissions

Ainsi, le poste des **Immobilisations** représente 32% des émissions globales de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier, provenant pour la grande majorité (80%) des surfaces immobilisées liées au réseau d'eau et d'assainissement et aux zones d'activités.

Vient ensuite le poste des **Déplacements de personnes**, avec 30% des émissions, au sein duquel les déplacements visiteurs sont majoritaires (89% des émissions de GES de ce poste avec 25 000 000 de kilomètres parcourus pour se rendre principalement sur les lieux de la compétence sport).

Le troisième poste est celui des **Déchets** (22%), ce qui s'explique d'une part par le fort tonnage géré par la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier et le SICTOM et d'autre part par l'émissivité du traitement des déchets par incinération (22% du tonnage total pour 48% des émissions) et par enfouissement (46% du tonnage total pour 44% des émissions).

L'**Energie** (12%) est le dernier poste significatif dans le bilan global et a pour origine les consommations énergétiques des bâtiments administratifs, des équipements sportifs (dont le stade aquatique) et de la petite enfance.

Les deux derniers postes (Intrants et Fret) sont négligeables en termes d'émissions de GES.

Afin de mieux appréhender ces résultats, des équivalents de ces émissions globales pour le patrimoine et les services de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier sont présentés ci-dessous ainsi que les équivalents des émissions moyennes de GES par agent :

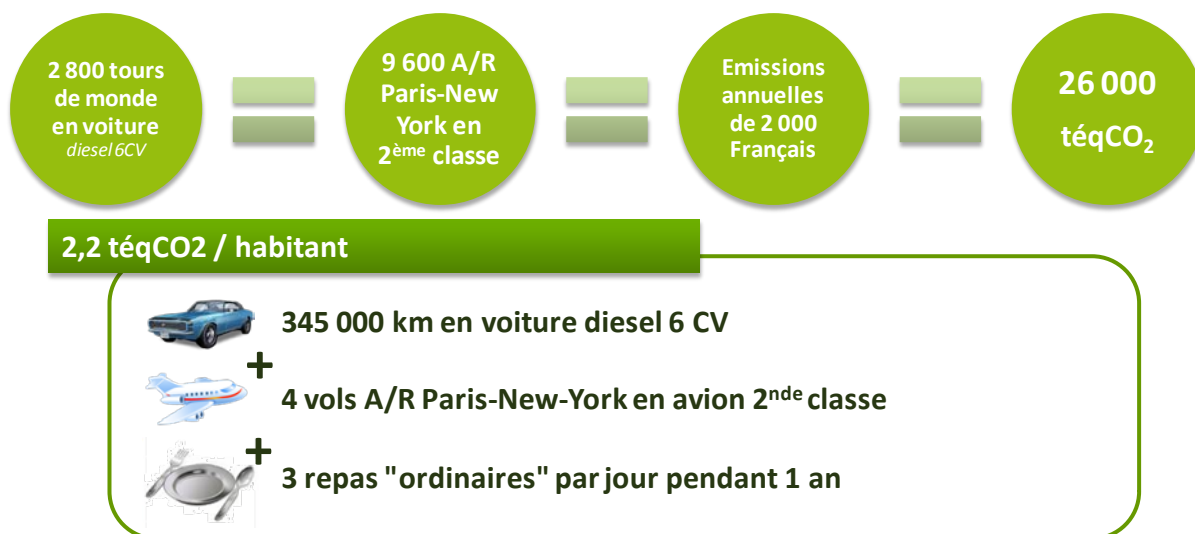


Figure 3-3 : Equivalents des émissions globales pour le patrimoine et les services de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et des émissions moyennes par agent

Le rapport du diagnostic expose l'ensemble des hypothèses et les données considérées ainsi que les résultats poste par poste et secteur par secteur.

Les résultats du Bilan Carbone[®] permettent de faire ressortir deux axes majeurs de réflexion afin de réduire les émissions de CO₂, à savoir :

- **Les économies d'énergie (poste « Energie ») ;**
- **Les transports (postes « Déplacements » et « Fret ») ;**

Ce sont ces deux thématiques qui ont été abordées au sein des ateliers de concertation et/ou dans les fiches actions.

L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par deux grandes stratégies d'actions :

- **Réduire** les émissions en jouant sur les performances techniques, organisationnelles ou sur les comportements (sensibiliser l'ensemble des agents et, au-delà, la population via les compétences de la CA, aux gestes quotidiens) ;
- **Éviter** les émissions en substituant des modes de productions peu ou non émissifs à des modes plus émissifs.

Pour chaque thématique abordée, la méthode a consisté à identifier des actions s'intégrant dans la continuité des activités de la Communauté d'Agglomération. Afin de garantir les meilleures conditions de leur mise en œuvre, le choix des actions a pris en compte leur facilité de mise en œuvre, leur coût et leur délai d'exécution.

4 Le Bilan Carbone « Territoire » de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier

4.1 Méthodologie et périmètre d'étude

Le Bilan Carbone® Territoire est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, qui permet d'estimer l'impact des émissions qui sont engendrées par les activités présentes sur un territoire. Il est intéressant de noter que la nécessité de mettre en œuvre des Plans Climat Energie Territoriaux rend indispensable la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Contrairement au volet « Patrimoine et Services », la plupart des données est à collecter auprès d'acteurs du territoire, et non de la collectivité. La démarche n'est donc pas uniquement interne à celle-ci.

Il a été considéré les émissions directes et indirectes du territoire de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, composé des 23 communes suivantes : Abrest, Bellerive-sur-Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Magnet, Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Le Vernet, Vichy.

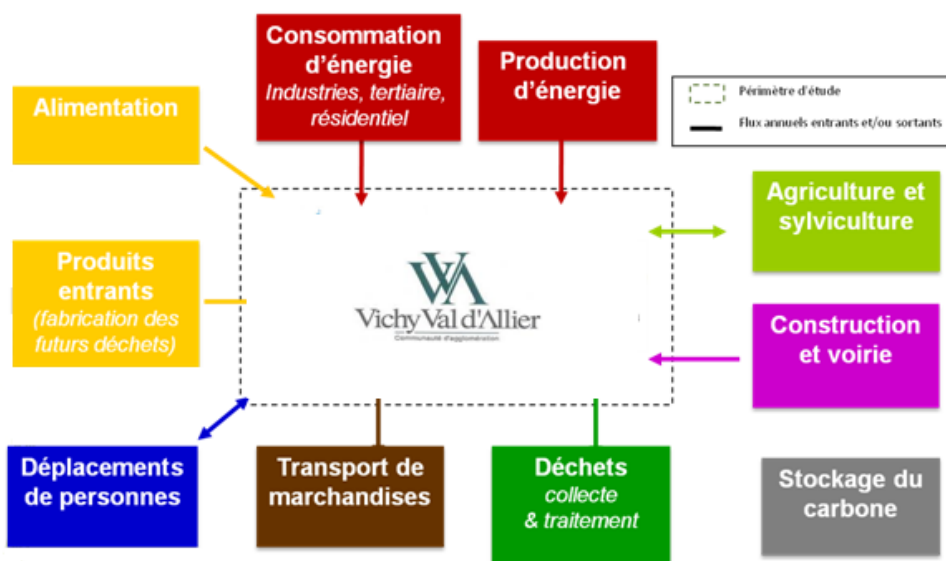


Figure 4-1 : Périmètre d'étude du Bilan Carbone® Territoire de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier (Données 2008)

La méthode Bilan Carbone® Territoire de l'ADEME consiste à quantifier les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire donné en segmentant les sources d'émissions en **6 grands secteurs d'activité**, à savoir :

Sources fixes :

- Production d'énergie sur le territoire ;
- Activités industrielles sur le territoire ;
- Activités tertiaires sur le territoire ;
- Logements présents sur le territoire

Transport :

- Fret de marchandises sur le territoire ;
- Déplacements de personnes sur le territoire ;

Entrants :

- Produits entrants (fabrication des futurs déchets) ;
- Alimentation ;

Agriculture et sylviculture ;

Construction et voirie ;

Déchets.

L'étude a été réalisée avec la version V6 de l'outil Bilan Carbone[®], dédiée au Territoire.

L'intérêt principal de l'étude résulte dans la vision macroscopique qu'elle procure et qui permet d'envisager des décisions politiques visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à la hauteur des enjeux du territoire.

Au cours de la collecte des données, nous avons sollicité plusieurs acteurs du territoire. Pour chaque donnée, il sera indiqué la source de celle-ci. La sollicitation de tous ces acteurs a ainsi permis de reconstituer le portrait du territoire de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier pour en restituer une image la plus fidèle possible des émissions.

Les données collectées et utilisées pour la réalisation de cette étude sont celles de **l'année 2008**. Lorsque celles-ci n'étaient pas disponibles, les données les plus récentes disponibles ont été considérées.

4.2 Résultats du Bilan Carbone « Territoire » 2008 de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier

Les données collectées ont permis d'établir le Bilan Carbone® global du territoire par secteur d'émissions.

Ainsi, au total, les émissions de GES du territoire de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier ont été évaluées à l'aide de la méthodologie du Bilan Carbone® à **1 200 000 téqCO₂** (2 chiffres significatifs) en 2008, **soit 16 téqCO₂/habitant**.

Les figures ci-dessous présentent le profil du Bilan Carbone® du territoire de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier selon les différents secteurs d'émissions.

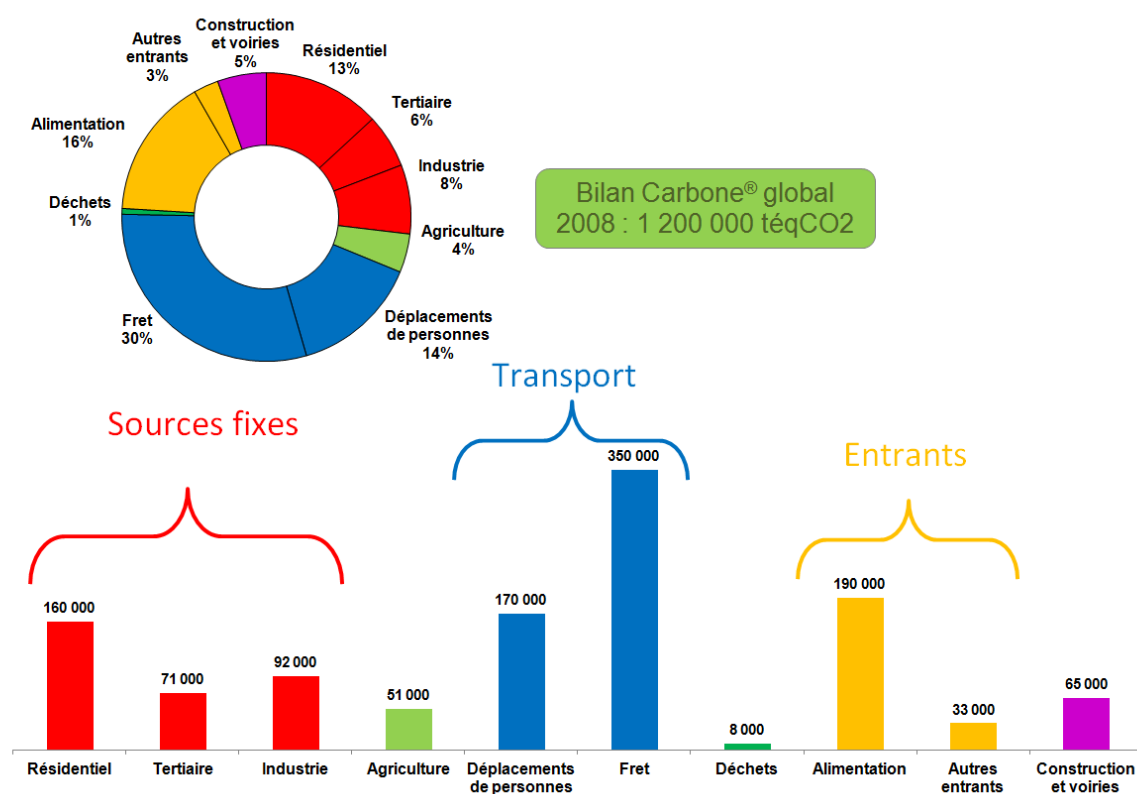


Figure 4-2 : Profil d'émissions du Bilan Carbone® Territoire par secteur

Ainsi, le secteur prépondérant en termes d'émissions de GES est celui des **Transports** avec près de 45% des émissions totales du territoire. Il est à noter que le fret représente 70% de ce secteur d'émissions, les déplacements de personnes pesant pour un tiers.

Vient ensuite le secteur des **Sources fixes** avec environ un quart des émissions : le résidentiel représente la moitié de ce poste, l'industrie pour près d'un tiers et le tertiaire 22%.

Le troisième secteur d'importance est celui des **Entrants** (19%), avec en particulier les intrants liés à l'alimentation (environ 85% du secteur).

Afin de mieux appréhender ces résultats, des équivalents de ces émissions globales pour le territoire de l'Agglomération Vichy Val d'Allier sont présentés ci-dessous :



Figure 4-3 : Equivalences des émissions globales du territoire

De même, des équivalents des émissions moyennes de GES par habitant du territoire sont présentés ci-dessous :

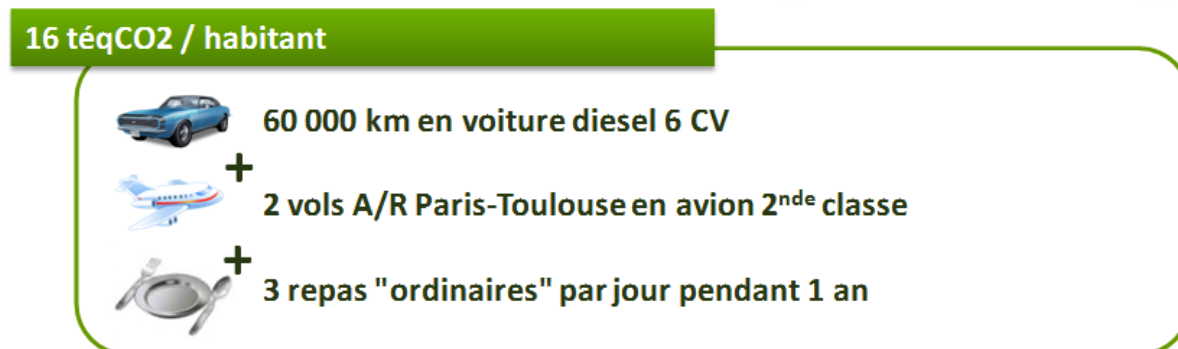


Figure 4-4 : Equivalences des émissions de GES par habitant du territoire

Le rapport du diagnostic expose l'ensemble des hypothèses et les données considérées ainsi que les résultats poste par poste et secteur par secteur.

Les résultats du Bilan Carbone® permettent de faire ressortir trois axes majeurs de réflexion afin de réduire les émissions de CO₂, à savoir :

- **AXE 1 : Transport, déplacement, transit, fret ;**
- **AXE 2 : Gestion des ressources, énergie, énergie renouvelable, agriculture ;**
- **AXE 3 : Aménagement, urbanisme, habitat.**

Ce sont ces trois thématiques qui ont été abordées au sein des ateliers de concertation et d'élaboration du Plan Climat.

L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par deux grandes stratégies d'actions :

- **Réduire** les émissions en jouant sur les performances techniques, organisationnelles ou sur les comportements (sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire) ;
- **Éviter** les émissions en substituant des modes de productions peu ou non émissifs à des modes plus émissifs.

Afin de garantir les meilleures conditions de leur mise en œuvre, le choix des actions a pris en compte leur facilité de mise en œuvre, leur coût et leur délai d'exécution.

5 La démarche de mise en œuvre du plan d'actions

Suite au diagnostic des émissions de GES de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, l'étape suivante du Plan Climat a consisté en la mise en place des ateliers thématiques de concertation. Six rencontres ont alors été programmées.

5.1 Déroulement des six journées de concertation

5.1.1 La première session

Ces trois demi-journées avaient pour objectif de faire ressortir les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, ce qui a permis d'identifier des pistes d'actions adaptées à celui-ci.

Elles étaient décomposées de la manière suivante :

- Introduction : 5 minutes
- Tour de table : 15 minutes
- Rappel du diagnostic : 15 minutes
- Questions et échanges : 10 minutes
- Points faibles / points forts et opportunités et menaces des territoires : 60 minutes
- Brainstorming actions : 60 minutes
- Conclusion et synthèse : 15 minutes

5.1.2 La deuxième session

Ces trois demi-journées avaient pour objectif d'échanger et d'alimenter les réflexions en petits groupes sur les différentes actions qui étaient ressorties lors de la première session d'ateliers.

Elles étaient décomposées de la manière suivante :

- Introduction
- Rappel des objectifs de la session 1
- Priorisation des orientations
- Travail sur les actions et orientations
- Temps d'échange et de synthèse

5.2 Participants

Ces demi-journées ont réuni entre vingt et trente personnes chacune avec des profils très variés (DDT, ErDF, GrDF, IUT, collectivités, associations, bailleurs,...), ce qui nous a permis d'obtenir des pistes d'actions assez larges et des fiches actions adaptées au territoire.

6 Les 8 axes stratégiques de la politique de lutte contre le changement climatique de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier :

A- Le cadre :

La réalisation des bilans carbone et le processus de concertation ont permis de dégager des objectifs politiques forts pour le Plan Climat Energie Territorial qui s'intègrent ainsi aux travaux déjà engagés par la collectivité en matière de transport, d'urbanisme et d'environnement.

Le Plan vise avant tout à élaborer un cadre global et à cibler en premier lieu les actions que la collectivité peut engager dans le cadre de ses compétences propres et de son patrimoine. Ses actions « patrimoine et services » ont été quantifiées en termes de réduction de gaz à effet de serre sur la période 2014-2020. Néanmoins, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier souhaite aller plus loin en déployant aussi la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial à l'échelle de son territoire. Au vue de la difficulté de l'exercice, les actions « territoire » et « territoire, patrimoine et services » n'ont pas fait l'objet de quantifications lors de ce premier plan mais elles devraient être examinées sous l'angle de la réduction de GES lors du suivi intermédiaire qui sera réalisé durant l'année 2017.

B- La mise en œuvre :

Les actions retenues pour mettre en œuvre la stratégie globale du Plan Climat Energie Territorial de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier sont le fruit d'une optimisation de la programmation en termes de moyens humains et budgétaires mobilisables. Afin d'atteindre l'ampleur nécessaire, ces actions doivent rechercher la plus grande efficacité économique. Ces grandes orientations de la stratégie Energie Climat constitueront des cadres politiques à long terme pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques.

Les 87 actions sont regroupées en 8 axes stratégiques pour atteindre les 3 objectifs suivants :

- réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (optimisation des besoins énergétiques, ajustement des fournitures, changement des comportements individuels...),
- développer les énergies renouvelables en mobilisant les ressources en fonction des potentiels locaux, source de création d'emplois,
- s'adapter en réduisant la vulnérabilité du territoire en anticipant la fin d'un accès peu cher aux énergies fossiles et les changements climatiques attendus sur notre territoire.

Cette stratégie globale se concrétisera par des plans d'actions qui se succéderont dans la temporalité des mandats électifs. Le premier plan d'actions (période 2014-2020) a été élaboré afin de mettre en œuvre ces priorités selon 8 axes stratégiques qui se déclinent en 26 objectifs opérationnels. Pour le territoire, l'appréciation de la stratégie en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre reste délicate. Il faudra suivre attentivement les résultats initiaux pour vérifier la compatibilité des actions des différents partenaires avec les objectifs retenus pour notre territoire.

Pour estimer plus aisément la contribution de chaque axe à l'atteinte des objectifs réglementaires, les 5 premiers axes reprennent le découpage des 5 principaux postes d'émission du Bilan d'émissions de gaz à effet de serre selon la méthode « Bilan Carbone ». Ainsi, les actions « déplacements » concernant notre territoire et les actions « déplacements » relevant de notre compétence transport se retrouvent au sein du même axe stratégique « déplacements ». Les 3 derniers axes stratégiques sont respectivement le financement du plan climat, la communication/sensibilisation et l'adaptation au changement climatique.

AXE 1 : Les immobilisations
AXE 2 : Les déplacements
AXE 3 : Les déchets
Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire
AXE 5 : Services entrants et fret
AXE 6 : Communication et sensibilisation
AXE 7 : Financement et évaluation
AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique

Axe stratégique en teq CO₂	BEGES Patrimoine et Services 2012	Objectif de réduction 2020	% par secteur
Immobilisations	8266,0	45,00	0,54
Déplacements	7717,0	2 065,00	26,76
Déchets	5817,0	1 186,00	20,39
Energie	3047,0	1969	64,62
Matériaux et services entrants	1011,0	175	17,31
TOTAL	25858,0	5 440,00	21,04

AXE 1 : Les immobilisations :

Au travers de leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement, les collectivités façonnent le territoire et organisent la vie quotidienne. Aménager et construire un territoire sobre, compact et mixte implique une révision profonde du mode de consommation et d'organisation des échanges à l'échelle du bassin de vie. L'aménagement du territoire est un levier essentiel des politiques énergie-climat. Il fixe les conditions de développement des zones urbanisées de demain et détermine la qualité des infrastructures nécessaires au fonctionnement des activités du quotidien : se loger, se déplacer, produire, consommer, travailler.

AXE 2 : Les déplacements :

Le développement des transports en commun et l'incitation à utiliser des modes de déplacements doux passe par l'aménagement du territoire et l'offre de mobilité que l'on saura proposer à l'utilisateur. Mais réduire les émissions de GES peut aussi passer par la sensibilisation des acteurs du tourisme, l'élaboration d'un guide pour encourager la mise en place d'éco-manifestations ou l'achat de nouveaux véhicules (moins gourmands en carburant ou à propulsion électrique).

AXE 3 : Les déchets :

Réduire et valoriser les déchets grâce à la prévention et au tri sont des actions déjà engagées par notre collectivité et regroupées au sein du programme de prévention des déchets. Ce programme, s'il n'est pas encore totalement chiffré en termes de réduction de GES, s'accompagne sur notre territoire du développement de lieux de récupération et de réemploi (recyclerie), d'une expérimentation de la collecte des fermentescibles et d'un site d'enfouissement qui se veut exemplaire (valorisation du biogaz).

Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire :

Grâce à la création d'un poste de Conseil en Energie Partagé pour les communes membres de l'agglomération, le parc des bâtiments communaux et communautaires va progressivement être rénové, conformément aux lois Grenelle. Le patrimoine bâti du territoire ne sera oublié en tant que gisement important de consommation d'énergie. A partir de l'OPAH que la collectivité a décidé de mener en régie, nous pouvons conseiller et inciter les citoyens à conduire des travaux d'amélioration thermique de leurs logements. Ce travail sur la réduction de consommation d'énergie s'accompagnera d'une meilleure efficacité énergétique (exemple des systèmes de récupération de calories) mais aussi de la mise en évidence des potentiels en énergies renouvelables sur notre territoire et notre patrimoine.

AXE 5 : Services entrants et fret :

La consommation et la production responsables peuvent être confortées une politique d'achats de commande publique plus responsable, comme celle que nous conduisons depuis 2009 grâce à des critères sociaux et environnementaux. Une façon de diminuer les intrants de la collectivité est de poursuivre la démarche déjà engagée sur la dématérialisation. Sur le territoire, le développement des circuits courts et le passage à des pratiques d'agriculture « bas carbone » passe par l'exemplarité de la collectivité dans ses pratiques et un accompagnement qui peut ainsi être un lien entre producteurs et consommateurs.

AXE 6 : Communication et sensibilisation :

Les efforts de sensibilisation, d'éducation et de formation toucheront tous les publics et les classes d'âge. Le jeune public constitue une cible prioritaire (5 actions du programme REVE, demain l'énergie), mais les adultes, au premier rang desquels les élus, les agents des collectivités locales et les acteurs économiques et associatifs auront un effet d'entraînement décisif sur l'ensemble de la société. La concertation avec les habitants a été déclinée grâce à un questionnaire recueillant leurs attentes et leurs propositions. La mobilisation du grand public se caractérise aussi par la sensibilisation de familles lors du « Défi Familles à Énergie Positive » qui se tient partout en France de novembre à avril ; et pour la première fois en 2013 en Auvergne grâce à notre collectivité.

AXE 7 : Financement et évaluation :

Dans une logique tout à la fois d'amélioration continue de l'action publique assurer un suivi et une évaluation suppose de se doter de moyens adéquats pour observer et évaluer. Partant du principe que toute évaluation implique de produire des mesures, notre collectivité se dotera d'un dispositif pour assurer le suivi précis des actions et éventuellement de les réorienter. Il devra permettre d'échanger avec les différents acteurs du territoire à propos de l'avancement des chantiers engagés et de leur relance régulière. L'animateur plan climat suivra, animera, suscitera des projets en interne ou avec des partenaires et d'autres instances de gouvernance ; et sera chargé du recueil des indicateurs de réalisation et d'impact du Plan Climat.

L'exercice de programmation mené dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial vise à optimiser le portage financier des actions engagées. C'est le développement d'approches concertées et de logiques de mutualisation qui permettront de relever le défi du changement climatique afin d'élaborer les outils de financement du Plan Climat Energie Territorial, comme la généralisation de l'approche en coût global, la mise en place d'un système d'éco-conditionnalité des aides ou d'un « bonus-malus » pour les gestionnaires des bâtiments publics.

AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique :

La réussite d'une démarche de Plan Climat Energie Territorial passe par un engagement fort des acteurs publics locaux dans la mise en œuvre des actions retenues. La communauté d'agglomération

Vichy Val d'Allier doit adopter un comportement vertueux et durable pour encourager le passage à l'acte de ses partenaires. Pour mémoire, les émissions de gaz à effet de serre induites par l'Agglomération ne représentent que 2% du total des teCO₂, émises par le territoire. En faisant ainsi preuve d'exemplarité, l'action publique doit favoriser l'enracinement d'une dynamique territoriale et structurer des filières économiques locales. Les scientifiques du Groupe International d'Experts sur le Climat (GIEC) ont montré que le changement climatique aura des conséquences notables sur les activités humaines dans les décennies à venir. L'anticipation des aléas climatiques et de l'érosion de la biodiversité représente un enjeu majeur de préservation de la qualité de vie du territoire. Les décisions qui porteront sur des investissements à long terme seront décisive : toute erreur aura un coût élevé, voire impossible à compenser en termes d'adaptation au changement climatique.

Pour notre collectivité, le principal défi des prochaines décennies sera de faire face à une réorganisation profonde, parfois brutale, de l'organisation des activités économiques dans les territoires.


7 Le plan d'actions de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier pour ses services, son patrimoine et son territoire


Axe thématique n° 1 :


Les immobilisations


Actions n° 1 à 6


N° de l'objectif	Objectif opérationnel	N° de l'action	Titre	Périmètre
1	Gérer de manière alternative les biens immeubles de la collectivité	1	Gérer de manière alternative des espaces non commercialisés des zones d'activités	Patrimoine et services
		2	Orienter la veille foncière vers l'acquisition de bâtiments construits avant 1950	Patrimoine et services
		3	Optimiser le parc de véhicules communautaires	Patrimoine et services
		4	Limiter la création de nouveaux réseaux d'assainissement en lien avec les orientations du SCoT	Patrimoine et services
2	Structurer autrement le territoire	5	Décliner le SCoT et le PCET dans les documents d'urbanisme	Territoire
		6	Inclure des dispositions relatives à l'énergie dans les contrats de droit privé lors de la vente de terrains appartenant à la collectivité	Territoire


Fiche action n° 1	1.1.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 1 : Les immobilisations Gérer de manière alternative les biens immeubles de la collectivité
Gérer de manière alternative des espaces non commercialisés des zones d'activités		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les Taillis à Très Courte Rotation (TtCR) sont des cultures pérennes, destinées à la production de bois énergie, plantées à de fortes densités. Leur implantation est privilégiée sur des terrains à faible valeur agronomique. Le saule présente un intérêt particulier en raison de sa capacité à croître rapidement d'une part et de ses rotations très élevées d'autre part. Il se récolte en effet tous les deux à trois ans, et une même plantation peut être cultivée sur 20 à 25 ans.</p> <p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, le poste des immobilisations représente 31 % des émissions globales de notre agglomération.</p> <p>L'orientation transversale n° 7 du SRCAE "maitriser l'occupation des sols par un urbanisme durable" va dans ce sens.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>L'objectif de la plantation de taillis de courte rotation est la production de bois énergie. Les émissions de CO2 pour le production d'énergie par la filière TtCR sont près de 10 fois moins élevées que celles des filières biocarburant (3,2g CO2 par équivalent de mégajoule produit) et 26 fois moins élevées qu'un carburant fossile.</p> <p>L'objectif de GES est à mettre au regard des surfaces envisagées de mise en culture (4 à 5 hectares), avec un ratio moyen de 8 à 10 tonnes de matières sèches à l'hectare.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La démarche de VVA pourra s'appuyer sur l' expérimentation menée par Vet-agro dans les Combrailles .</p> <p>Phase 1 : il s'agira de définir précisément les zones propices et disponibles et de définir des sujets à planter. Au stade actuel de la réflexion, le site du Bioparc et celui des Ancises sont envisagés pour cette expérimentation.</p> <p>Phase 2 : des filières de transformation de la matière produite seront recherchées localement.</p> <p>Une visite de l'usine de granulats ou "pellets" est envisagée avec le groupe de travail développement durable, sous la conduite de M. Liaboef.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Mobiliser les appuis techniques pour mettre en œuvre cette action.		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : M. LIABOEUF ; mission développement durable : M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Expérimentation réalisée dans les Combrailles	
Calendrier prévisionnel	2014 -2016 2016- 2020	
Moyens estimés	Préparation du sol : 100€/ha - Boutures : 1000€/ha - Désherbage : 200€/ha - Plantation : 400€/ha Total: 8500 € pour 5 ha soit1700€/ha	
Financeurs	VVA	
Cible	Les espaces non utilisés des zones commerciales	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares dédiées à la production ; tonnage de matière transformée	

Fiche action n° 2	1.1.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 1 : Les immobilisations
		Gérer de manière alternative les biens immeubles de la collectivité
Orienter la veille foncière vers l'acquisition de bâtiments construits avant 1950		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, le poste des immobilisations représente 31 % des émissions globales de notre agglomération. Les bâtiments et parkings pèsent pour 15% de ce poste.</p> <p>La construction de bâtiments, malgré une meilleure prise en compte de la consommation en énergie grise des matériaux, demeure donc fortement émettrice de gaz à effet de serre.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Diminuer l'empreinte écologique lors de l'acquisition de nouveaux bâtiments par la collectivité.</p> <p>La reconstruction à partir d'un bâti ancien pourrait permettre d'économiser jusqu'à 60 % de GES par rapport à une construction neuve produite à partir de matériaux "classiques".</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Lorsqu'un besoin est avéré en termes de m² disponibles à mobiliser, conformément aux orientations du SCoT, la collectivité cherchera en priorité à réhabiliter d'anciens locaux, déjà amortis en GES lors de leur construction. Au lieu de construire du neuf sur un terrain vierge ou de démolir un bâtiment d'une dizaine d'années, il est souhaitable de réhabiliter des bâtiments anciens. Ce mode de construction permet par la même occasion d'économiser des matières premières souvent non renouvelables.</p> <p>Il s'agira de mettre en lien la veille foncière du service patrimoine avec les différents services ayant besoin de locaux et le service bâtiment.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Acceptation du surcoût éventuel d'une réhabilitation par rapport à une construction neuve.</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Service bâtiment : M. BUISSON ; service juridique : Mme Benoit	
Partenaires et personnes ressources	Architectes, bureau d'études thermiques.	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	Moyens déjà alloués au service juridique	
Financeurs	VVA	
Cible	L'énergie grise consommée lors de la construction de nouveaux bâtiments.	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de bâtiments rénovés	

Fiche action n° 3	1.1.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 1 : Les immobilisations
		Gérer de manière alternative les biens immeubles de la collectivité
Optimiser le parc de véhicules communautaires		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, le poste des immobilisations représente 31 % des émissions globales de notre agglomération.</p> <p>Le parc des véhicules communautaires représente 1% de ce total, la réduction des émissions des GES est très faible mais cette action aura un impact fort au titre de l'exemplarité de la collectivité.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 45
<p>Réduire le nombre de véhicules communautaires à périmètre constant de compétences.</p> <p>Réduire les émissions de GES de l'énergie grise des véhicules.</p> <p>Diversifier le parc grâce à des véhicules plus "propres".</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Une mutualisation entre les services de toutes les ressources en transport actuellement disponibles (acquisition et location) est souhaitable : notre collectivité possède en moyenne 1 véhicule pour 5 agents.</p> <p>Le but est donc de réduire la taille du parc automobile pour réduire du même coup les émissions de GES induites par la construction de ces véhicules. Il est envisageable que la mise en œuvre de cette action puisse du même coup permettre une réduction du total kilométrique parcouru en voiture par les agents et encourager d'autres formes de mobilité (covoiturage, train, bus, vélo).</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Logiciel de réservation déjà disponible sur notre Intranet.</p> <p>Meilleurs suivis des consommations et des réservations de véhicules.</p> <p>Accentuer la mutualisation et faire évoluer les comportements des agents en matière de déplacements.</p> <p>Développer l'offre alternative à la voiture.</p>		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. RAMIS ; Service population : Mme Naert	
Partenaires et personnes ressources	Service population pour le suivi des consommations : M. Manzagol	
Calendrier prévisionnel	2013- 2014	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la mise en place et au suivi de l'action. Des économies devraient être générées sur la consommation de carburant et sur la location et l'achat de véhicules.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les véhicules de la collectivité.	
Indicateurs d'évaluation	Diminution du nombre de véhicules. Réduction des consommations de carburants.	

Fiche action n° 4	1.1.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 1 : Les immobilisations
		Gérer de manière alternative les biens immeubles de la collectivité
Limiter la création de nouveaux réseaux d'assainissement en lien avec les orientations du SCoT		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, le poste des immobilisations représente 31 % des émissions globales de notre agglomération. Ce poste est majoritairement représenté par les surfaces liées au réseau d'eau et d'assainissement (42%). Les réseaux représentent donc 13% des émissions totales de notre BEGES Patrimoine et Services.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Le SCoT donne la priorité à la densification. Par cette orientation, il stimule un urbanisme de proximité et génère nécessairement la limitation des déploiements de réseaux neufs. Cette orientation du SCoT permettra de réduire significativement les émissions de GES induites par l'énergie grise consommée par la construction de nouveaux réseaux.</p> <p>Ralentir le rythme de construction de nouveaux réseaux et limiter l'étalement urbain sera aussi l'occasion de réduire les dépenses de la collectivité.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>En accord avec les orientations du SCoT, les communes doivent prendre en compte des densités minimum de population lors de l'attribution de terrains constructibles. Le respect de cette règle doit conduire à une rationalisation du déploiement de nouveaux réseaux.</p> <p>Phase 1 : concertation interne à notre collectivité entre le chargé de mission SCoT/révision PLU du pôle aménagement et le bureau d'étude assainissement pour partager les orientations d'un urbanisme de proximité.</p> <p>Phase 2 : discussion entre les communes et la collectivité pour appliquer concrètement les objectifs du SCoT en appliquant les 9 critères pour l'obtention des subventions de l'agence de l'eau, pondéré grâce à un critère "urbanisme" à construire.</p> <p>Phase 3 : définition d'un plan de déploiement des réseaux en accord avec tous les partenaires.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Application du SCoT et traduction dans les documents d'urbanismes des communes de VVA.		
Élu référent	M. Mazal	
Pilote de l'action	Service réseaux : M. Panin et M. MERIGOT , Pôle aménagement : Mme Bonnet-Dubreil ; M. Boisseau.	
Partenaires et personnes ressources	les 23 communes de VVA	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	Cette action devrait conduire à une diminution des dépenses par rapport au déploiement actuel des réseaux	
Financeurs	VVA	
Cible	L'énergie grise des réseaux de distribution	
Indicateurs d'évaluation	évolution du linéaire de réseaux construits	

Fiche action n° 5	1.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 1 : Les immobilisations
		Structurer autrement le territoire
Décliner le PCET dans le SCoT et les PLU		
Contexte		Action Territoire
<p>Pour notre territoire, les déplacements de personnes, le résidentiel et la construction et voiries représentent respectivement 14%, 13% et 5% du total des émissions soit 384 000 téq CO² (32%). Il est donc impératif d'intégrer la problématique de réduction des GES, de la production d'énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement (projets communautaires, CCAB ...).</p> <p>Cette action s'inscrit les orientations transversales n° 7 et 8 sur l'urbanisme du SRCAE : "stopper l'étalement et la dispersion des constructions" et "organiser et aménager : un urbanisme viable et agréable".</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Construire un urbanisme de proximité, renforcer les centralités urbaines, les courtes distances et les déplacements doux. Favoriser la mutation vers un territoire décarboné.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Intégrer l'efficacité énergétique dans les documents d'urbanisme comme les PLU et le SCoT et dans les opérations d'aménagement (industrielles ou commerciales) consiste à introduire dans ces documents des critères permettant de limiter l'étalement urbain, de favoriser le commerce de proximité, développer les transports en commun et les liaisons douces et de recourir aux énergies renouvelables dans les bâtiments. Les communes ont à leur disposition un délai de 3 ans pour rendre compatibles leur PLU avec le SCoT approuvé en juillet 2013.</p> <p>A ce titre, l'article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme permet au règlement du PLU:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'imposer des critères de performance énergétique renforcée, - d'imposer une densité minimale autour des transports collectifs. <p>Les actions 18, 19 et 20 de la PGD reprennent elles aussi ses actions en proposant de faciliter la mobilité interne à la commune et d'avoir une ambition de report modal réaliste entre polarités.</p> <p>Cette action doit donc être traitée en lien avec la PGD car les gains en matière de consommation énergétique des logements sont facilement identifiables. Il existe aussi des gains indirects sur les GES liés à la rationalisation de la voirie dédiée aux transports.</p> <p>Phase 1 en 2015 : réalisation de fiches pratiques pour accompagner les communes dans leur mise en compatibilité</p> <p>Phase 2 en 2015-2016 : rendre effective la compatibilité entre SCoT et PLU et PCET et PLU</p> <p>Phase 3 en 2014-2015 : Produire un cahier de prescriptions architecturales et urbanistiques en accord avec les problématiques de déplacements et d'énergies.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Faciliter l'opérationnalité des documents d'urbanisme		
Élu référent	M. Minard	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : Mme BONNET-DUBREIL, M. BOISSEAU, M. Carletti et M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Les 23 communes de VVA, les services d'urbanisme des communes, les porteurs de projets	
Calendrier prévisionnel	2015-2016	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire au suivi de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les élus communaux	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de PLU révisés.	

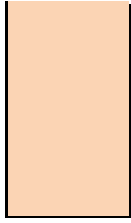
Fiche action n° 6	1.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 1 : Les immobilisations
		Structurer autrement le territoire
Inclure des dispositions relatives à l'énergie dans les contrats de droit privé lors de la vente de terrains appartenant à la collectivité		
Contexte		Action Territoire
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, le poste des immobilisations représente 31 % des émissions globales de notre agglomération.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Inciter les acheteurs à tenir compte de la question énergétique lors de leur acquisition. Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Inscrire des prescriptions pour la prise en compte de la question énergétique dans les contrats donnera aux acheteurs des objectifs à atteindre comme par exemple : " rechercher la valorisation des énergies renouvelables sur la parcelle" ou " produire 20% de l'énergie consommée grâce aux énergies renouvelables. Un cahier de prescription permettre de prendre en compte les enjeux environnementaux à une échelle globale. Cette action pourra être déclinée sur l'ensemble des Zones d'Activités Commerciales du territoire.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Rédaction des prescriptions en adéquation avec le droit français.</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Service Patrimoine : Mme BENOIT	
Partenaires et personnes ressources	Mission développement durable	
Calendrier prévisionnel	2016-2020	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la réalisation et au suivi de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	Prise en compte des enjeux énergétiques dans l'urbanisme du territoire	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de dispositions inscrites dans les contrats	

Axe thématique n° 2 :

Les déplacements


Actions n° 7 à 22


N° de l'objectif	Objectif opérationnel	N° de l'action	Titre	Périmètre
1	Promouvoir l'usage des modes doux et collectifs	7	Favoriser et promouvoir l'usage de la bicyclette	Territoire
		8	Promouvoir l'usage partagé de la voiture	Territoire
		9	Améliorer l'intermodalité à l'échelle du territoire	Territoire
		10	Poursuivre la démarche de clauses environnementales dans tous les marchés "transport"	Patrimoine et services
		11	Améliorer la compétitivité du réseau Mobivie	Patrimoine et services
2	Limiter les déplacements professionnels et domicile-travail	12	Expérimenter le télétravail	Patrimoine et services
		13	Favoriser les formations "intra" et "union de collectivités" ; communiquer sur les déplacements professionnels	Patrimoine et services
3	Favoriser les modes de transport alternatif à la voiture pour les déplacements professionnels et domicile travail	14	Inciter les agents à se tourner vers les modes alternatifs à la voiture pour les déplacements domicile/travail	Patrimoine et services
		15	Prendre en charge tout ou partie des titres de transports des agents	Patrimoine et services
		16	Inciter les agents à effectuer autrement leurs déplacements professionnels	Patrimoine et services
4	Faire adopter une conduite souple et sécurisée aux agents de la collectivité	17	Former la totalité des agents appelés à conduire un véhicule de service à l'éco-conduite	Patrimoine et services
5	Améliorer la desserte en transports doux de nos équipements	18	Améliorer et inciter la desserte en transports doux des centres sportifs	Patrimoine et services
		19	Etudier la possibilité d'une navette fluviale pour les centres de loisirs	Patrimoine et services
6	Favoriser et sensibiliser aux	20	Mettre en place un plan de déplacement inter-entreprises (PDiE)	Territoire, patrimoine et services





modes de transports alternatifs à la voiture


21	Organiser une "journée sans voiture" en lien avec la manifestation nationale du même nom	Territoire
22	Créer un pack "mobilité douce" à destination des touristes et des visiteurs	Territoire


Fiche action n° 7	2.1.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		AXE 2 : Les déplacements
	Objectif opérationnel :	Promouvoir l'usage des modes doux et collectifs
Favoriser et promouvoir l'usage de la bicyclette		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au secteur "Transport" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global. La longueur moyenne d'un déplacement à vélo est de 2 à 2,5 km. Bien que particulièrement adapté aux pratiques locales, (25% de nos déplacements font entre 1 et 3 km), l'usage du vélo ne représente que 2% de nos déplacements, légèrement en dessous de la moyenne nationale. Les émissions de GES liées au secteur "Transports" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global. Le véhicule particulier représente environ 50% des émissions de CO² du secteur des transports en Auvergne. Cette action s'inscrit dans le SRCAE, notamment son orientation 12.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 8500
<p>Faire connaître les itinéraires cyclables existants. Encourager la pratique utilitaire du vélo en tant qu'alternative possible à l'usage exclusif et systématique de la voiture. Améliorer la sécurité des cyclistes. Réduire les émissions de GES et les émissions de particules. Agir sur la santé des habitants.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 : Aménager et structurer les itinéraires cyclables. Cette action se propose de déployer le Schéma Communautaire d'itinéraires Cyclables adopté en juin 2009 (action n° 8 de la PGD), sous un angle "déplacement" et non "loisirs". L'objectif est de relier les 23 communes par des itinéraires cyclables continus et sécurisés. Le service SIG de VVA va au cours de l'année 2013 réactualiser le schéma cyclable de l'agglomération pour prendre en compte les nouveaux aménagements réalisés par les communes. Sur cette base, VVA assurera son rôle de coordination des initiatives communales en identifiant les éventuelles incohérences entre réseaux communaux voisins (la continuité des équipements et des aménagements doit dépasser les limites communales). Ces aménagements pourront s'accompagner d'une signalétique dédiée et unifiée. Ce schéma pourra ensuite être diffusé au plus grand nombre et notamment aux touristes pour améliorer leurs pratiques des déplacements doux après un jalonnement des itinéraires cyclables structurants et une signalétique conséquente. Un dépliant du réseau pourra être inclus dans la Climat-Box. Phase 2 : parfaire les services dédiés aux cyclistes et ainsi faciliter l'usage du vélo : - stationnements sécurisés et en nombre des vélos, - les services liés au vélo (atelier de réparation, location de vélo), - les offres coordonnées (pack transport en commun, avec livraison des courses en vélo, coursiers...).</p> <p>Ces solutions seront recherchées dans le cadre de la DSP Mobivie et seront prioritairement déployées sur le site du pôle Intermodal de la gare de Vichy (Cf. action 2.1.4 et action 7 de la PGD).</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Partage de l'espace sur la voirie. Reconnaissance du vélo comme une réelle alternative à l'usage exclusif à l'automobile pour les déplacements quotidiens courts. Mobilisation des moyens communautaires et communaux pour financer les projets.</p>		
Élu référent	M. Mongaret	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : M. CARLETTI et M. Gauvin ; service SIG : M. Laleure	
Partenaires et personnes ressources	Les communes, la région, le département , la plateforme Auvergne Mobilité www.auvergnemobilite.fr , le délégataire, le site de l'association European Cycling Federation (recensement d'initiatives sur les politiques cyclables européennes).	
Calendrier prévisionnel	2013-2016 2017-2020	
Moyens estimés	Phase 1 : PPI : 200 000 euros par an sur 4 ans Phase 2 : Non renseigné	
Financeurs	VVA, communes, région, département	
Cible	Les usagers prenant régulièrement le vélo et les automobilistes.	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de km de pistes cyclables sur la voirie communautaire et sur les voiries communales. Nombre d'usagers utilisant les pistes cyclables. Part de report modal de la voiture vers le vélo. % des aménagements nécessaires réalisés.	


Fiche action n° 8	2.1.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements Promouvoir l'usage des modes doux et collectifs
Promouvoir l'usage partagé de la voiture		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au secteur "Transport" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global. Le véhicule particulier représente environ 50% des émissions de CO² du secteur des transports en Auvergne. Cette action s'inscrit dans le SRCAE, notamment son orientation 12. Une part des trajets effectués en voiture pourrait l'être par la marche à pied si cette dernière était facilitée. Les émissions de GES liées au secteur "Transport" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global, soit 520 000 t_écCO₂. Les déplacements de personnes émettent à eux seuls 33% de ce total. Cette action s'inscrit dans l'orientation 13 du SRCAE "mettre en place de nouvelles pratiques et politiques réduisant l'impact de la voiture".</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO ₂ : 10200
<p>Augmenter la part modale de marche à pied dans les déplacements à l'intérieur de notre territoire. Changer les comportements et les usages par rapport au véhicule individuel. Réduire les émissions de GES.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Vichy Val d'Allier, agglomération de taille intermédiaire, est constituée de territoires à la fois urbains et ruraux où la pratique automobile individuelle reste dominante. Un usage partagé de la voiture réduit considérablement les nuisances qu'elle engendre (pollution, occupation de l'espace, coût pour les ménages).</p> <p>La mutualisation des véhicules peut se faire grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au covoiturage qui est l'utilisation d'un véhicule par plusieurs personnes qui effectuent ensemble le même trajet. La promotion de ce nouvel usage passera par celle de sites internet existants de mise en relation des personnes comme : "co-voiturage-auvergne.com" - à l'auto-partage qui est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicules pour des trajets différents à des moments différents et qui permet ainsi de réduire le parc automobile et la demande de stationnement. - à la création de parking relais et d'aires de covoiturage. Développer l'intermodalité implique d'aménager des aires de covoiturage, comme dans la zone artisanale des Ancises, sur la commune de Creuzier Le Vieux. Pour la création de parking relais, les sites privilégiés sont ceux en périphérie des pôles d'équilibre et des pôles urbains (stade aquatique, Carré d'As, Collège Jules Ferry, en lien avec les lignes A et B du réseau Mobivie). 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Agir concomitamment sur le stationnement automobile. Faire connaître l'existence du schéma communautaire des aires de covoiturage, des parking relais et des outils de promotion (applications smartphone...)</p>		
Élu référent	M. Mongaret	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : M. CARLETTI	
Partenaires et personnes ressources	CERTU, conseil général de l'Allier, les communes, la plate-forme régionale de covoiturage : co-voiturage-auvergne.com	
Calendrier prévisionnel	2013-2020	
Moyens estimés	Promouvoir l'usage partagé de la voiture : 30 000 € en 2013 et 10 000 € en 2014	
Financiers	Les communes, VVA, le conseil général	
Cible	Les automobilistes voyageant seul à bord de leur véhicule.	
Indicateurs d'évaluation	% du report modal ou nombre de km non parcourus, fréquentation des aires de covoiturage, Évolution du nombre de parkings de covoiturage sécurisés et de la capacité de stationnement offerte.	


Fiche action n° 9	2.1.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Promouvoir l'usage des modes doux et collectifs
Améliorer l'intermodalité à l'échelle du territoire		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au secteur "Transport" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global. Le véhicule particulier représente environ 50% des émissions de CO² du secteur des transports en Auvergne. Cette action s'inscrit dans le SRCAE, notamment son orientation 12.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO ₂ : 850
<p>Réduire les émissions de GES induites par les automobilistes. Développer l'usage du vélo. Parfaire l'offre de solutions alternatives à l'usage exclusif de la voiture.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Action 1 : le Kiosque. Le pôle d'échange intermodal vise à réduire l'usage de la voiture en ville au profit d'un usage combiné des transports plus durables. Il permet de diversifier l'offre disponible en modes de transport et une meilleure information pour la préparation du trajet au voyageur. Des vélos pourront être loués pour une courte ou une longue durée : 60 vélos, dont 30 classiques et 30 à assistance électrique. La première heure de location sera systématiquement gratuite. Par ailleurs un parking extérieur sécurisé sera mis à disposition des détenteurs de vélos. Le Kiosque disposera d'un écran dédié à Auvergne Mobilité.</p> <p>Action 2 : Auvergne-mobilité. Sous l'impulsion de la Région Auvergne, les 13 Autorités Organisatrices des Transports (AOT) auvergnates ont choisi de mettre en œuvre un site unique Auvergne-mobilite.fr permettant à chaque usager de rechercher et calculer son itinéraire en transports en commun en quelques clics, tant depuis son ordinateur que depuis son téléphone mobile. En quelques clics, les usagers peuvent obtenir toutes les informations pour organiser facilement leurs déplacements en Auvergne, en utilisant une chaîne continue de transports collectifs (TER, cars départementaux, tramway, bus urbains, ...). Un calculateur d'itinéraire « porte à porte » leur indique les meilleures combinaisons entre les différents moyens de transports pour se rendre d'un point A à un point B. Le site Auvergne-mobilite.fr regroupe également l'ensemble des informations sur tous les réseaux (plans, tarifs, coordonnées des guichets...) permettant d'offrir une information complète aux usagers. Le site indique aussi les perturbations prévisibles sur l'ensemble des réseaux.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Courts délais impartis pour la réalisation du pôle d'Echange Intermodal (PEI).</p>		
Élu référent	M. Mongaret	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : M. CARLETTI	
Partenaires et personnes ressources	Gare SNCF, délégataire, ville de Vichy	
Calendrier prévisionnel	début 2014 : lancement du service de réservation	
Moyens estimés	240 000 € en 2013	
Financeurs	VVA	
Cible	Les habitants	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de vélos loués. Km parcourus et GES évités.	


Fiche action n° 10	2.1.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Promouvoir l'usage des modes doux et collectifs
Poursuivre la démarche de clauses environnementales dans tous les marchés "transport"		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. La DSP transport pèse pour 16% des émissions de GES, derrière les déplacements effectués par les visiteurs (80%). Cette action s'inscrit dans l'orientation 15 du SRCAE.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 185
Optimiser les consommations de carburant de notre DSP		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La démarche déjà bien engagée de clauses environnementales dans les marchés de transports (piscine, scolaire, transport à la demande, ...) doit se poursuivre car elle peut permettre un gain significatif en GES pour notre collectivité.</p> <p>Les clauses environnementales devront être plus rigoureuses et surtout contraignantes par exemple sur l'évolution de la consommation moyenne des véhicules, la prise en compte de carburants alternatifs, la formation à l'écoconduite des chauffeurs et le choix de pneumatiques permettant d'économiser du carburant...</p> <p>Une variante pour des transports fonctionnant au biogaz pourrait être demandée.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Les critères inscrits dans le cahier des charges doivent être vérifiables de manière objective. Le délégataire retenu sera tenu de mettre en œuvre les clauses environnementales sur lesquelles il se sera engagé lors de sa réponse à l'appel d'offre.</p>		
Élu référent	M. Mongaret	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : M. Carletti , M. GAUVIN	
Partenaires et personnes ressources	Service juridique	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la mise en place de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	Notre DSP transport	
Indicateurs d'évaluation	Augmentation des notes du mémoire développement durable lors de la réponse aux appels d'offre	


Fiche action n° 11	2.1.5	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Promouvoir l'usage des modes doux et collectifs
Améliorer la compétitivité du réseau Mobivie		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. La DSP transport pèse pour 16% des émissions de GES, derrière les déplacements effectués par les visiteurs (80%). Cette action s'inscrit dans l'orientation 12 du SRCAE.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 247
inciter au report modal		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Cette action reprend la famille d'actions "rendre les transports en commun plus attractifs", c'est à dire les actions n° 1 à 7 de la PGD. Elles recouvrent notamment les objectifs suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - "améliorer la vitesse commerciale du réseau Mobivie" : le bus n'est attractif et efficace que s'il fait gagner du temps, - "renforcer les fréquences" : le bus n'est attractif et efficace que s'il passe souvent, - déployer le concept de "tarification solidaire", plus juste et plus équitable, - améliorer l'amplitude du réseau Mobivie : plus tôt le matin et plus tard le soir. 		
Conditions de réussite de l'action		
Moyens financiers conséquents à mobiliser		
Élu référent	M. Mongaret	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : M. CARLETTI	
Partenaires et personnes ressources	Les communes, le délégataire.	
Calendrier prévisionnel	2013-2020	
Moyens estimés	2013 : coût de l'augmentation de la fréquence de passage des bus : 430 000€.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les usagers et futurs usagers de notre réseau de transport en commun	
Indicateurs d'évaluation	Augmentation de la fréquentation de notre réseau	


Fiche action n° 12	2.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements Limiter les déplacements professionnels et domicile-travail
Expérimenter le télétravail		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. Cette action s'inscrit dans l'orientation 13 du SRCAE. Le recours au télétravail ou travail à distance est moins développé en France que dans d'autres pays européens : "seulement 12,4 % de la population active française télétravaille" selon une étude de 2012.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 15
<p>La diminution des GES liés aux déplacements domicile-travail. La hausse de motivation des agents liée à leur responsabilisation. La possibilité de mutualiser des locaux et/ou du matériel.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le gain moyen de productivité en télétravail est de 22% tout en économisant au télétravailleur un temps moyen de déplacement de 37 min. 96 % des télétravailleurs sont satisfait du télétravail, soit un véritable plébiscite.</p> <p>Etude de faisabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en conformité vis à vis de la loi : assurance, défraiement... - recensement des postes susceptibles d'être accessibles en télétravail, - étude des différentes formes de télétravail, - élaboration des règles applicables au télétravail (sur le modèle du règlement de la région auvergne), - disponibilité des moyens techniques nécessaires pour faciliter la mise en œuvre. <p>Plan d'actions 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de l'étude de faisabilité. - Mise en œuvre d'une phase de test. 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Acceptation des agents à télétravailler</p>		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. RAMIS et Mme Peyre, service informatique : M. Salignat et M. Lagnier	
Partenaires et personnes ressources	Le Conseil général du Puy De Dôme (reconnaissance au niveau national de leur démarche)	
Calendrier prévisionnel	2014- 2015	
Moyens estimés	Le coût moyen annuel de la mise en place du télétravail par télétravailleur revient en moyenne en France à 1 370 €. Ce coût est à contrebalancer par les gains en productivité.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les agents de la collectivité dont les postes sont "télétravaillables"	
Indicateurs d'évaluation	% des agents pratiquant le télétravail. Nombre de journées télétravaillées par an. % de GES évités lors des déplacements D/T. Enquête satisfaction des agents.	


Fiche action n° 13	2.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Limiter les déplacements professionnels et domicile-travail
Favoriser les formations "intra" et "union de collectivités" ; communiquer sur les déplacements professionnels		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. Les déplacements professionnels des agents représentent 2% du poste des déplacements. Cette action s'inscrit dans l'orientation 13 du SRCAE. Même si l'impact au niveau de la réduction des gaz à effet de serre est relativement faible, l'action contribuera à la sensibilisation des agents.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 11
<p>Réduire les émissions de GES induites par les déplacement professionnels. Optimiser le temps de travail des agents. Mutualiser les formations sur le territoire permettra aussi d'augmenter la valeur des formations et de diminuer les coûts.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le but poursuivi par cette action est d'inciter le CNFPT et les organismes de formation à délocaliser le plus possible leurs formations pour réduire les déplacements des agents. Un courrier commun aux 3 agglomérations de l'Allier et au Conseil Général pour sensibiliser le CNFPT à leur besoin commun en formation a été envoyé en ce sens.</p> <p>Limiter les déplacements professionnels passe aussi par une meilleure connaissance des agents des outils à leur disposition comme la conférence téléphonique, la visioconférence ou l'espace de téléchargement et de partage. La connaissance des outils à disposition doit permettre une utilisation accrue.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Possibilité de modifier la forme ou les supports de formation par les organismes partenaires. Moyens affectés à la communication</p>		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. Ramis et Mme PEYRE	
Partenaires et personnes ressources	CNFPT, organismes de formations, agglomérations, communes, CG ,Mme Malarmey	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la mise en place de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les agents des collectivités	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de km et de GES évités. Temps agent économisé. Nombre de formation intra et "union de collectivités"/an.	


Fiche action n° 14  Objectif opérationnel :	2.3.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		AXE 2 : Les déplacements Favoriser les modes de transport alternatif à la voiture pour les déplacements professionnels et domicile travail
Inciter les agents à se tourner vers les modes alternatifs à la voiture pour les déplacements domicile/travail		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. Les déplacements domicile/travail ne représentent que 2% du poste des déplacements. Les études étrangères ont montré que la réduction de la disponibilité des places de parking est indispensable pour qu'un véritable transfert modal de la voiture aux modes doux ait lieu. Actuellement, les agents travaillant à l'hôtel d'agglomération et venant en voiture bénéficient d'un remboursement intégral par le COS de leur place de stationnement.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 15
<p>Inciter les agents à privilégier des modes de déplacements doux pour leurs déplacements D/T. Réduire les émissions de GES. Rééquilibrer entre les aides en faveur des automobilistes et celles en faveur des usagers en transport doux</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Plusieurs orientations sont envisageables pour inciter les agents à pratiquer la mobilité douce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre de la future convention 2015-2017 avec le COS, VVA pourra inciter le COS à ne pas prendre en charge la totalité du financement des places de parking des agents travaillant à l'hôtel d'agglomération, - inviter le COS à prendre en charge jusqu'à 75% ou 100% l'abonnement aux transports en commun, - faciliter le stationnement pour les usagers des modes doux. <p>La politique dissuasive de stationnement doit s'accompagner:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une concertation avec les usagers, - d'un développement des modes alternatifs. <p>Ces différentes mesures doivent être accompagnées sur le plan de la communication car de nombreuses actions demeurent méconnues de la majorité des agents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - articles dans les support de communication interne : l'intranet, l'expresso, Viva, ... - la réalisation de plaquette d'information sur la visioconférence, la conférence téléphonique, le covoiturage... - l'information des nouveaux arrivants dans la collectivité sur les services offerts - des animations lors de la semaine de la mobilité en septembre 2014, la fête du vélo... - petits déjeuners surprises pour les utilisateurs des modes alternatifs, - des animations lors de grandes manifestations de VVA, - des contrôles techniques des vélos personnels des agents, - des achats de vélos électriques mis à disposition pour les déplacements professionnels, - améliorer la visibilité de la rubrique déplacements de l'intranet. <p>Il est nécessaire de varier les messages et les techniques d'animation pour toucher les agents.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Proposer une substitution raisonnable aux acquis des agents. Définir un système équitable et stimulant les modes alternatifs à la voiture.</p>		
Élu référent	M. Aurambout ; M. Mongaret	
Pilote de l'action	Directeur des ressources humaines : M. RAMIS ; directrice du COS : Mme Benoit	
Partenaires et personnes ressources	COS, DSP transport, Ville de Vichy	
Calendrier prévisionnel	mi 2014	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la mise en place de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	La totalité des agents de notre collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de remboursement de titre de transport	
	Nombre d'aménagements de stationnement pour les cyclistes	


Fiche action n° 15	2.3.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Favoriser les modes de transport alternatif à la voiture pour les déplacements professionnels et domicile travail
Prendre en charge tout ou partie des titres de transports des agents		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. Les déplacements domicile/travail ne représentent que 2% du poste des déplacements mais la mise en place de cette action rend dans le cadre de l'exemplarité de notre collectivité.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 15
<p>Inciter les agents à privilégier des modes de déplacements doux pour leurs déplacements D/T. Réduction des émissions de GES.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 :</p> <p>La prise en charge partielle des frais de transports du salarié s'applique au salarié qui souscrit un abonnement pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail. L'abonnement est souscrit pour des trajets effectués dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit en transports en commun, soit par l'intermédiaire d'un service public de location de vélos. <p>La prise en charge concerne le trajet effectué dans le temps le plus court et est fixée à 50% du prix du titre d'abonnement utilisé. L'action propose de faire connaître cette directive de la loi et, dans la mesure du possible, d'augmenter la prise en charge à 75 % ou 100%. Cette mesure (le fait de ne pas rembourser la totalité du coût du parking de La Poste et ce en vu d'inciter au report modal des agents) pourra s'inscrire dans le cadre de la renégociation de la convention entre le COS et VVA.</p> <p>Phase 2 :</p> <p>Dans un deuxième temps, la collectivité subventionnera une partie de l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 100€ pour un achat dans le cadre des déplacements Domicile/travail des agents. La totalité des aides apportées par la collectivité à ses agents sera plafonnée selon un budget défini par le service ressources humaines. Cette offre sera a priori ouverte à la totalité des agents mais elle s'accompagnera de critères de vérification d'achat et d'emploi du matériel subventionné.</p> <p>Phase 3 :</p> <p>La subvention pour l'achat d'un vélo électrique, si elle donne entière satisfaction, pourra être étendue à tous les habitants du territoire dans une limite de 50 vélos subventionnés pour notre agglomération. Cette subvention sera elle aussi sur critères (preuve d'achat, type de matériel et engagement à un usage pour des déplacements autres que "loisirs". La ville de Besançon pourrait servir de référence.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Moyens de communication internes alloués à cette action		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. RAMIS, direction générale des services : M. Douet	
Partenaires et personnes ressources	Ville de Besançon : developpement.durable@besancon.fr	
Calendrier prévisionnel	2015	
Moyens estimés	Majoration de la subvention aux Transports en commun par VVA. 100€ de subvention pour l'achat d'un vélo électrique destiné aux déplacements domicile-travail du personnel.	
Financeurs	VVA	
Cible	La totalité des agents de notre collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de remboursement de titres de transport Nombre de vélos subventionnés par VVA	


Fiche action n° 16  2.3.3 Objectif opérationnel :	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier	
	AXE 2 : Les déplacements Favoriser les modes de transport alternatif à la voiture pour les déplacements professionnels et domicile travail	
Inciter les agents à effectuer autrement leurs déplacements professionnels		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. Les déplacements professionnels des agents représentent 2% du poste des déplacements. Le train est un mode de transport 4,7 fois moins émetteur en GES que la voiture : il doit donc être préféré à cette dernière par les agents qui se rendent en formation ou en réunion. Le co-voiturage redevient avantageux en terme de GES par rapport au train si le nombre de voyageur est supérieur ou égal à 4 personnes.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 12
Réduire les émissions de GES liées aux déplacements professionnels Optimiser le temps de travail des agents Réduire le nombre de km parcourus Inciter les agents à conduire de manière plus économe		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Pour changer les pratiques des déplacements professionnels, pour promouvoir les déplacements alternatifs, il faut proposer des solutions acceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de billets de train prépayés (faire connaître le dispositif qui est déjà opérationnel), - mise en place d'une flotte de vélo de service, en partie électrique avec fourniture de kit de sécurité vélo (casque, cape, sac fluo), - formations à la conduite des véhicules électriques et à l'éco-conduite (action déjà engagée), - développer l'usage de la visioconférence : renforcer l'information sur les équipements existants, - déployer des solutions légères de visioconférence sur certains ordinateurs, - valoriser des mesures organisationnelles (choix des sites pour les réunions, ...), - faciliter le co-voiturage entre agents. - services de transports urbains si les sites de réunion sont desservis. <p>La visioconférence :</p> <p>Elle a pour objectif de faciliter les échanges entre les agents de la collectivité, les organismes et partenaires externes. Un site de visioconférence a été mis en place en 2012 à l'Atrium mais peu d'agents connaissent son existence. Ce mode de communication permet de réduire bon nombre de déplacements et la perte de temps associée. L'outil est disponible, il reste à le faire connaître et à mettre à disposition des comptes individuels pour "utilisateurs nomades". La location de la salle de visioconférence est possible par les entreprises ou partenaires de la collectivité depuis sa date de création. Il reste à poursuivre la démarche de publication dans le journal interne de la collectivité pour inciter au changement de pratique.</p> <p>Plan d'actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition de matériel individuel de visioconférence. Former les assistantes de direction qui programment les réunions. Communiquer sur l'existence de l'outil. Répertorier les organismes et partenaires possédant l'outil de visioconférence. 		
Conditions de réussite de l'action		
Faire connaître aux agents les alternatives existantes.		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. RAMIS , service informatique : M. Salignat, service population : Mme Naert	
Partenaires et personnes ressources	SNCF, personne ressource : conseil général du Bas-Rhin	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la mise en place de cette action. Environ 100€/an/poste équipé.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les agents de la collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Augmentation de la part modale du train dans les déplacements professionnels. Nombre de déplacements évités par la visioconférence. Nombre de réservation des Vélos à Assistance Electrique (VAE), nombre de déplacements en co-voiturage	


Fiche action n° 17  2.4.1 Objectif opérationnel :	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier AXE 2 : Les déplacements Faire adopter une conduite souple et sécurisée aux agents de la collectivité
Former la totalité des agents appelés à conduire un véhicule de service à l'éco-conduite	
Contexte Action Patrimoine Services	
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. Les déplacements professionnels des agents ne représentent que 2% du poste des déplacements mais on peut penser que la formation à l'écoconduite sera aussi bénéfique dans la vie privée des agents. Cette action s'inscrit dans l'orientation 12 du SRCAE. La conduite en sécurité est aussi un thème abordé lors de cette formation.</p>	
Objectifs de l'action Gain GES estimé en TqCO2 : 19	
<p>Réduire la consommation de carburant des véhicules de VVA. Réduire la consommation de carburant par les véhicules personnels des agents.</p>	
Description de l'action et méthode employée	
<p>Un accident du travail mortel sur deux est lié à la circulation, selon les statistiques du régime général d'assurance-maladie. Le coût de l'essence ne cesse de grimper. Le réchauffement climatique s'accélère. Trois constats qui amènent de plus en plus d'entreprises et collectivités à revoir leurs habitudes et pratiques, notamment en se tournant vers la conduite souple et sécurisée. Notre collectivité a déjà mis en place les années précédentes des formations à l'écoconduite et la conduite en sécurité. il s'agit à présent d'étendre le dispositif à un nombre plus important d'agents voir à la totalité et de recycler les agents déjà formés.</p>	
Conditions de réussite de l'action	
<p>Transfert des connaissances de la sphère du travail à la sphère privée.</p>	
Élu référent	M. Aurambout
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. RAMIS et Mme Labourbe
Partenaires et personnes ressources	Organisme de formation réalisant déjà cette formation
Calendrier prévisionnel	2014 : formation 2017 : recyclage/révision
Moyens estimés	coût de la formation et de sa révision
Financeurs	VVA
Cible	les agents de la collectivité
Indicateurs d'évaluation	Nombres d'agents formés

Fiche action n° 18	2.5.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Améliorer la desserte en transports doux de nos équipements
Améliorer et inciter la desserte en transports doux des centres sportifs		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA. Dans ce poste des déplacements, 80% des émissions de GES sont dues au déplacement des visiteurs vers nos sites sportifs : boudodromes, piscines, stade équestre... soit 24% du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services". La réussite ou non de cette action aura donc un impact très significatif en terme de réduction de GES et de l'atteinte de nos objectifs.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 1544
<p>L'objectif est de réduire les émissions induites par les centres sportifs et les grands événements sans pour autant nuire à la fréquentation de ces sites. Cet objectif sera atteint par l'augmentation de la part modale des transports doux de nos sites.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Quel que soit le lieu du déplacement, la voiture est actuellement le mode de transport le plus utilisé pour se rendre sur nos centres sportifs ou culturels. Il est donc nécessaire de proposer des modes de déplacements alternatifs aux visiteurs car ces émissions représentent une part majeure des émissions de notre BEGES (6300t_{éq}CO2 soit 24% du total du BEGES patrimoine et services). L'incitation au choix des modes doux peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la mise en place d'un tarif préférentiel sur présentation d'un titre de transport ou gratuité du titre de transport (incitation financière aux éco-déplacements), - amélioration de la fréquence des transports en commun desservant les sites, - dispositifs performants de stationnement cyclables et promotion des itinéraires cyclables reliant le coeur d'agglomération aux divers sites, - mise en place d'une chartre d'écomanifestation. 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Faire connaître les dispositifs déjà existants, comme par exemple la gratuité d'un Aller en transport en commun pour se rendre au stade aquatique.</p>		
Élu référent	M. Guyot ; M. Mongaret	
Pilote de l'action	Service des sports : M. ANISS ; pôle aménagement : M. Carletti ; service communication : Mme Malarmey	
Partenaires et personnes ressources	DSP transports, les 3 services concernés, les différentes AOT	
Calendrier prévisionnel	2014: expérimenter à nouveau la gratuité des TC 2015-2020 : extension des mesures à déployer	
Moyens estimés	Moyens en communication, moyens dédiés à l'incitation des publics	
Financeurs	VVA	
Cible	Les usagers des sites de l'agglomération	
Indicateurs d'évaluation	% de sites équipés en stationnements cyclables % de sites desservis par des pistes cyclables Nombre de titres de transport remboursés	

Fiche action n° 19	2.5.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Améliorer la desserte en transports doux de nos équipements
Etudier la possibilité d'une navette fluviale pour les centres de loisirs		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre "patrimoine et services", le poste des déplacements représente 30 % des émissions globales de VVA, les déplacements en direction des centres de loisir représentent 1% de ce poste. Cette action s'inscrit dans l'orientation 12 du SRCAE, bien que le mode doux "navette fluviale" n'y soit pas évoqué.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 2
<p>Sensibiliser le jeune public à d'autres modes de locomotion. Exemplarité de la collectivité. Faible réduction de GES attendue.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>L'objectif est de sensibiliser les usagers à d'autres modes de transport que la voiture. La navette fluviale n'est pas un mode de transport fréquent, elle aura donc le mérite d'interpeller les usagers par son caractère singulier et son exemplarité, même si elle ne permettra pas de réduire de manière très significative les émissions de GES. Le jeune public étant la cible privilégiée par cette action, une communication adéquate devra lui être proposée.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Disponibilité de la navette fluviale dans les créneaux horaires des centres de loisirs.</p>		
Élu référent	M. Levillain ; M. Mongaret	
Pilote de l'action	Service enfance : Mme DEL BOCCA	
Partenaires et personnes ressources	Ville de Vichy : Mme Voitelier	
Calendrier prévisionnel	2016 : expérimentation avec les centres de loisirs 2017 : expérimentation entre le campus Albert Londres et le stade universitaire	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la mise en place de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les usagers des centres de loisirs "le petit prince" et "le parc du soleil"	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de navettes effectuées Nombre de GES économisés	

Fiche action n° 20	2.6.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Favoriser et sensibiliser aux modes de transports alternatifs à la voiture
Mettre en place un plan de déplacement inter-entreprises (PDiE)		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au secteur "Transport" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global. Cette action s'inscrit dans l'orientation 13 du SRCAE.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 154
<p>Inciter les agents et les salariés à se déplacer de façon plus durable et vertueuse. Réduire les émissions de GES.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Les plans de déplacements sont un ensemble de mesures concrètes instaurées par un établissement public ou plusieurs établissements privés (zones d'activité) afin d'optimiser les déplacements des salariés ou des agents. Issu de la loi SRU, les PDiE ou les PDA sont des démarches volontaires. La mise en place d'un plan de déplacement inter-administration permet d'inciter les agents publics à utiliser des modes alternatifs à la voiture lorsqu'ils sont pertinents. Ces plans traitent à la fois des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels. Cette action reprend l'action n°15 de la PGD.</p> <p>Différents modes de transports peuvent être envisagés dans le PDiE notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation de la plate-forme de covoiturage de la région, - l'incitation à l'utilisation du vélo (lien avec un atelier de réparation, parking à vélo sécurisé...), - l'incitation à l'utilisation des transports en commun (communication sur les tickets à disposition des agents, affichage des horaires de bus sur les différents sites ...), - service de réservation efficace pour pratiquer l'autopartage et se rendre en réunion. <p>VVA financera les études nécessaires à la création des premiers plans.</p> <p>Methodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les employeurs pouvant être intégrés au plan de déplacement inter administration ou interentreprises - mise en place d'un groupe de travail avec les employeurs - réalisation d'un diagnostic précis des pratiques de mobilité domicile-travail et professionnels au sein de chaque structure, par enquête, - mise en œuvre des solutions. 		
Conditions de réussite de l'action		
Intérêt et participation volontaire des différents partenaires à cette planification territoriale		
Élu référent	M. Mongaret	
Pilote de l'action	pôle aménagement : M. CARLETTI et M. Liaboeuf	
Partenaires et personnes ressources	Administration des 3 communes centre, l'hôpital, les entreprises de nos ZAC, les entreprises en général.	
Calendrier prévisionnel	2014-2020 court terme à moyen terme	
Moyens estimés	financement des études PDEI et PDA : 30 000€ en 2013 et 10 000€ en 2014	
Financeurs	VVA	
Cible	Les salariés des entreprises et des administrations	
Indicateurs d'évaluation	Part de report modal, Nombre de mise en relation pour partager des trajets	


Fiche action n° 21	2.6.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Favoriser et sensibiliser aux modes de transports alternatifs à la voiture
Organiser une "journée sans voiture" en lien avec la manifestation nationale du même nom		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au secteur "Transport" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global. Plus de 90% de la distance totale parcourue par les résidents, visiteurs ou transit s'effectue en véhicule particulier ce qui génère la totalité des émissions. A l'inverse, 4 % de la distance totale parcourue s'effectue en transport en commun (bus, train) pour moins de 1% des émissions. Cette action s'inscrit dans l'orientation 13 du SRCAE.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TqCO2 : 186
<p>Sensibiliser les habitants au fait que le report modal est à leur portée. Réduction ponctuelle des GES</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>L'objectif est à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de montrer aux habitants les économies à réaliser en arrêtant d'utiliser la voiture (économie en émission de GES et en euros), - de démontrer les effets positifs sur la santé. <p>La semaine de la mobilité pourrait être le cadre de référence de cette journée, à cette occasion des plaquettes de sensibilisation sur ce qui se fait ailleurs (vélo, roller) pourraient être conçues.</p> <p>La Semaine Européenne de la Mobilité valorise le partage de l'espace public et la sécurité des usagers. Les citoyens sont invités à repenser leurs modes de déplacements en faveur d'une mobilité environnementale plus durable et plus sécurisée, notamment grâce à l'événement "journée sans voiture". La semaine a lieu chaque année du 16 au 22 septembre. Elle est l'occasion de découvrir et de tester de nouveaux moyens de transports : transports en commun, covoiturage, autopartage, vélo etc.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Moyens de communication mis en œuvre		
Élu référent	Mme. Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : M. GAUVIN ; service communication : Mme Malarmey	
Partenaires et personnes ressources	association nationale du même nom	
Calendrier prévisionnel	2015	
Moyens estimés	Budget communication	
Financeurs	VVA	
Cible	Les usagers de la voiture	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes n'ayant pas pris leur véhicule ce jour là.	


Fiche action n° 22	2.6.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 2 : Les déplacements
		Favoriser et sensibiliser aux modes de transports alternatifs à la voiture
Créer un pack "mobilité douce" à destination des touristes et des visiteurs		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au secteur "Transport" de notre territoire représentent 44% du Bilan Carbone global. Cette action s'inscrit dans l'orientation 12 du SRCAE : "favoriser le recours aux modes alternatifs au véhicule particulier".</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 77
<p>Réduire de manière significative les émissions de GES de notre territoire. Sensibiliser les touristes mais aussi les habitants aux modes de transport doux. L'objectif indirect : renforcer la signalétique sur les transports doux existant, en lien avec l'action 13 de la PGD Gain indirect en terme d'image et de valorisation touristique de l'agglomération</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Ce travail devra être mené en étroite collaboration avec le service communication et les offices de tourisme. L'idée est de proposer les moyens incitant les touristes à employer les transports doux lorsqu'ils sont sur notre territoire. L'office de tourisme de Billy se dit prêt à participer et à relayer cette démarche de sensibilisation et de communication auprès des touristes. Cela va dans le sens des objectifs nationaux en terme de développement durable des offices de tourisme pour 2014.</p> <p>Cette action pourra notamment se concrétiser par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des parking relais en périphérie des 3 communes-centre. - la création de tickets combinés parking, billet de transport en commun, location de vélo (gare ferroviaire). - une information renforcée auprès des touristes. De part les déplacements engendrés, l'activité touristique est une grande pourvoyeuse de GES. Afin de les limiter au strict minimum, il est utile de faire connaître les possibilités qu'offre notre territoire en terme de mobilité douce. L'objectif est de réduire les émissions liées au tourisme sans réduire l'activité touristique. - la création de "pack mobilité". - à moyen terme, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du tourisme dans l'intégration de critères "climat-énergie". <p>Méthodologie pour la création de "pack mobilité" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Benchmark des packs existant, - évaluation des actions les plus en adéquation avec notre territoire, - création des packs. 		
Conditions de réussite de l'action		
Existence des moyens et infrastructures nécessaires à la conduite de cette action		
Élu référent	Mme DOUCHET-PARDO	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : Mme FONTVERNE, Mme Terrasse ; service communication : Mme Malarney	
Partenaires et personnes ressources	Office de tourisme de Billy, les Offices de Tourisme du territoire, plate forme de mobilité régionale, PCET ayant déjà mis cette action en place	
Calendrier prévisionnel	2014 : benchmark ; 2015 : conception et diffusion	
Moyens estimés	Budget création du Pack et budget reproduction du Pack	
Financeurs	VVA, OT	
Cible	Les touristes	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de Packs distribués Emissions de GES évités	


Axe thématique n° 3 :
Les déchets


Actions n° 23 à 41


1	Développer les structures permettant d'intensifier le tri sélectif	23	Créer une recyclerie	Territoire
		24	Promouvoir les magasins du réemploi et de la réparation	Territoire
2	Harmoniser les différentes collectes de tri	25	Suivre la démarche développement durable sur l'exploitation de l'ISDND "Gaïa"	Patrimoine et services
		26	Renforcer les partenariats pour parvenir à trier la totalité des plastiques	Territoire
		27	Développer l'expérimentation de la collecte des fermentescibles	Territoire, patrimoine et services
3	Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets	28	Promouvoir le STOP PUB	Territoire, patrimoine et services
		29	Développer le compostage individuel	Territoire, patrimoine et services
		30	Développer le compostage collectif et partagé	Territoire, patrimoine et services
		31	Développer le lombricompostage	Patrimoine et services
		32	Supprimer les gobelets jetables des fontaines à eau	Patrimoine et services
		33	Organiser la fête des voisins "zéro déchets"	Patrimoine et services
		34	Mettre en place des foyers témoins	Patrimoine et services
		35	Créer un label "commune engagée"	Patrimoine et services
		36	Créer une charte des bonnes pratiques des commerçants et professionnels de notre territoire	Patrimoine et services
		37	Pérenniser l'expérimentation des couches lavables en crèche	Patrimoine et services
		38	Créer une éco-team "déchets"	Patrimoine et services
		39	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Territoire, patrimoine et services
		40	Participer à la semaine de la réduction des déchets	Patrimoine et services
		41	Créer des supports de communication ayant trait à la réduction des déchets	Patrimoine et services


Fiche action n° 23	3.1.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Développer les structures permettant d'intensifier le tri sélectif
Créer une recyclerie		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Répondre aux objectifs des Grenelles 1 et 2 (réduire de 15% la quantité de déchets enfouie d'ici 2015).</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 873
<p>Promouvoir le réemploi auprès du grand public, faire prendre conscience que le déchet des uns peut être le plaisir des autres, valoriser le plus de matériaux possible sur notre territoire.</p> <p>Réalisation d'une action de Développement Durable pour le grand public.</p> <p>Optimiser la gestion et favoriser le bon usage de cet outil.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La recyclerie, sur la commune de Cusset, devient un passage obligé avant le dépôt en déchèterie et permet ainsi de développer le réemploi avant le tri sélectif avec valorisation matière et l'enfouissement</p> <p>Etudes de marchés + visites de sites avant de prendre la moindre décision.</p> <p>Cette action a été suivie par 4 services de VVA (bâtiments, déchets, cohésion sociale et développement durable)</p> <p>VVA reste propriétaire des lieux, mais c'est un groupement d'associations (SIEL) qui est responsable de la gestion de la recyclerie.</p> <p>Il est prévu de rationaliser le nombre de passages par semaine à la déchèterie en mettant en place une carte. Les usagers seront incités à ne venir que pour un dépôt important afin d'éviter les émissions de GES liées à la multiplication des déplacements.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Avoir du temps et de la patience, obtenir les financements souhaités, être disponible, savoir faire face à d'éventuels contretemps ou incidents et savoir s'entourer de professionnels compétents.</p>		
Élu référent	M. Cruzier	
Pilote de l'action	Service déchets (DMA) : Mme MOREAU	
Partenaires et personnes ressources	ADEME, SIEL, CAP3C, services de VVA et entreprises de construction	
Calendrier prévisionnel	novembre 2013 : date d'ouverture	
Moyens estimés	1 500 000 € (coûts de la création du bâtiment hors frais de personnel VVA)	
Financeurs	ADEME, Région, VVA	
Cible	Le grand public	
Indicateurs d'évaluation	Quantité de déchets détournée de leur filière de traitement nombre d'articles vendus dans la recyclerie	


Fiche action n° 24	3.1.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Développer les structures permettant d'intensifier le tri sélectif
Promouvoir les magasins du réemploi et de la réparation		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets". Promouvoir des gestes alternatifs au fait de jeter tout ce que nous ne voulons plus.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 582
<p>Réduire le nombre d'encombrants en déchèterie et communiquer sur les possibilités de réparer des objets au lieu de les jeter.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Promouvoir des gestes alternatifs au fait de jeter : donner une seconde vie aux produits Le CG03 a pris le relais de VVA pour cette action.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Voir avec Laure Bridonneau du Conseil Général de l'Allier : bridonneau.l@cg03.fr</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	CG 03 : Mme BRIDONNEAU	
Partenaires et personnes ressources	CCI, CMA	
Calendrier prévisionnel	2013-2015	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financiers	Ademe	
Cible	Le grand public	
Indicateurs d'évaluation	Création d'un annuaire du réemploi et de la réparation sur le département de l'Allier	


Fiche action n° 25	3.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Harmoniser les différentes collectes de tri
Suivre la démarche développement durable sur l'exploitation de l'ISDND "Gaïa"		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets". La volonté de la collectivité est de faire de Gaïa un site exemplaire, durable et de prolonger la longévité du site en réduisant les quantités annuelles reçues.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 1163
<p>L'objectif est bien d'aller au-delà de l'obligation réglementaire sur les 3 axes du développement durable. en diminuant la quantité des lixiviats, de suivre le Ph et la conductivité.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Exemples d'application de la méthode employée pour rendre concrète la démarche Développement Durable sur le site de Gaïa :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°4 : les bennes contenant plus de 20% de déchets valorisables sont refusées et orientées vers la plateforme DIV. De plus, des pénalités sanctionnent les apports des transporteurs qui ne respectent pas la consigne des 20% sur la nature des matières déposées. - Amélioration du taux de captage du biogaz - recyclage à 100% des papiers ... 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Temps humain nécessaire pour suivre les 20 indicateurs DD.</p>		
Élu référent	M. Cruzier	
Pilote de l'action	Service déchets : Mme Moreau	
Partenaires et personnes ressources	Le délégataire	
Calendrier prévisionnel	2011-2020	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire	
Financeurs	VVA	
Cible	l'ISDND de Gaïa	
Indicateurs d'évaluation	Les 21 indicateurs chiffrés en matière de DD (annexe 23 du service déchets)	


Fiche action n° 26	3.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Harmoniser les différentes collectes de tri
Renforcer les partenariats pour parvenir à trier la totalité des plastiques		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : " vers une meilleure gestion des déchets". La loi Grenelle a fixé pour objectif de trier 75% des déchets ménagers alors que notre collectivité valorise actuellement 69% de ces déchets ménagers.</p> <p>Eco-emballage a lancé une expérimentation sur la collecte et le tri des plastiques en 2012 dont les conclusions seront connues en 2015.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Augmenter le tonnage des plastiques recyclés. Diminuer la consommation de produits pétroliers grâce au recyclage</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Si le dispositif est pérennisé, la collectivité pourra s'engager au côté d'Eco-emballage dans cette démarche. Au regard du seul surcoût des tonnages de tri supplémentaire, l'intérêt de contractualiser est évident pour amortir le surcoût.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Pérennisation du dispositif. Centre de tri en capacité d'accueillir des déchets supplémentaires.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Services déchets : Mme MOREAU	
Partenaires et personnes ressources	Eco-emballage	
Calendrier prévisionnel	2017-2018	
Moyens estimés	coût de 200€ la tonne supplémentaire triée	
Financeurs	Valorplast (rachat du plastique en fonction du cours de la matière : en 2014 environ 200€ la tonne)	
Cible	Les déchets ménagers	
Indicateurs d'évaluation	Tonnes supplémentaires de plastiques triées/an	


Fiche action n° 27	3.2.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Harmoniser les différentes collectes de tri
Développer l'expérimentation de la collecte des fermentescibles		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>La loi Grenelle II oblige les gros producteurs à collecter de manière systématique leurs fermentescibles.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Valoriser au maximum le potentiel méthanogène des produits fermentescibles. Réduire la quantité de déchets enfouis (15% selon le Grenelle) Prise de conscience et sensibilisation sur le gaspillage alimentaire</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Cette action est en lien direct avec l'action 3.3.12</p> <p>Phase un en 2011 : expérimentation sur le pôle universitaire du tri des déchets alimentaires alors que le restaurant universitaire n'y était pas contraint réglementairement.</p> <p>Phase deux en 2013 : lancement d'une étude pour voir s'il est possible d'étendre la collecte des fermentescibles.</p> <p>Phase trois au premier trimestre 2014 : la collecte du pôle universitaire est étendue à 5 autres producteurs de fermentescibles.</p> <p>Phase quatre en 2016 : pérennisation de l'action à tous les gros producteurs de fermentescibles de l'agglomération, en accord avec la loi Grenelle II.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Investissement et motivation du personnel (cuisine, plonge...) Adhésion des équipes de restauration Communication, présence sur les sites</p>		
Élu référent	M. Cruzier	
Pilote de l'action	Service déchets (DMA) : Mme WALIENNE et Mme Moreau	
Partenaires et personnes ressources	Restaurant universitaire: M. Coulon, autres producteurs, communes (Vichy...)	
Calendrier prévisionnel	Cf. description de l'action	
Moyens estimés	150€ la tonne supplémentaire collectée	
Financeurs	VVA	
Cible	Les producteurs de fermentescibles	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de tonnes collectées, nombre d'obligés règlementaires mobilisés	


Fiche action n° 28	3.3.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Promouvoir le STOP PUB		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, nous avons pu constater que sur notre territoire, un foyer recevait en moyenne 34 kg de publicité non souhaitée par an.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 71
<p>Equiper 8% des foyers du territoire, soit environ 1 600 autocollants, ce qui représente environ 54,4 tonnes de papier en moins dans les poubelles.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le STOP PUB est un acte volontaire. L'apposition d'un autocollant sur les boîtes aux lettres évite de recevoir les publicités ou imprimés non sollicités. Cet acte de réduction des déchets est simple à réaliser et permet une diminution des tonnages collectés. L'idée est de multiplier les lieux de distribution de l'autocollant tout en offrant une lisibilité sur son utilité.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Démarcher les lieux recevant du public, leur proposer de distribuer le STOP PUB, leur demander de faire un suivi de cette distribution afin de connaître exactement le nombre de foyers sur le territoire venant en récupérer.</p> <p>Communiquer dans le VVA Magazine et proposer la fourniture gratuite de l'autocollant à tout demandeur.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE et Séverine Oriot	
Partenaires et personnes ressources	Agences immobilières, syndicats de copropriété, mairies et associations de quartier.	
Calendrier prévisionnel	2012 - 2015	
Moyens estimés	8 700 € (équipement + personnel)	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	L'ensemble des administrés + commerces + entreprises + bâtiments administratifs	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'autocollant récupérés par les foyers du territoire + enquête téléphonique par le CG03.	


Fiche action n° 29	3.3.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		AXE 3 : Les déchets
Objectif opérationnel :	Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets	
Développer le compostage individuel		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Le compostage est la méthode la plus efficace en terme de réduction des déchets, de plus, sur notre territoire, il reste une possibilité de développer cette action sur environ 1 200 habitations individuelles. Cette action permet de réduire d'environ 20% le poids de nos poubelles, soit une réduction d'environ 70 kg/hab./an.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 3047
<p>Il faut promouvoir par tous les moyens le compostage, mais également former la population (guide composteur) grâce à un expert en compostage au sein de notre propre structure (maitre composteur). Grâce à cela, nous souhaitons équiper 30% des foyers potentiel en 5 ans, soit 400 foyers.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La première chose est de former un maitre composteur, ce qui a été fait au mois d'octobre 2013. D'ici là, nous avons proposé à la vente des composteurs aux résidents du territoire en faisant la promotion par voie de presse, VVA magazine, stand sur des foires expo... Suite à quelques remarques des usagers, nous venons de changer de composteur en optant pour un modèle en bois et non plus en plastique.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>La présence d'un spécialiste en compostage dans l'équipe du programme de prévention est peut être la condition la plus importante pour atteindre nos objectifs. Cela nous permettra de suivre au plus prêt les personnes désirant des renseignements sur le compostage, d'animer des journées de formation ou d'approche du compostage et de pouvoir apporter des réponses précises aux problèmes que peuvent rencontrer certains utilisateurs.</p> <p>Il ne faut pas trop assister les utilisateurs, ni trop faire de communication (raz le bol des usagers, concurrence par rapport aux vendeurs locaux...)</p>		
Élu référent	M. Cruzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE et Sébastien Tantot	
Partenaires et personnes ressources	Non renseigné	
Calendrier prévisionnel	2011-2015	
Moyens estimés	20 000 € (acquisition composteur + personnel)	
Financiers	ADEME, CG03, VVA	
Cible	Les habitants de maisons individuelles avec jardin de + de 50m²	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de composteurs vendus + nombre de guides composteur formés	


Fiche action n° 30	3.3.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Développer le compostage collectif et partagé		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Le compostage est la méthode la plus efficace en terme de réduction des déchets. Notre territoire est très urbanisé en son centre, avec cette action, nous touchons toutes les personnes intéressées par le compostage et ce même dans des habitats collectifs. Cette action est donc une extension du compostage individuel.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Promouvoir une activité qui était jusqu'à présent réservée aux résidences individuelles avec jardin.</p> <p>En compostant les déchets des habitats collectifs, nous continuons notre objectif de réduire la quantité de déchets fermentescibles collectée et enfouie à l'installation de stockage.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>L'action commence par le démarchage des syndicats de copropriété et des agences immobilières. Il nous faut trouver des résidences avec espaces verts (exutoire pour le compost), pas trop grande, avec des personnes prêtes à se mobiliser pour cette action.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Il faut trouver le bon habitat collectif et s'adresser aux bonnes personnes qui pourront être formées guide composteur. Le maître composteur doit être très disponible et maintenir une dynamique autour du compostage. Cette action étant nouvelle sur notre territoire, il faut lui prêter une attention particulière afin que d'autres immeubles désirent mettre en place un composteur.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE et Sébastien Tantot	
Partenaires et personnes ressources	Agences immobilières, syndicats de copropriété, gardiens d'immeubles	
Calendrier prévisionnel	2013-2015	
Moyens estimés	35 000 € (acquisition composteurs + personnel hors temps des gardiens ou guides composteur)	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	Petits habitats collectifs avec espaces verts	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de sites équipés + nombre de guides composteurs formés	


Fiche action n° 31	3.3.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Développer le lombricompostage		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>La collectivité possède un lombricomposteur dans ses bureaux et elle a incité des foyers témoins à utiliser des lombricomposteurs. l'idée est de développer cette activité sur notre territoire, soit en complément pédagogique du compostage mais surtout pour développer cette pratique pour les habitations verticales.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 12
<p>Notre territoire étant en grande partie urbanisé, nous souhaiterions équiper 2% des 20 000 foyers recensés soit 400 foyers à équiper. Cette activité permet de détourner en moyenne 20 kg de déchets /foyer/an.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le lombricomposteur est une toute nouvelle pratique sur notre territoire. Il faut donc la démocratiser. Sans aide financière pour l'acquisition du matériel et sans aide technique quant au développement de cette pratique, nous n'arriverons jamais à atteindre nos objectifs. Pour ce faire, le maître composteur doit pouvoir accéder à une formation spécifique sur le lombricompostage.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>le maître composteur doit pouvoir accéder à une formation spécifique sur le lombricompostage.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE et Sébastien Tantot	
Partenaires et personnes ressources	Non renseigné	
Calendrier prévisionnel	2014 - 2020	
Moyens estimés	50 000 € (acquisition matériel + personnel + formations)	
Financiers	Ademe, VVA	
Cible	Résidents des hyper centre + logements verticaux	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de lombricomposteurs vendus + nombre de réunions d'information réalisées sur ce sujet	


Fiche action n° 32	3.3.5	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Supprimer les gobelets jetables des fontaines à eau		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Plus de 60 000 gobelets étaient utilisés chaque année sur le site de l'hôtel d'agglomération, ce qui représentait presque 700 € en terme d'achat.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 1
<p>En offrant des gobelets réutilisables aux agents, on économise l'achat des 60 000 gobelets qui, après un usage unique, se retrouvaient dans nos poubelles. Les gobelets représentent environ 300 k gde déchets par an pour l'hôtel d'agglomération.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Suppression des gobelets jetables à côté des fontaines à eau, achat de quelques gobelets jetables pour les personnes extérieures qui viendraient à l'accueil. Il n'y a pas eu de concertation avec les agents de VVA, mais tout le monde a bien accepté son gobelet et la suppression des gobelets jetables.</p> <p>Cette action a également été couplée avec le raccordement des fontaines à eau au réseau d'eau potable afin de limiter les trajets et location de bonbonnes.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
un bon phasage de l'action est nécessaire		
Élu référent	M. Cruzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE	
Partenaires et personnes ressources	Les communes, la région et le département	
Calendrier prévisionnel	2013-2016	
Moyens estimés	2 000 € (achat matériel + travaux + personnel)	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	agents de l'hôtel d'agglomération	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de gobelets jetables achetés chaque année	


Fiche action n° 33	3.3.6	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Organiser la fête des voisins "zéro déchets"		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Beaucoup de fêtes ou de repas sont organisés sur notre territoire. Ces manifestations sont une source importante de production de déchets. Avec quelques astuces simple, il est facile de réduire la quantité de déchets produits.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Sensibiliser les organisateurs de petites manifestations à la réduction des déchets, en leur donnant quelques conseils et le matériel nécessaire. Grâce à cette démarche, les participants seront également sensibilisés et nous comptons sur un effet "boule de neige" pour que ces gestes soient appliqués lors des manifestations ou simples repas organisés par tous les convives.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Grâce à un communiqué de presse, nous avons fait connaître notre démarche aux comités de quartiers organisateurs de fêtes des voisins. Ils nous ont contacté pour obtenir de l'aide afin de récupérer nappes, serviettes et gobelets réutilisables auprès de notre service.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Etre disponible, comprendre les attentes, tant en terme d'équipement que de délai voir d'esthétisme. Le petit plus a été de se rendre sur place et d'échanger avec les organisateurs et les participants, ce qui permet de créer un lien. De ce fait, les participants hésitent moins à nous recontacter pour d'autres manifestations.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : G. WALIENNE et S. Oriot	
Partenaires et personnes ressources	Comités de quartier, associations	
Calendrier prévisionnel	2012-2013	
Moyens estimés	6 000 € (achat matériel + personnel)	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	les organisateurs de petites manifestations	
Indicateurs d'évaluation	nombre de fêtes organisées par VVA	


Fiche action n° 34	3.3.7	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Mettre en place des foyers témoins		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Afin de cibler au mieux les actions qui allez pouvoir être mise en place sur le territoire, nous avons décidé de travailler avec des foyers volontaires pour connaître les quantité de déchets détournés par certaines actions en faveur de la réduction des déchets ainsi que les difficulté de mise en places ou d'utilisation.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Hiérarchiser les actions les plus simples à mettre en place et les plus utiles en terme de réduction de déchets. Suite à ces constats, nous pourrons développer les actions sur le territoire tout en ayant des chiffres clés sur la quantité de déchets détournés des collectes et sur les manières de pratiquer certains gestes (découvert du Bokashi, lombricomposteur, yaourtière...)</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Trouver des foyers VOLONTAIRES, que nous ne connaissons pas de préférence et les sensibiliser à la démarche de réduction des déchets. Leur offrir le matériel nécessaire à la mise en place de gestes de prévention et leur faire remplir des fiches de suivi et de pesée. L'action a duré 4 mois, 3 réunions on été nécessaire + échanges par téléphone et par mail.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Bien vérifier que les foyers soient sensibles à la thématique (certains voient juste la possibilité de récupérer du matériel gratuitement), assurer un suivi tout au long de l'opération avec la totalité des foyers, s'assurer que tout le monde a bien compris ce qui est demandé, insister pour avoir un retour des fiches de suivi. L'interaction est la base de ce type d'action.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE	
Partenaires et personnes ressources	foyers témoin	
Calendrier prévisionnel	2012-2013	
Moyens estimés	6 000 € (matériel + frais de personnel)	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	grand public	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de foyers continuant les gestes après la fin de l'opération.	


Fiche action n° 35	3.3.8	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Créer un label "commune engagée"		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Faire des communes adhérentes à VVA des communes éco-exemplaire en terme de réduction et de gestion des déchets</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Répondre aux demandes de l'ADEME + appliquer au niveau des administrations, ce que nous demandons également aux particuliers (donner l'exemple).</p> <p>Il est évident que, grâce à la réduction des déchets, des économies en terme d'achat de matériel et de traitement des déchets vont découler de cette action, mais cela est difficilement quantifiable.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Démarcher les DGS des communes lors d'une réunion de bureau pour expliquer l'intérêt d'une démarche collégiale et demander une personne référente dans chaque commune afin d'effectuer un diagnostic déchet pour cibler les actions à mettre en place.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>réitérer la proposition de cette action auprès des personnes contactées</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE	
Partenaires et personnes ressources	Les communes adhérentes au service de la gestion des déchets de VVA	
Calendrier prévisionnel	2013-2015	
Moyens estimés	10 000 € (frais de personnel de VVA + des mairies)	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	Les agents des communes	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions mises en place	


Fiche action n° 36	3.3.9	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Créer une charte des bonnes pratiques des commerçants et professionnels de notre territoire		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Dans le cadre de son PLP, VVA souhaite travailler de concert avec tous types de publics, notamment les artisans, commerçants et entreprises de son territoire afin de les sensibiliser à la réduction des déchets.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Réduire la quantité de déchets collectée par les services de VVA et trouver des solutions de valorisation pour certains déchets (FFOM par exemple).</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>L'idée est de créer un groupe de travail pour réaliser une charte de bonnes pratiques visant à réduire les déchets produits et applicables à la majorité des professionnels du territoire, les accompagner et réaliser avec eux un diagnostic déchets.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Identifier de meilleures pratiques correspondant aux diverses activités concernées. Arriver à faire comprendre l'intérêt financier de cette action aux publics ciblés.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : G. WALIENNE et S. Oriot	
Partenaires et personnes ressources	CCI, CMA, associations de commerçants, professionnels soumis à la redevance spéciale	
Calendrier prévisionnel	2013-2015	
Moyens estimés	20 000,00 €	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	Professionnels du territoire soumis à la RS ou à la TEOM	
Indicateurs d'évaluation	réalisation de la charte, nombre de professionnels engagés dans cette action	

Fiche action n° 37	3.3.10	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Pérenniser l'expérimentation des couches lavables en crèche		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Dans le cadre de son Programme Local de Prévention, VVA se veut éco-exemplaire, c'est la raison pour laquelle une crèche a décidé d'utiliser des couches lavables sur 8 enfants (petits et moyens) afin de se faire sa propre opinion sur cet outil de réduction des déchets.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 3
<p>Faire prendre conscience que les couches lavables ont évolué, que ce n'est pas un change comme dans l'ancien temps mais bien un produit propre et facile d'utilisation.</p> <p>Communiquer auprès des crèches privées et du grand public.</p> <p>Étendre l'expérimentation à d'autres crèches de notre agglomération.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 :</p> <p>Les couches lavables ont été testées depuis 2011 par les agents des crèches de VVA, sur un petit échantillon d'enfants.</p> <p>Phase 2 :</p> <p>Il faut à présent voir s'il est possible de faire adhérer les collègues concernés afin de pérenniser cette action et de la développer sur tous les sites de même activité.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Avoir le temps de montrer le produit, de prendre connaissance et conscience des difficultés et des modifications apportées au travail des agents concernés. Avoir une réelle volonté politique pour développer cette pratique.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : G. WALIENNE et S. Oriot	
Partenaires et personnes ressources	Bébés lutins, Pôle Enfance Rive Gauche (PERG)	
Calendrier prévisionnel	2011-2013 : phase d'expérimentation 2013-2016 : déploiement de l'action	
Moyens estimés	70 000 € (achat matériel + temps des agents du service DMA)	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	Crèches privées et publiques, parents	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de crèches et de parents équipés	

Fiche action n° 38	3.3.11	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Créer une éco-team "déchets"		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Réduire et valoriser aux mieux les déchets qu'elle produit.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Mettre en place des actions de réduction des déchets grâce à une réflexion commune d'agents ne travaillant pas au sein du service de la gestion des déchets afin de faire de VVA une collectivité éco-exemplaire.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase un : trouver des agents volontaires pour participer au groupe de réflexion autour de cette thématique</p> <p>Phase deux : créer un plan d'actions</p> <p>Phase trois : mettre en place ce plan d'actions.</p> <p>Phase quatre : suivi et évaluation du plan d'actions</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Les chefs de service doivent autoriser les agents volontaires à s'absenter de leur poste pour participer au groupe de réflexion sur la réduction des déchets pour que tout le monde se sente concerné par cette thématique transversale. La motivation des agents passera par la concrétisation des actions proposées.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : G. WALIENNE et S. Oriot	
Partenaires et personnes ressources	Tous les services de VVA + agents d'entretien	
Calendrier prévisionnel	2011-2015	
Moyens estimés	20 000 € (matériel + temps de travail des agents)	
Financeurs	ADEME et VVA	
Cible	Agents de VVA	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'agents participant à l'éco-team et nombre d'actions mises en place et pérennisées.	

Fiche action n° 39	3.3.12	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Dans le cadre de Plan National d'Alimentation, nous souhaitons communiquer sur la lutte contre le gaspillage alimentaire afin de réduire les coûts que cela peut représenter (quantité de déchets + aliments jetés non consommés).</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 89
<p>Réduire les quantités de déchets alimentaires jetées dans les restaurants collectifs.</p> <p>Pour les ménages : 20 kg de nourriture jetés par an et par foyer dont 7 kg encore emballés ce qui représente 400 € par an et par foyer.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Démarcher les gros producteurs de déchets fermentescibles et voir avec eux comment réduire leur production de déchets et comment mieux la valoriser.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Convaincre le personnel responsable, notamment dans les restaurants scolaires + s'appuyer sur le PNA pour expliquer notre démarche.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : G. WALIENNE et S. Oriot	
Partenaires et personnes ressources	inspection académique, écoles, restaurateurs	
Calendrier prévisionnel	2013-2015	
Moyens estimés	20 000 € (temps de personnel)	
Financeurs	ADEME et VVA	
Cible	Restaurants scolaires, restaurateurs, CREPS, centre de séjour...	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'établissements adhérents aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.	

Fiche action n° 40	3.3.13	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Participer à la semaine de la réduction des déchets		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets". Participation annuelle à la semaine institutionnelle entièrement consacrée à la réduction des déchets.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 7
<p>Faire connaître les enjeux de la réduction des déchets auprès du public et promouvoir des gestes simples à appliquer au quotidien.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Organiser sur le territoire des animations, visites, ateliers ou autres manifestations durant la semaine de la réduction des déchets afin que nos actions aient plus de visibilité.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Faire preuve d'originalité, être disponible, bien organiser les manifestations, communiquer de manière claire, assurer un suivi des manifestations pour les usagers désirant plus de renseignements. Réussir à attirer de nombreuses personnes.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : M. ZUNITOW et Mme Moreau	
Partenaires et personnes ressources	ADEME, SERD (les partenaires dépendent de la thématique choisie pour les animations liées à la SERD)	
Calendrier prévisionnel	en novembre de chaque année	
Moyens estimés	5000€ par an	
Financeurs	ADEME et VVA	
Cible	Grand public	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants lors des manifestations	


Fiche action n° 41	3.3.14	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 3 : Les déchets
		Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
Créer des supports de communication ayant trait à la réduction des déchets		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets".</p> <p>Dans le cadre de son PLP, VVA souhaite mieux informer les habitants aux différentes actions que notre collectivité met en place</p>		
Objectifs de l'action		
Faire connaître le PLP, communiquer sur les gestes et résultats de la prévention		
Description de l'action et méthode employée		
<p>En relation avec le service communication, mettre en ligne des documents, créer des documents papier à diffuser et réfléchir à toute autre forme de communication (clips cinémas...)</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Bien cibler les public et la thématique de communication, ne pas noyer les usagers d'information. Rester dans le côté institutionnel pour les grandes campagne d'affichage pour plus de lisibilité.</p>		
Élu référent	M. Crouzier	
Pilote de l'action	Service DMA : Géraldine WALIENNE	
Partenaires et personnes ressources	Service communication	
Calendrier prévisionnel	2011-2015	
Moyens estimés	10 000,00 €	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	Grand public	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de documents créés	


Axe thématique n° 4 :


***L'énergie locale, une énergie
propre au territoire***


Actions n° 42 à 56


1	Réduire les consommations d'énergie	42	Créer un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) à disposition des 23 communes	Territoire, patrimoine et services
		43	Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie	Territoire
		44	Définir et accompagner la mise en œuvre d'un programme de travaux d'économies d'énergie sur le patrimoine communautaire bâti	Patrimoine et services
		45	Mettre en œuvre l'OPAH	Territoire
		46	Poursuivre l'inscription dans les cahiers des charges d'un critère de très haute performance énergétique	Patrimoine et services
		47	Privilégier le gravitaire pour les nouveaux réseaux	Patrimoine et services
2	Sensibiliser aux économies d'énergies	48	Améliorer la gestion de l'eau et de l'énergie des bâtiments communautaires grâce au "Bonus Energie"	Patrimoine et services
		49	Acheter des équipements de mesures de consommations électriques	Patrimoine et services
		50	Sensibiliser aux consommations d'énergies sur les bâtiments communautaires	Patrimoine et services
3	Développer les énergies renouvelables	51	Etudier les potentiels en énergies renouvelables de notre territoire	Territoire
		52	Développer la géothermie	Territoire, patrimoine et services
		53	Etudier le potentiel méthanisable de notre territoire	Territoire
		54	Développer le recours aux énergies de récupération	Patrimoine et services
		55	Etudier le potentiel de production d'énergies renouvelables sur notre patrimoine	Patrimoine et services
4	Utiliser une énergie moins émissive	56	Rechercher un fournisseur d'énergies avec des contrats 100% d'origine renouvelable	Patrimoine et services


Fiche action n° 42  4.1.1 Objectif opérationnel :	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire Réduire les consommations d'énergie
Créer un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) à disposition des 23 communes	
Contexte Action Territoire Patrimoine Services	
<p>Les émissions de GES liées au poste Energie représentent 12 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services de VVA. La consommation d'énergie de la totalité du patrimoine communal français s'élevait à environ 30 milliards de kWh en 2005 pour une dépense évaluée à 2 milliards d'euros. Partant du constat que le chauffage des bâtiments communaux peut représenter jusqu'à 50% de la facture énergétique communale, les élus de la communauté d'agglomération ont souhaité étudier l'opportunité de mettre en place des audits énergétiques concernant le patrimoine des communes. Le CEP aura aussi pour mission de sensibiliser de manière très concrète les élus par l'économie financière réalisée et l'objectif d'atteindre 20% d'efficacité énergétique d'ici 2020.</p>	
Objectifs de l'action Gain GES estimé en TeqCO2 : 152	
Réduction des dépenses énergétiques de VVA et des communes membres Réduction des émissions de GES	
Description de l'action et méthode employée	
<p>Réaliser des économies d'énergie est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une signature de la Charte CEP validée par toutes les parties permettant au futur conseiller d'intégrer le réseau national de professionnels du "Conseil en Énergie Partagé", animé par l'ADEME. Le CEP permet d'accompagner, sensibiliser et former les élus et les personnels des communes aux économies d'énergie. Les échanges d'expériences pourront être mutualisés selon les problèmes diagnostiqués. Sa mission est enfin de mettre en place des actions concrètes d'optimisation et d'efficacité énergétique sur le patrimoine des communes en application des objectifs définis dans le plan climat. La réalisation d'un rapport annuel d'activité et de suivi énergétique permettra de valoriser les actions menées et de communiquer auprès des élus et de la population.</p> <p>Exemple d'action : lorsque qu'un chantier est achevé, on ne tient compte bien souvent que de la partie visible du bâti. Le suivi de chantier d'amélioration des performances thermiques des bâtiments, bien que peu présent dans la culture française du bâtiment, doit être renforcé. Le CEP aura pour mission, grâce à une caméra thermique et d'autres outils, d'évaluer la performance des travaux effectués et d'ainsi sensibiliser les élus et les agents aux déperdition thermique par une cartographie des ponts thermique existants. Cette détection permettra soit de reprendre les travaux effectués soit d'ouvrir sur une mise en travaux.</p> <p>Cette détection pourra dans un second temps être étendue au patrimoine bâti des 23 communes de notre agglomération. Le suivi d'une formation semble nécessaire pour employer correctement l'outil "caméra thermique". La fonctionnalité " fusion" permet de faire coïncider l'image IR avec l'image réelle, très utile pour la sensibilisation.</p>	
Conditions de réussite de l'action	
En amont de la démarche, communiquer et expliquer au plus grand nombre possible de communes quelles sont les missions d'un CEP. Intégrer le CEP à une démarche globale d'économie d'énergie et de réduction de GES en apportant une vision globale des objectifs à atteindre, par exemple en partageant le bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire avec chacune des 23 communes.	
Élu référent	Mme Babian-Lhermet ; M. Maquin
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. BOISSEAU ; service bâtiment : M. Buisson
Partenaires et personnes ressources	les communes, l'Ademe, SDE O3, réseau national des CEP
Calendrier prévisionnel	Prérequis : validation au conseil communautaire de novembre 2013 du poste de CEP. Phase 1: mise en place du CEP sur les 23 communes pour une durée de 3 ans (audit et suivi), phase 2 : déploiement de cette action sur le territoire du Pays Vichy-Auvergne, phase 3: pérennisation du poste de CEP sur les 23 communes
Moyens estimés	150 000 euros sur 3 ans achat caméra thermique : 1 500€
Financeurs	Exemple possible de clef de répartition : 35% Région, 45% Ademe, 20% communes par l'intermédiaire de VVA (prorata basé sur le nombre d'habitants de chaque commune)
Cible	Le patrimoine et l'éclairage des communes
Indicateurs d'évaluation	nombre de diagnostics effectués, économies réalisées (GES et financières), nombre de communes mobilisées.


Fiche action n° 43	4.1.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Réduire les consommations d'énergie
Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie		
Contexte		Action Territoire
<p>Derrière les transports (44%), et l'alimentation (16%), le résidentiel représente le troisième poste d'émission de GES sur le territoire de VVA, soit 160 000 Teq CO²; ce qui équivaut à 13% des émissions du territoire. Agir sur la rénovation thermique du parc bâti existant est donc une action incontournable du plan climat puisqu'elle permet d'agir directement (par l'accompagnement de projet voire par des aides financières) sur une cible présentant un volume de GES très important.</p> <p>Cette cible a d'ailleurs été identifiée très clairement dans le Schéma Régional Climat Air Energie dans l'orientation sectorielle 1.1 " accentuer le conseil aux propriétaires et gestionnaires immobiliers afin de faciliter le déclenchement d'opérations de rénovation thermique très efficaces". Le SRCAE a pour objectif ambitieux à l'horizon 2020 de réduire de 38% de la consommation d'énergie par rapport à 2008 et -39% d'émissions de gaz à effet de serre. " En Auvergne, si les travaux d'amélioration énergétique des maisons individuelles se poursuivent sur la période 2008-2020 au même rythme que ceux constatés ces dernières années, correspondant à un investissement de 116 millions d'euros de travaux par an (données CEREN), l'efficacité énergétique du parc résidentiel auvergnat s'améliorerait globalement de 6,7%. Or, la loi grenelle fixe un objectif de 38% de réduction des consommations entre 2008 et 2020. "</p> <p>La collectivité a décidé d'animer en direct son Opération de Programmation d'Amélioration de l'Habitat en régie. Courant 2013, cette décision a été le catalyseur de la réflexion autour de la création d'une Maison de l'Habitat et de l'Energie afin que tout un chacun puisse être en mesure d'avoir un conseil neutre et indépendant en matière de rénovation thermique, quelles que soient ses conditions de ressources.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO₂ : 60800
<p>Simplifier les démarches des propriétaires dans le montage de dossiers de rénovation thermique. Accompagner les porteurs de projets</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Il s'agit de réunir dans un même lieu l'ensemble des partenaires de l'habitat afin de faciliter les démarches des administrés et de leur apporter conseils et expertises de qualité, le tout gratuitement. Véritable guichet unique du logement, elle réunit plusieurs acteurs, ce qui représente une dizaine de personnes, pour répondre à différentes problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ADIL (Agence Départementale d'Information pour le Logement) pour des problématiques juridiques, - le CAUE (Conseil Architectural de l'Urbanisme et de l'Environnement) pour des problématiques architecturales, - l'Espace Info Energie et le SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) pour les problématiques énergétiques, - le service Habitat de VVA et la cellule Habitat du Conseil général pour des problématiques techniques et financières. <p>La création de la MHE s'est faite avec l'adhésion unanime et immédiate des acteurs, conscients de la nécessité de mutualiser l'ensemble de leurs connaissances, compétences et outils. Ils agissent ainsi collectivement en faveur des projets des propriétaires.</p> <p>Dans une deuxième temps, la collectivité et ses partenaires étudieront l'opportunité ou non de créer une agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Communication sur les différents services à la disposition des habitants, en lien avec la campagne nationale prévue à l'automne 2013</p>		
Élu référent	Mme Henry et Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Pôle aménagement et développement : Mme BONNET-DUBREIL ; M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Conseil général, Adil 03, EIE, Ademe, CAUE, SDE03, banques	
Calendrier prévisionnel	<p>Première phase : 4 décembre 2013 mise en place de l'OPAH en régie sur le site de l'atrium Deuxième phase : février 2014, ouverture de la maison de l'habitat et de l'énergie Troisième phase : 2015, réflexion pour la création d'une agence locale de l'énergie</p>	
Moyens estimés	Non renseigné.	
Financiers	VVA, ANAH, CG, SDE 03, Adil, CAUE, Ademe, EIE, banques, artisans labellisés RGE...	
Cible	Le logement individuel et collectif.	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de visites sur site des techniciens Nombre de logements rénovés.</p>	


Fiche action n° 44	4.1.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
Réduire les consommations d'énergie		
Définir et accompagner la mise en œuvre d'un programme de travaux d'économies d'énergie sur le patrimoine communautaire bâti		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>La loi Grenelle 2 impose une baisse de 38% des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires existants d'ici 2020. Les émissions de GES liées au poste Energie représentent 12 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services de VVA. La consommation de gaz représente 56% des émissions pour seulement 37% de la consommation. Même si le poste "Energies" n'est pas le premier poste en terme d'émissions de GES, il grève le budget de fonctionnement de l'agglomération et il impactera de plus en plus les finances de notre collectivité.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 457
<p>Augmenter l'efficacité énergétique du bâti communautaire et réduire les consommations énergétiques Diminuer les émissions de GES Rendre la collectivité exemplaire en terme de rénovation thermique. Récupérer les CEE.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Dans un cadre budgétaire contraint, les crédits seront plutôt alloués à la maîtrise de la demande en énergie (qui fait appel à un levier financier moins important), mais des efforts doivent aussi être consentis en termes de rénovation thermique. Les Certificats d'Economies d'Energie seront systématiquement recherchés lors de chaque opération de rénovation.</p> <p>Prise en compte notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la RT 2012 réglementaire pour la construction neuve (test en fin de chantier), - Du plan général des travaux d'économies d'énergie lors des grosses réhabilitations, - Du confort thermique en été des bâtiments communautaires pour réduire les besoins en climatisation, - La concordance des performances thermiques du bâtiment en fin de chantier avec les performances annoncées. <p>Phase 1 : l'isolation thermique du bâtiment le plus énergivore de la collectivité L'étude de notre bâtiment le plus énergivore sera menée en 2014 par notre énergéticien. Les travaux auront lieu en 2014. Un niveau de performance de rénovation thermique sera défini, par exemple 80kWh/m²/an soit le critère de rénovation BBC.</p> <p>Phase 2 : l'isolation des bâtiments les plus énergivores et l'optimisation des enveloppes thermique bâtiment pourront porter sur les crèches et les centres de loisirs.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Mobilisation des ressources financières disponibles pour faire ces travaux. Difficulté à suivre ces chantiers de rénovation thermique en même temps que les autres mises en chantier par le service bâtiment</p>		
Élu référent	M. Maquin	
Pilote de l'action	Service bâtiment : M.BUISSON , mission développement durable : CEP	
Partenaires et personnes ressources	Entreprises de rénovation, obligés règlementaires, bureau d'étude fluide, Mission bâtiment de la ville de Clermont-Ferrand	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	150 000 € en 2013 (enveloppe budgétaire non consommée en 2013) ; 300 000 en 2014 ; 150 000 en 2015 ; 150 000 en 2016 ;	
Financiers	VVA ; CEE	
Cible	Le patrimoine bâti de la collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de bâtiment rénovés, nombre de GES économisés, montant de CEE vendus, performance de la rénovation thermique réalisée	


Fiche action n° 45	4.1.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Réduire les consommations d'énergie
Mettre en œuvre l'OPAH		
Contexte		Action Territoire
<p>La précarité énergétique désigne la situation d'un ménage qui dispose de faibles revenus et qui doit s'acquitter de factures d'énergie élevées en raison d'une mauvaise qualité thermique de son logement. Selon un rapport réalisé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, 3,4 millions de ménages en France, soit près de 8 millions de français, seraient en situation de précarité énergétique c'est-à-dire consacrant plus de 10 % de leurs revenus pour régler leurs factures d'énergie.</p> <p>Les estimations de l'Insee prévoient 6200 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 sur le territoire de VVA, représentant ainsi un objectif de 8400 logements à produire. L'OPAH accompagne les propriétaires occupants et bailleurs de l'agglomération dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement. Pilotée et animée par Vichy Val d'Allier, l'OPAH met à disposition du public un nouveau service gratuit et ouvert à tous les propriétaires du territoire communautaire.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 480
<p>Offrir une expertise technique et un accompagnement administratif en vue d'accélérer le rythme actuel des rénovations thermiques. Objectif quantitatif : 795 logements réhabilités sur 5 ans. (2014-2019)</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Depuis le 4 décembre 2013, la nouvelle mission accueille le public, avec pour objectifs d'informer, d'orienter, de conseiller. Elle se compose de quatre agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 gestionnaire administratif et financier (subventions, crédit d'impôts, éco-prêt), - 2 techniciens Bâtiment-Réhabilitation, chargés du diagnostic des logements et de préconiser les bons travaux. - 1 ambassadeur de l'efficacité énergétique, chargé de renseigner sur les aides en matière de rénovation énergétique des logements. <p>Au vu de l'estimation et du type des travaux que les habitants souhaitent mettre en oeuvre, La cellule de l'OPAH leur indiquera si ils peuvent bénéficier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une aide financière de l'ANAH , - d'une aide de 10% de VVA, le cas échéant, - d'une aide de 5% de la commune selon le lieu d'habitation. <p>Pour les copropriétés, un guide spécifique sur la rénovation d'immeubles. Il pourrait reprendre en partie la plaquette d'information réalisée par Prioriterre avec qui nous sommes en contact par ailleurs pour mener à bien le premier concours famille à énergie positive en Auvergne. Le guide nécessitera une actualisation particulière du fait des changements de réglementation et des dispositifs financiers.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Faire connaître ce dispositif de rénovation thermique.</p>		
Élu référent	Mme Henry	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : Mme BONNET-DUBREIL, mission développement durable : CEP	
Partenaires et personnes ressources	Prioriterre ; Anah ; conseil général, communes.	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	6 500 000 € sur 5 ans	
Financeurs	VVA	
Cible	Les copropriétaires	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de contacts avec les syndicats de copropriétés.	


Fiche action n° 46	4.1.5	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Réduire les consommations d'énergie
Poursuivre l'inscription dans les cahiers des charges d'un critère de très haute performance énergétique		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste Energie représentent 12 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services de VVA. La moitié de l'électricité consommée par nos bâtiments l'est par le fonctionnement notre service assainissement. Agir sur la performance des équipements comme les pompes de relevage est donc un moyen pour la collectivité de réduire ses consommations électriques.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 50
<p>Augmenter l'efficacité énergétique des équipements. Réduire les consommations électriques et réduire les émissions de GES.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La consommation en électricité par les équipements techniques est en grande partie inévitable pour un bon fonctionnement du réseau d'assainissement; poste de relevage et stations d'épurations comprises. Le seul levier qui soit à la disposition de la collectivité reste l'exigence dans le matériel employé pour accroître son efficacité. Le respect de cette exigence passe par des clauses sur la performance des matériels qui sont demandés dans les cahiers des charges.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Acceptation du surinvestissement à court terme pour une récupération des sommes engagées à plus long terme.</p>		
Élu référent	M. Mazal	
Pilote de l'action	Responsable du CTA : M. LAFORET, mission développement durable : M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Service juridique, conseiller en énergie partagé	
Calendrier prévisionnel	2013-2020	
Moyens estimés	Un surinvestissement d'environ 15% qui est compensé par la réduction des consommations électriques ; temps humain nécessaire à la mise en place de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	La surconsommation en électricité	
Indicateurs d'évaluation	Performance et rendements des machines	


Fiche action n° 47	4.1.6	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Réduire les consommations d'énergie
Privilégier le gravitaire pour les nouveaux réseaux		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste Energie représentent 12 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services de VVA. La moitié de l'électricité consommée par notre agglomération l'est par les pompes de relevage de notre réseau. La collectivité essaie de limiter le plus possible la construction de nouveaux réseaux mais, lorsque cela s'avère nécessaire, la collectivité privilégiera le gravitaire.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Réduire la consommation d'énergie pour le bon fonctionnement des installations.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Privilégier préférentiellement les solutions gravitaires pour la création de nouveaux réseaux de transfert. Les efforts de sensibilisation auprès du service réseau doivent être poursuivis ainsi qu'auprès des entreprises.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Acceptabilité du surcoût d'investissement engendré au regard de la diminution du coût de fonctionnement.</p>		
Élu référent	M. Mazal	
Pilote de l'action	Service réseaux : M. Panin et M. MERIGOT	
Partenaires et personnes ressources	Entreprises de travaux publics	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	Temps humain nécessaire à la mise en place de cette action.	
Financeurs	VVA	
Cible	L'énergie induite par le fonctionnement des réseaux de distribution	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de pompes de relevage évitées ou remplacées par le gravitaire	


Fiche action n° 48	4.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
	Objectif opérationnel :	Sensibiliser aux économies d'énergies
Améliorer la gestion de l'eau et de l'énergie des bâtiments communautaires grâce au "Bonus Energie"		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>La consommation électrique de l'agglomération représente 54% de sa consommation totale d'énergie mais correspond à seulement 35% des émissions. Les émissions de GES liées au poste Energie représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Cette action s'inscrit dans l'orientation 5 du SRCAE "encourager la sobriété énergétique".</p> <p>Le coût de la facture énergétique des bâtiments communautaires est en constante augmentation malgré les efforts de notre énergéticien pour réduire le volume des consommations. Il est essentiellement dû à la hausse des coûts des énergies.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 152
<p>Le programme Bonus énergie a pour objet de réduire la consommation d'énergie et d'eau des bâtiments communautaires et de contribuer à faire changer les pratiques individuelles et collectives dans les bâtiments.</p> <p>Réduction des émissions de GES.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Cette action permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'offrir un accompagnement pédagogique visant l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau, - d'inciter les personnels techniques à mieux optimiser les installations existantes, - de récompenser les utilisateurs économes et valoriser leurs actions. 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Les agents en charge des bâtiments auront sûrement besoin d'être sensibilisés et formé à l'utilisation de leurs installations spécifiques. Prévoir un budget en temps homme pour l'accompagnement technique et pédagogique.</p> <p>Acceptation de la mesure par les différents gestionnaires.</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet ; M Rostan	
Pilote de l'action	Service Bâtiment : M. BUISSON ; service ressources humaines : M. Ramis, mission développement durable : le CEP	
Partenaires et personnes ressources	Mission développement durable : le conseiller en énergie partagé ; service ressources humaines : M. Ramis	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	30 000,00 €	
Financeurs	VVA	
Cible	Les gestionnaires des bâtiments communautaires	
Indicateurs d'évaluation	% des bâtiments fin 2014 ayant un DPE, Nombre de bonus-énergie versés	


Fiche action n° 49	4.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Sensibiliser aux économies d'énergies
Acheter des équipements de mesures de consommations électriques		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Dans le cadre du "défi des familles à énergie positive", l'agglomération a constitué 10 "mallettes des capitaines" pour aider les équipes participantes à prendre conscience de leur consommation réelle d'électricité. Une de ces mallettes sera employée par les techniciens de l'agglomération afin de sensibiliser les agents à la consommation d'électricité sur leur lieu de travail.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Sensibiliser les agents aux consommations électriques sur leur lieu de travail. Très peu de réduction de GES attendue. Effet pédagogique indirect attendu.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Les wattmètres permettront aux agents d'être attentifs à la consommation de leur poste de travail, mais aussi à la consommation du petit électroménager que certains services possèdent (crèches, centre de loisirs, ...) Des logiciels de suivi des consommations du parc informatique pourraient être testés par le service informatique.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
ETP important dédié à cette action		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : CEP	
Partenaires et personnes ressources	Défi des FAEP	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	0,1 ETP nécessaire (ambassadeur de l'énergie)	
Financeurs	VVA, l'état (emploi d'avenir)	
Cible	Les consommations électriques des appareils électriques dépendants de notre collectivité.	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées. Economies électriques générées.	


Fiche action n° 50	4.2.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Sensibiliser aux économies d'énergies
Sensibiliser aux consommations d'énergies sur les bâtiments communautaires		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. L'affichage du diagnostic de performance énergétique (DPE) est désormais obligatoire dans les bâtiments publics accueillant du public (ERP) de la 1re à la 4e catégorie d'une superficie supérieure à 500 m2. Ce seuil passera à 250 m2 à compter du 1er juillet 2015. Les ERP sont tenus de faire réaliser un DPE et de l'afficher de manière visible dans ces établissements.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 244
<p>Respecter l'obligation réglementaire. Sensibiliser les usagers à la notion d'efficacité énergétique</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La sensibilisation aux consommations d'énergies sur les bâtiments communautaires se fera par l'affichage du DPE. Les diagnostics de performance énergétique seront effectués par un prestataire extérieur la première année (2014) puis en interne par le conseiller en énergie partagé les années suivantes.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Besoin de diagnostics rigoureux respectant une même méthodologie d'une année sur l'autre.</p>		
Élu référent	M. Maquin	
Pilote de l'action	Mission développement durable : le CEP ; service ressources humaines : M. Ramis	
Partenaires et personnes ressources	Service communication, service finances, prestataires extérieurs	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	Autofinancement de 5470 € grâce aux CEE.	
Financeurs	Autofinancement par les certificats d'économies d'énergie générés par les travaux réalisés par VVA en 2013.	
Cible	Les usagers des bâtiments communautaires	
Indicateurs d'évaluation	nombre de primes distribuées aux gestionnaires de bâtiments publics économies d'énergie réalisées par la gestionnaire (corrigée DJU) par rapport à l'année de référence 2013	


Fiche action n° 51  Objectif opérationnel :	4.3.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire Développer les énergies renouvelables
Etudier les potentiels en énergies renouvelables de notre territoire		
Contexte		Action Territoire
<p>Dans sa politique énergétique des 3*20 d'ici à 2020, l'Union Européenne s'est notamment fixée comme objectif d'atteindre un proportion de 20% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. L'objectif du Schéma Régional Climat Air Energie est une production d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2020 de 30 % pour son territoire. Cet objectif a été repris par le PCET de notre agglomération. Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Il est donc souhaitable de trouver des sources énergétiques de substitution, moins émettrices en GES.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Une forte augmentation potentielle de la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Augmenter la part de production d'énergies renouvelables pour atteindre l'objectif régional de 30 % d'énergie d'origine renouvelable à l'horizon 2020. Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles. Structurer une stratégie de développement durable autour de ressources locales et renouvelables.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Depuis plusieurs années, Vichy Val d'Allier met en place des actions en faveur des énergies renouvelables comme une chaufferie bois pour la recyclerie, des moquettes solaires pour les piscines, des panneaux photovoltaïques sur la crèche du pôle enfance rive gauche ou encore un système de récupération des calories au stade aquatique. Cette étude sur le potentiel en énergies renouvelables du territoire doit permettre à notre collectivité d'étendre son action de son patrimoine à tout notre territoire et de développer de manière rationnelle et cohérente les différentes énergies renouvelables.</p> <p>Phase 1 : synthèse des différentes études existantes en une cartographie commune au territoire . Cette synthèse est en cours de réalisation par le service SIG de notre agglomération et s'inscrit dans les documents cadres existants comme le SRCAE. Phase 2 : appel à un prestataire pour compléter cette première approche et ainsi évaluer finement les potentiels d'énergies renouvelables et les gains sociaux et économiques à en attendre. Une stratégie globale sera proposée au regard des différentes technologies et filières , de la rentabilité économique, de l'état initial des consommations, de l' analyse des perspectives d'évolution de la consommation... Phase 3 : cette meilleure connaissance du potentiel en énergies renouvelables déterminera les filières qui doivent être encouragées et de diffuser les résultats de l'étude auprès des porteurs de projet (habitants, entreprises, projets coopératifs...) Phase 4 : sur le modèle du ZACOM, un atlas des implantations optimales des énergies renouvelables sera créé ; en cherchant la cohérence entre consommation et production. Phase 5 : inciter les acteurs économiques à produire des énergies renouvelables sur notre territoire est nécessaire si l'on veut tenir l'objectif du Schéma Régional Climat Air Energie, et qui a été repris par le PCET de notre agglomération, de produire d'ici 2020 30 % d'énergie d'origine renouvelable. Cette incitation peut passer par un référencement réactualisé très régulièrement des dispositifs financiers qui existent sur notre territoire et/ou une aide au montage de dossier de financement.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Etudes déjà existantes Ressources internes disponibles pour travailler sur cette problématique</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. Boisseau, M. GAUVIN	
Partenaires et personnes ressources	Ademe, SIG, Région, DREAL, SDE03, CG, ErDF, GrDF...	
Calendrier prévisionnel	finalisation du cahier des charges 2013 et premiers résultats en 2014	
Moyens estimés	30 000,00 €	
Financeurs	VVA, Ademe	
Cible	Les potentiels en énergies renouvelables du territoire	
Indicateurs d'évaluation	Cartographie des potentiels, analyse socio-économique pré-opérationnelle	

Fiche action n° 52	4.3.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Développer les énergies renouvelables
Développer la géothermie		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Il est donc souhaitable de trouver des sources énergétiques de substitution, moins émettrices en GES. L'objectif du Schéma Régional Climat Air Energie est une production d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2020 de 30 % pour son territoire. Cet objectif a été repris par le PCET de notre agglomération.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 531
<p>Objectif important de production d'énergie d'origine géothermique. Objectif 1 sur le campus Albert Londres. Objectif 2 sur la stade aquatique de Bellerive sur Allier : Non renseigné. Objectif 3 sur le territoire des communes de VVA ayant un fort potentiel de géothermie très basse énergie.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 : Mener un projet de recherche sur la géothermie très basse énergie. Phase 2 : valoriser auprès des acteurs du territoire la géothermie très basse énergie. (exploiter de manière concrète les résultats de l'étude AVENIR) Phase 3 : explorer la géothermie très basse et basse énergie (eau comprise entre 30 et 90°C). Une réunion a eu lieu en septembre 2013 pour réfléchir avec la compagnie fermière sur 2 projets de géothermie basse énergie.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Faire connaître les résultats de l'étude du BRGM, le projet AVENIR.</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. BOISSEAU, M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Piscine et musée du costume de scènes de Moulins.	
Calendrier prévisionnel	2013-2020	
Moyens estimés	200 000 euros inscrits au Budget 2014 pour études sur les potentiels en énergies renouvelables	
Financeurs	VVA, Ademe	
Cible	la géothermie	
Indicateurs d'évaluation	Potentiel géothermique exploité, GES évités	

Fiche action n° 53	4.3.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Développer les énergies renouvelables
Etudier le potentiel méthanisable de notre territoire		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Il est donc souhaitable de trouver des sources énergétiques de substitution, moins émettrices en GES. Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. L'objectif du Schéma Régional Climat Air Energie est une production d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2020 de 30 % pour son territoire. Cet objectif a été repris par le PCET de notre agglomération.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Etudier les gisements mobilisables pour la méthanisation sur notre territoire. Etudier la possibilité de valoriser énergétiquement les fermentescibles du territoire en les méthanisant</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le but est de décider si notre territoire à une taille suffisante pour y construire un méthaniseur. Pour plus d'efficacité, il conviendra sans doute de séparer les démarches de méthanisation des boues d'épuration et d'une usine de production de biogaz sur le territoire.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Cohérence et compatibilité de notre démarche avec des projets en cours</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet, M. Crouzier, M. Mazal	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. Boisseau, M. GAUVIN	
Partenaires et personnes ressources	Ademe, Aduhme	
Calendrier prévisionnel	Fin 2013 : lancement de l'étude de potentiel	
Moyens estimés	50 000 euros inscrits au BS 2013 pour études sur les potentiels en énergies renouvelables	
Financeurs	VVA	
Cible	le potentiel méthanisable de notre territoire	
Indicateurs d'évaluation	Version finale de l'étude ; pistes d'actions proposées	

Fiche action n° 54	4.3.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Développer les énergies renouvelables
Développer le recours aux énergies de récupération		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Il est donc souhaitable de trouver des sources énergétiques de substitution, moins émettrices en GES. L'objectif du Schéma Régional Climat Air Energie est une production d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2020 de 30 % pour son territoire. Cet objectif a été repris par le PCET de notre agglomération.</p> <p>Le recours aux énergies de récupération est déjà engagé dans notre collectivité : le stade aquatique depuis 2012 utilise un échangeur thermique permettant de préchauffer les eaux nouvellement entrantes grâce aux eaux usées. Cet équipement permet de réduire la consommation de gaz : pour une année on estime à 25 000 euros l'économie financière et 140 tonnes de CO² évitées.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 140
<p>Développer le recours aux énergies de récupération. Substituer les énergies fossiles par ce type d'énergie renouvelable.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Une étude sur le potentiel de récupération des calories sur le réseau des eaux usées a été conduite en 2010 et a permis d'identifier une première piste d'actions. Elle met en évidence la possibilité de récupérer des calories sur le réseau des eaux usées car ces eaux usées sont aux environs de 17°C. Il n'y a pas de limites à la récupération de leurs calories ; ce qui n'est pas le cas pour des calories capter dans le sous-sol. Un flux continu de calories pourrait être capté au niveau du futur éco-quartier des Ailes de Vichy.</p> <p>De plus, si notre collectivité décide de prendre la compétence " production et vente de chaleur", elle pourra vendre les calories produites sur le marché des obligés, ce qui l'exonèrerait de la recherche d'une consommation directe.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Temps humain nécessaire pour conduire le projet en interne. Mise en place de circuits de consommation pour la chaleur produite.</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet ; M. Maquin	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. Boisseau et le CEP ; service voirie et assainissement : M.PANIN	
Partenaires et personnes ressources	GrDF pour la réalisation de l'échangeur thermique "degré bleu eau chaude".	
Calendrier prévisionnel	2013-2015	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA	
Cible	La substitution des énergies fossiles	
Indicateurs d'évaluation	kWh d'énergie produits, GES économisés	


Fiche action n° 55	4.3.5	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
		Développer les énergies renouvelables
Etudier le potentiel de production d'énergies renouvelables sur notre patrimoine		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Il est donc souhaitable de trouver des sources énergétiques de substitution, moins émettrices en GES. L'objectif du Schéma Régional Climat Air Energie est une production d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2020 de 30 % pour son territoire. Cet objectif a été repris par le PCET de notre agglomération. La collectivité produit déjà des énergies renouvelables sur son patrimoine bâti, notamment grâce aux moquettes solaires installées sur le toit des piscines.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Prioriser les investissements de la collectivité pour la production d'énergies renouvelables. Produire des énergies renouvelables. Trouver des sources de substitution aux énergies fossiles</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>L'étude ne se limitera pas au seul solaire photovoltaïque en toiture. Le solaire thermique peut lui aussi être développé (installation de chauffe-eau solaires), tout comme le solaire passif en réfléchissant à la conception globale des bâtiments. Des solutions moins souvent mises en œuvre comme la micro hydro-électricité, la géothermie sur nappe ou un échangeur thermique à plaque (Cf. action 4.3.4) pourront aussi être envisagées.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Parvenir à faire converger les moyens à allouer à cette action et les sources de renouvelables disponibles sur notre patrimoine.</p>		
Élu référent	M. Maquin ; Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Service bâtiment : M. LERMOYER et M. Buisson ; Mission développement durable : M. Boisseau et le CEP	
Partenaires et personnes ressources	Non renseigné	
Calendrier prévisionnel	2014-2016	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA, Ademe	
Cible	Non renseigné	
Indicateurs d'évaluation	Potentiel identifié ; plan des actions à mettre en œuvre	


Fiche action n° 56	4.4.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		Axe 4 : L' Énergie locale, une énergie propre au territoire
Objectif opérationnel :		Utiliser une énergie moins émissive
Rechercher un fournisseur d'énergies avec des contrats 100% d'origine renouvelable		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Il est donc souhaitable de trouver des sources énergétiques de substitution, moins émettrices en GES. Actuellement en France la production d'énergie est très majoritairement d'origine fossile. Par le levier de la demande d'une énergie d'origine renouvelable, la collectivité peut inciter à une production d'énergies d'origine renouvelable.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 395
<p>Défendre le rôle d'exemplarité de notre collectivité Réduire les émissions de GES induites par la consommation d'une énergie d'origine fossile.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Nous pouvons dès aujourd'hui rejoindre Enercoop qui est le seul revendeur d'électricité sur le marché français à pouvoir assurer que la totalité de sa fourniture provient de sources renouvelables (éolien, solaire, photovoltaïque, biomasse...).</p> <p>A- Le bâtiment du pôle enfance rive gauche sera le bâtiment test pour cette action qui pourra par la suite être étendue à d'autres bâtiments de la collectivité.</p> <p>B- La collectivité étudie aussi l'intégration d'une part de biogaz à hauteur de 10% dans les marchés de fourniture de gaz (coûts variable suivant les résultats des appels d'offres correspondants). Bien que la clause d'achat de biogaz ait été infructueuse dans le marché reconduit en 2012.</p> <p>La valorisation de notre engagement en faveur d'une énergie d'origine renouvelable pourrait se traduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un macaron à apposer à l'entrée du bâtiment • Un certificat à accrocher à l'hôtel d'agglomération • Un visuel et un texte à insérer sur notre site internet et emailing • une signature type dans nos emails 		
Conditions de réussite de l'action		
Acceptation du surcoût initial engendré		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Mission développement durable : le nouveau CEP, M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Service Bâtiment : M. Buisson ; Service enfance : M. Gauthier	
Calendrier prévisionnel	2014 : PERG ; 2015 : extension de l'action à d'autres bâtiments communautaires.	
Moyens estimés	Pour le PERG le surcoût annuel est estimé à 2273€, sans prise en compte de l'augmentation de 10% sur les 2 prochaines années du prix de l'électricité de l'opérateur historique.	
Financeurs	VVA	
Cible	Le pôle enfance rive gauche de Bellerive sur Allier	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de contrat de fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable.	


Axe thématique n° 5 :
Services entrants et fret


Actions n° 57 à 62


1	Favoriser des achats responsables respectant les principes du développement durable	57	Poursuivre la démarche d'insertion de clauses environnementales et GES dans l'ensemble de nos marchés	Patrimoine et services
		58	Accompagner la mise en place de circuits de proximité pour l'alimentation	Territoire
		59	Privilégier des produits alimentaires frais, de saison et de proximité dans les cahiers des charges	Patrimoine et services
2	Favoriser une consommation responsable respectant les principes du développement durable	60	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais azotés.	Territoire
		61	Poursuivre le travail sur la dématérialisation	Patrimoine et services
		62	Diminuer les intrants chimiques dans les process de traitement des eaux usées	Patrimoine et services


Fiche action n° 57	5.1.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 5 : Sevices entrants et fret
		Favoriser des achats responsables respectant les principes du développement durable
Poursuivre la démarche d'insertion de clauses environnementales et GES dans l'ensemble de nos marchés		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des "Intrants" représentent 3% du Bilan Carbone patrimoine et services de notre agglomération.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 152
<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre liés aux différents achats de la collectivité</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Les investissements réalisés par les collectivités représentent un poids économique important : environ 15% du PIB soit 45 milliards d'euros en France. Elles disposent ainsi d'un puissant levier pour favoriser l'émergence de filières et de produits éco-responsables au travers de la commande publique. C'est l'objectif de l'achat public durable : la réduction des impacts liés à la consommation de ressources et à la production de déchets en exigeant des produits et des pratiques peu émetteurs de gaz à effet de serre et respectueux de l'environnement.</p> <p>L'évolution vers des achats responsable existe depuis la mise en place de la mission développement durable en 2009. Il s'agira donc de développer et de pérenniser la prise en compte des problématiques environnementales dans les marchés publics de la collectivité en ayant notamment recours aux labels ou équivalents. Les autres marchés que la collectivité passe par ailleurs ne seront pas exclus de cette démarche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une charte des achats écoresponsables ou d'un guide pour que les futurs acheteurs sachent quelles sont les questions générales et quelles sont les questions spécifiques à se poser en fonction de leur achat. - augmentation régulière du nombre de marchés incluant des clauses responsables - A terme, des mutualisations de commandes durables pourront voir le jour avec les communes. 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Surcoût à l'achat dépendant des produits et services achetés</p>		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service juridique Mme BENOIT, Pôle aménagement : M. Boisseau	
Partenaires et personnes ressources	Plate forme 21, réseau paca, RGO, ape	
Calendrier prévisionnel	2010-2020	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA	
Cible	La commande publique	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de marchés incluant des critères DD	

Fiche action n° 58	5.1.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 5 : Services entrants et fret
		Favoriser des achats responsables respectant les principes du développement durable
Accompagner la mise en place de circuits de proximité pour l'alimentation		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES liées au secteur de l'alimentation et autres intrants représentent 18% du Bilan Carbone du territoire. L'alimentation représente 85% de ces émissions. Cette action s'inscrit dans l'orientation 15 du SRCAE "réduire les émissions de GES du secteur des transports de marchandises".</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 19000
Réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par le transport des denrées alimentaires.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Consolider l'agriculture périurbaine et développer les circuits courts. Les circuits courts s'entendent dans le sens géographique en rapprochant les producteurs et les consommateurs.</p> <p>L'objectif est d'accompagner, avec la chambre d'agriculture, le département et le Pays, les agriculteurs dans leurs projets de création ou de développement d'une agriculture de proximité, et de structurer les filières de commercialisation de produits agricoles de qualité.</p> <p>Diagnostic des terrains disponibles: L'étude que va conduire la chambre d'agriculture en fin d'année 2013 et courant 2014 va dans ce sens. Le but est bien de diminuer les intermédiaires et de rapprocher producteurs et consommateurs en fournissant pour les uns des débouchés locaux rentables et pérennes et pour les autres des produits de qualité. (réflexion et étude d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration, états des lieux de l'offre et de la demande, mise en relation et accompagnement d'expériences pilotes...)</p> <p>Animation du futur dispositif, suivi et encadrement des projets de circuits de proximité. développement d'un plan de formation pour les agriculteurs s'orientant vers les circuits de proximité (vente, organisation, réglementation)</p> <p>Cette action va dans le sens de celle préservant les espaces naturels de la pression constructive.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Parvenir à établir de nombreux liens entre production et consommation locales		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Pôle universitaire : Mme Girard et Mme PEYBERNES, Pôle aménagement : M. Boisseau	
Partenaires et personnes ressources	Restaurant universitaire: M. Coulon , plate forme agrilocal03 (ouverture en décembre 2013)	
Calendrier prévisionnel	2015-2020	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	Non renseigné	
Cible	Les consommateurs	
Indicateurs d'évaluation	% de bio dans l'alimentation des habitants, nombre de nouvelles exploitation en bio sur le territoire	

Fiche action n° 59	5.1.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 5 : Services entrants et fret
		Favoriser des achats responsables respectant les principes du développement durable
Privilégier des produits alimentaires frais, de saison et de proximité dans les cahiers des charges		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au secteur de l'alimentation et autres intrants représentent 18% du Bilan Carbone du territoire. L'alimentation représente 85% de ces émissions. Cette action s'inscrit dans l'orientation 15 du SRCAE "réduire les émissions de GES du secteur des transports de marchandises".</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 10
Réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par le transport des denrées alimentaires.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La collectivité a mis en place un repas bio et local mensuel au sein du restaurant universitaire. Il faut à présent pérenniser l'introduction de produits biologiques et locaux, de saison dans la restauration collective. Par produits locaux, il faut entendre des produits achetés directement aux producteurs dans un rayon de 30 km sans passer des services de distribution.</p> <p>l'objectif secondaire est de sensibiliser au goût et à l'équilibre alimentaire, qui permet de faire des économies certes difficilement chiffrables sur le long terme.</p> <p>Participation à la future plate-forme agrilocal 03. Aménagement des cuisines universitaires pour qu'elles puissent réellement fabriquer les repas et non plus seulement les réchauffer</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Parvenir à établir de nombreux liens entre production et consommation locales		
Élu référent	M. Levillain	
Pilote de l'action	pôle universitaire : Mme PEYBERNES et Mme Girard	
Partenaires et personnes ressources	CG, Chambre d'agriculture: Sylvie lemesle.s@cg03.fr , agrilocal63	
Calendrier prévisionnel	2013-2020	
Moyens estimés	Subvention de 5000 € pour l'étude de la chambre d'agriculture	
Financeurs	Chambre d'agriculture, VVA , CG	
Cible	Les consommateurs	
Indicateurs d'évaluation	% de bio dans l'alimentation des habitants	

Fiche action n° 60	5.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 5 : Sevices entrants et fret
		Favoriser une consommation responsable respectant les principes du développement durable
Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais azotés.		
Contexte		Action Territoire
<p>Les émissions de GES en lien avec l'agriculture du territoire représentent 4% du bilan carbone du territoire. L'épandage et les engrais représentent 13% de ce poste. Cette action s'inscrit dans l'orientation n°9 du SRCAE "réduire les émissions de GES non énergétiques". Les produits phytosanitaires n'ont pas été comptabilisés dans le BEGES "Patrimoine et services" de 2011.</p>		
Objectifs de l'action		
Réduction des GES liés aux intrants		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 : gérer le patrimoine espaces verts et équipements sportifs de manière exemplaire en limitant les intrants et en s'appuyant sur des expériences pilotes menées par les communes. Cette gestion pourra s'appuyer sur la démarche Phyteauvergne qui lutte depuis 1996 contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires. Il s'agit d'un groupe de travail réunissant les différents organismes concernés par la problématique des pesticides dans l'eau en Auvergne. L'animation est assurée conjointement par la DRAAF et la DIREN Auvergne.</p> <p>Il convient d'anticiper sur la réglementation qui entrera en vigueur en 2020 pour les collectivités et en 2022 pour les particuliers.</p> <p>Phase 2 : communication et incitation sur la réduction de l'utilisation d'herbicides et d'engrais azotés.</p> <p>L'ambition est de développer l'agriculture biologique et de contribuer à une meilleure appropriation par les agriculteurs, les communes et les habitants des enjeux environnementaux grâce à une approche pédagogique et à l'incitation au changement des pratiques agricoles. L'optimisation de la fertilisation et de l'utilisation des produits phytosanitaires permet non seulement de protéger la ressource en eau, mais aussi de réduire les émissions atmosphériques polluantes, conformément au SRCAE. Cette incitation pourra se traduire par le soutien des expérimentations permettant d'améliorer les techniques de productions (réduction des doses de traitement, désherbage alternatif...) mais aussi par le développement de jardins potagers en ville.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Labelliser la démarche de réduction des produits phytosanitaires.</p> <p>Mettre en adéquation les supports de communication avec les différents publics concernés.</p>		
Élu référent	M. Guyot	
Pilote de l'action	CHAMBRE AGRICULTURE, communes, service d'entretien des espaces verts de VVA.	
Partenaires et personnes ressources	Syndicats d'exploitants, CUMA, service communication, INRA, Draaf, http://www.phyteauvergne.fr	
Calendrier prévisionnel	2015-2020	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA, chambre d'agriculture.	
Cible	La consommation de produits phytosanitaires par différents publics	
Indicateurs d'évaluation	Taux de réduction de consommation de produits phytosanitaires.	


Fiche action n° 61	5.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 5 : Sevices entrants et fret
		Favoriser une consommation responsable respectant les principes du développement durable
Poursuivre le travail sur la dématérialisation		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des "Intrants" représentent 3% du Bilan Carbone patrimoine et service de notre agglomération. Le matériel et les fournitures ne représentent que 5% de ce total mais agir sur la consommation de papier demeure une action phare pour une collectivité qui veut être exemplaire et inciter ses partenaires à faire de même. La dématérialisation est un objectif qui passe par une réorganisation de la collectivité.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 12
<p>Mettre en place une gestion électronique des documents. Réduire les consommations d'énergie du parc informatique. Réduire la consommation de papier.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La dématérialisation ne peut passer que par la mise en place d'une approche globale de la gestion électronique des documents qui implique une nouvelle organisation du travail s'appuyant sur des outils de gestion électronique des documents.</p> <p>Pour aller plus loin dans la dématérialisation déjà engagée par notre collectivité, cette action pourra s'accompagner de la distribution aux élus communautaires de tablettes tactiles pour, à terme, remplacer les nombreuses impressions papiers lors des bureaux et des conseils communautaires.</p> <p>Il est aussi en projet, à terme, de dématérialiser les postes de travail des agents.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Temps nécessaire à la mise en œuvre de l'action. Acceptation d'un outil comme le parapheur électronique ou le cartable de l'élu pas les élus. Outils de GED.</p>		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. RAMIS ; service informatique : M. Salignat	
Partenaires et personnes ressources	Non renseigné	
Calendrier prévisionnel	2012-2020	
Moyens estimés	Environ 700€ /élu/an.(à comparer avec un coût papier)	
Financeurs	VVA	
Cible	Tous les agents de la collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'impressions.	


Fiche action n° 62	5.2.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 5 : Services entrants et fret
		Favoriser une consommation responsable respectant les principes du développement durable
Diminuer les intrants chimiques dans les process de traitement des eaux usées		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des "Intrants" représentent 3% du Bilan Carbone patrimoine et services de notre agglomération. Les produits chimiques pour l'assainissement représentent près de 15% de ce poste.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 1
Réduire les émissions de GES liées à la production des différents produits chimiques.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le service assainissement essaiera dans la mesure du possible de trouver des substituts aux produits chimiques.</p> <p>Une expérimentation est en cours. La station d'épuration de la STEP de Magnet suit un processus innovant de phytoépuration, le process libellule. Ce nouveau process permet d'économiser des intrants chimiques.</p> <p>Par ailleurs, en diminuant le temps de séjour des eaux usées dans les réseaux, on diminue mécaniquement les intrants chimiques nécessaires à la destruction de gaz toxiques et malodorants comme le H2S. (Dans ce cas il faut agir en amont, dès la phase de conception des réseaux).</p> <p>La diminution des intrants chimique passe par l'optimisation du fonctionnement des stations d'épuration afin de limiter la consommation des réactifs et ce dans le respect de l'épuration.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Existence de moyens de substitution aux produits chimiques.		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Service assainissement : M. PANIN et responsable de la STEP de Vichy-Rhue	
Partenaires et personnes ressources	Non renseigné	
Calendrier prévisionnel	2012-2020	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA	
Cible	La consommation d'intrants chimiques	
Indicateurs d'évaluation	Non renseigné	


Axe thématique n° 6 :
Communication et sensibilisation


Actions n° 63 à 73


1	Communiquer sur les actions exemplaires de la collectivité	63	Communiquer sur la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité	Patrimoine et services
	2	Former et sensibiliser différents types de publics (les élus, les agents, les enfants...)	64	Former le service bâtiment aux enjeux énergétiques
65			Mobiliser et former les élus communautaires et les élus des communes	Territoire, patrimoine et services
66			Sensibiliser le jeune public à travers les actions du projet "REVE, demain l'énergie".	Territoire
67			Participer à la semaine du développement durable	Territoire, patrimoine et services
	Coordonner et accompagner une communication commune	68	Coordonner la sensibilisation et la communication sur la thématique "énergie-climat" avec les 23 mairies	Territoire
		69	Promouvoir des actions déjà réalisées par les acteurs du territoire	Territoire
		70	Diffuser un guide pour la tenue d'éco-manifestations sur le territoire	Territoire
		71	Créer une Climat Box "nouvelle génération"	Territoire
4	Inciter les habitants à agir pour le climat	72	Participer au concours national : "défi familles à énergie positive"	Territoire
		73	Organiser le lancement officiel du PCET	Territoire


Fiche action n° 63	6.1.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
		Communiquer sur les actions exemplaires de la collectivité
Communiquer sur la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représente 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération.</p> <p>La communication sur la maîtrise de l'énergie de notre patrimoine est nécessaire si l'on veut impliquer les citoyens dans une démarche similaire et leur prouver qu'être "sobres énergétiquement" n'implique pas nécessairement un retour à la bougie.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Le but est double : communiquer sur les actions mises en œuvre par notre énergéticien mais aussi faire connaître les aménagements exemplaires de la collectivité qui contribuent eux aussi à diminuer les besoins en énergie.</p> <p>Pas de réduction de GES directe attendue.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La collectivité a déjà engagé des opérations de la maîtrise de l'énergie sur son patrimoine, il s'agit à présent de les faire connaître. L'aménagement du boulevard urbain se veut par exemple Eco-exemplaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'espace dédié aux modes motorisés représente seulement 40% de la largeur totale disponible entre bâtis, - Des pistes cyclables ont été construites lors de l'aménagement de ce boulevard ainsi que des stationnements cyclables, - Le revêtement clair qui contribue à lutter contre les îlots de chaleur, - Les 39 espèces d'arbres qui luttent aussi pour ça (3000 plants), - Les enrobés tièdes qui permettent de moins consommer d'énergie pour la fabrication du bitume de la route, - Le réemploi des matériaux comme les bordures qui économisent des matières premières et du transport de matériaux, - ... <p>La communication se fera à l'aide de médias classiques (conférence de presse, VVA Magazine), mais aussi dans la presse spécialisée.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Temps et moyens alloués à cette communication		
Élu référent	Elu en charge du projet objet de la communication	
Pilote de l'action	Service communication : Mme MALARMEY ; communication interne : Mme Naert	
Partenaires et personnes ressources	Services porteurs de projets	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	en fonction des projets	
Financeurs	VVA	
Cible	Les habitants de l'agglomération et hors agglomération	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'articles parus	


Fiche action n° 64	6.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
Former et sensibiliser différents types de publics (les élus, les agents, les enfants...)		
Former le service bâtiment aux enjeux énergétiques		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Malgré le renforcement progressif des réglementations thermiques des bâtiments neufs depuis les années 1970 et plus récemment des réglementations pour les bâtiments existants, les émissions de GES du secteur n'ont cessé de croître (+15% depuis 1990). Pour notre collectivité, les émissions de GES liées au poste "Energie" représentent 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Si la collectivité veut sensibiliser les professionnels du bâtiment aux enjeux des économies d'énergie et ainsi accélérer la mutation de ce secteur, elle doit elle-même être exemplaire de part la gestion de son patrimoine, en optimisant la construction et la réhabilitation de ses bâtiments.</p>		
Objectifs de l'action		
Sensibiliser les entreprises du bâtiment par l'intermédiaire du service bâtiment. Pas de gain direct en réduction de GES attendu.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Les professionnels du secteur doivent intégrer dans la conception des nouveaux bâtiments les réflexions sur l'adaptation des bâtiments au climat présent comme futur (par exemple : le renforcement des bâtiments face aux risques de mouvements de terrain). Ils doivent aussi accompagner les collectivités dans la promotion de nouvelles formes urbaines (densité du bâti, compacité et orientation des bâtiments, intégration de réflexions sur les problématiques d'îlots de chaleur urbains...)</p> <p>Afin d'assurer un suivi des travaux proposés par les entreprises, notre service doit être formé à cet thématique Energie-Climat.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Participation active du service bâtiment aux formations qui leur sera proposées.		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	Service ressources humaines : M. RAMIS et Mme Labourbe ; direction générale des services : M. Douet	
Partenaires et personnes ressources	Formations existantes (Négawatt, Enertech, CNFPT, Ademe...)	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA	
Cible	les agents du service bâtiment	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'agents formés	


Fiche action n° 65	6.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
		Former et sensibiliser différents types de publics (les élus, les agents, les enfants...)
Mobiliser et former les élus communautaires et les élus des communes		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les financements dédiés à la formation des élus sont à ce jour sous-exploités. Les élus, comme tous les habitants, reçoivent déjà beaucoup d'informations sur le changement climatique. Les éduc'tours auront en charge de proposer une information neutre et objective et de démontrer que des actions ont été mises en œuvre dans d'autres territoires et que beaucoup d'entre elles sont reproductibles.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Faire participer les élus à des Educ'tours. Pas de réduction directe d'émissions de GES attendue.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Dans le projet REVE, demain l'énergie, il est prévu d'organiser des éduc'tours thématiques dans 3 des territoires du projet de coopération transnational. L'ambition de ces éduc tour est de convier des professionnels et des élus qui seront amenés à développer sur leur propre territoire les réalisations (énergies renouvelables et efficacité énergétique) visitées. Plus largement, les démarches globales de territoire seront également présentées.</p> <p>Pour l'évènement de clôture en Roumanie, sur le territoire de Tasca, en plus des gagnants aux concours, des journalistes et une ou plusieurs troupes de théâtre seront mobilisés.</p> <p>Communication : l'action communication permettra de mettre en évidence l'esprit du projet et l'apport de la coopération pour la sensibilisation à la neutralité énergétique. Une mascotte ou un personnage pourra être imaginé pour travailler sur l'aspect identitaire puis décliné. Les outils du projet disposeront d'une présentation unifiée.</p> <p>Le prochain Educ'tour est prévu dans le Beaujolais Vert en juin 2014.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Rendre l'Educ'tour attractif pour avoir une forte participation.		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. Boisseau ; cabinet : M. CHAPUT	
Partenaires et personnes ressources	GAL du projet REVE, demain l'énergie	
Calendrier prévisionnel	2013- 2020	
Moyens estimés	financement REVE Educ'tour : 8 800€ dont 55% LEADER soit 4840€.	
Financeurs	VVA, Leader (55%)	
Cible	les élus communautaires et les élus des communes	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'élus participants	


Fiche action n° 66	6.2.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
		Former et sensibiliser différents types de publics (les élus, les agents, les enfants...)
Sensibiliser le jeune public à travers les actions du projet "REVE, demain l'énergie".		
Contexte		Action Territoire
<p>Le projet intitulé « REVE, demain l'énergie » a été initié par 5 territoires français et un territoire roumain qui se sont réunis pour mettre en commun leur démarche territoriale de lutte contre le changement climatique afin de faciliter la mobilisation des acteurs locaux.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 2
Sensibiliser le jeune public à la problématique énergie-climat.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Les actions de sensibilisation qui ont été retenues dans ce projet portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un kit pédagogique qui est un ensemble d'outils de sensibilisation aux différents types d'énergie à destination des animateurs de centres de loisir, - une climat box pour les enfants des centres de loisirs et leurs parents, - un concours de création artistiques pour les enfants des centres de loisir ayant pour thème le changement climatique, avec remise de prix pédagogiques, - une création théâtrale locale sur le thème de la neutralité énergétique (Quatre représentations sont prévues sur le territoire et sur les territoires partenaires), - une exposition itinérante, ludique et interactive, - des Educ'tours dont l'ambition est de convier les professionnels et les élus à visiter des réalisations exemplaires pour qu'ils partagent et échangent sur leurs réalisations, propres et à venir. <p>La mise en place de ces 6 actions énumérées ci-dessus permet à la fois de mutualiser les moyens en termes de conception et donc de limiter les coûts, de créer une dynamique avec d'autres territoires ayant les mêmes problématiques, et de toucher un public précis, le jeune public.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Mobilisations de tous les acteurs et des partenaires. Bonne coordination des 6 territoires entre eux.		
Élu référent	M. Levillain	
Pilote de l'action	Pôle enfance : Mme DEL BOCCA, M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	le Pays, le fonds Leader, l'Ademe et les partenaires du projet	
Calendrier prévisionnel	2013-2014	
Moyens estimés	43 000 euros dont 55% de LEADER soit 23650 euros	
Financeurs	VVA, Leader, Ademe	
Cible	Le jeune public	
Indicateurs d'évaluation	indicateurs variables en fonction des 6 actions.	


Fiche action n° 67  Objectif opérationnel :	6.2.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		AXE 6 : Communication et sensibilisation
Former et sensibiliser différents types de publics (les élus, les agents, les enfants...)		
Participer à la semaine du développement durable		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste des déchets représentent 22 % du Bilan Carbone Patrimoine et Services. Cette action s'inscrit dans l'orientation n° 16 du SRCAE : "vers une meilleure gestion des déchets". La participation annuelle à la SDD est un temps de communication grand public qui avait été jusqu'à présent consacré à la thématique déchets. Depuis 2013, les problématiques du développement durable sont abordées dans un cadre plus général lors de cette semaine institutionnalisée.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Faire connaître nos actions et notre travail au grand public Organiser sur le territoire des animations, visites, ateliers ou autres manifestations avec divers partenaires.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>S'inscrire dans la manifestation nationale en mobilisant les services communautaires et les communes de l'agglomération. A titre d'exemple pour 2013, les actions internes et en direction des partenaires et du grand public ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Village de l'énergie au centre commercial des quatre chemins, Soirée ciné-débat gratuite au cinéma, Vente de la Climat-Box, Nettoyage des berges de l'Allier par les étudiants de l'IEQT, Ateliers culinaires à partir de restes au restaurant universitaire Albert Londres, Café-climat animé par l'espace info énergie 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Faire preuve d'originalité, être disponible, bien organiser les manifestation, communiquer de manière claire, assurer un suivi des manifestations pour les usagers désirant plus de renseignements. Réussir à attirer les foules.</p>		
Élu référent	M. Crouzier , Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. BOISSEAU et M. Gauvin ; tous les services.	
Partenaires et personnes ressources	les partenaires sont distincts en fonction des actions engagées	
Calendrier prévisionnel	2011-2020	
Moyens estimés	15 000€ par an	
Financeurs	ADEME, VVA	
Cible	Grand public	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants lors des manifestations	


Fiche action n° 68	6.3.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
		Coordonner et accompagner une communication commune
Coordonner la sensibilisation et la communication sur la thématique "énergie-climat" avec les 23 mairies		
Contexte		Action Territoire
<p>La réalisation d'un PCET doit permettre l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire. En tant que porteur du PCET, la collectivité doit mobiliser les communes du territoire autour de la lutte contre les changements climatiques grâce à un message commun que tous les acteurs pourront par la suite reprendre et véhiculer.</p>		
Objectifs de l'action		
Partager une culture Energie-Climat avec les acteurs locaux.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Un première étape a consisté à partager le BEGES avec les 23 communes du territoire. Pour amener l'action, il est fondamental d'expliquer les enjeux, les pistes d'actions et de donner une perspective positive et l'envie d'agir. La suite de cette action pourrait être la mise en place sur le territoire de conférences et de formations courtes sur le changement climatique et l'adaptation au changement, en lien par exemple avec un observatoire de la qualité de l'air ou de l'ONF.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Il est nécessaire d'impliquer le maximum d'acteurs locaux afin qu'ils développent, eux aussi, une «culture climat-énergie».		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Pôle "Vie sociale et solidarité" : Mme GIRARD ; DGS : M. Douet	
Partenaires et personnes ressources	ATMO Auvergne, ONF, DRAAF, CPIE..	
Calendrier prévisionnel	Long terme	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA, les communes	
Cible	Tous les organismes travaillant sur la thématique "énergie-climat"; les habitants de l'agglomération	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de manifestations organisées ; nombre de supports de communication	

Fiche action n° 69	6.3.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
Promouvoir des actions déjà réalisées par les acteurs du territoire		
Contexte		Action Territoire
<p>L'incitation à l'exemplarité doit être un but poursuivi par notre collectivité. Le changement climatique est trop souvent perçu comme anxiogène et démoralisant, il faut aussi être en mesure de proposer des "actions qui marchent" aux habitants.</p>		
Objectifs de l'action		
Encourager les actions exemplaires. Pas de gain direct en réduction de GES.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Lors d'une rénovation thermique, la performance énergétique finale d'un bâtiment dépend, au-delà de la qualité des matériaux et des isolants, de la compétence de l'entreprise. L'action est donc d'identifier un chantier exemplaire et l'artisan ou l'entreprise ayant réalisé les travaux et d'organiser autour de ce chantier de référence des actions de communication. Le but est de valoriser et faire connaître les initiatives par des encarts dans les différents supports à disposition de notre collectivité mais aussi de créer des partenariats dynamiques avec les différents organes de communication (Chambres consulaires, CG, autres agglomérations, communes, offices de tourisme, FFB, EIE, Ademe, régions, ...)</p> <p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuer un recensement exhaustif des initiatives déjà engagées par l'ensemble des acteurs locaux pour faire croître le sentiment qu'il est possible d'agir. - mise en place d'un fond de concours pour encourager les initiatives exemplaires. 		
Conditions de réussite de l'action		
Faire converger différents supports de communication et différents organes communicant		
Élu référent	M. GUERRE	
Pilote de l'action	Service communication : Mme MALARMEY; Mission développement durable : M. Boisseau ;	
Partenaires et personnes ressources	prestataire communication externe , CCI, FFB, EIE, ...	
Calendrier prévisionnel	2015	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA et ses partenaires	
Cible	Les projets exemplaires	
Indicateurs d'évaluation	nombres d'acteurs et d'initiatives recensés. Nombre d'opérations mises en valeur nombre de prospectus diffusés.	

Fiche action n° 70	6.3.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
Diffuser un guide pour la tenue d'éco-manifestations sur le territoire		
Contexte		Action Territoire
<p>En tant qu'autorité organisatrice des transports, VVA se doit de faciliter, mais aussi de faire connaître, les modes doux disponibles sur son territoire, notamment pour se rendre à des manifestations.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 170
Faire connaître les alternatives de transport existant au "tout voiture".		
Description de l'action et méthode employée		
<p>La promotion de manifestations éco accessibles qui engagent les organisateurs dans une démarche de développement durable repose sur l'engagement conjoint de différents services de VVA : les services transport, culture, communication et sport.</p> <p>L'écomanifestation des RNET qui s'est déroulé en 2011 pourra servir de modèle méthodologique. A cette occasion, il avait été fait un calcul des émissions des GES émis pour les transports des invités et des conférenciers. Notre collectivité s'était engagée à la suite de cette manifestation à "compenser carbone" ces déplacements auprès d'un organisme agréé. La collectivité pourrait tendre vers une labellisation prenant en compte les transports mais aussi les déchets, l'eau, l'énergie, les matières premières.</p> <p>Phase1 : diffusion d'un guide ou d'une chartre à appliquer dans le cadre d'une écomanifestation.</p> <p>On peut étudier différents moyens de renforcer la prise en compte de la mobilité dans les écomanifestations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une écoconditionnalité (attribution d'une subvention uniquement si des actions de mobilité douce sont mises en place) - une bonification des subventions - une interdiction de la manifestation pour des raisons de non respect des règles environnementales. <p>L'open de France de natation 2014 pourrait à ce titre être éco-exemplaire</p> <p>Phase 2 : accentuer la sensibilisation des acteurs du tourisme en faveur du développement durable et créer un pack "mobilité douce" pour les touristes.</p> <p>Ce guide expliquera à la fois comment se rendre sur site grâce à des modes plus doux et comment se déplacer autrement une fois arrivé sur le territoire.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Mobilisation des partenaires autour des préconisations du guide.		
Élu référent	Mme DOUCHET-PARDO	
Pilote de l'action	Pôle aménagement : Mme TERRASSE ; service communication : Mme Malmarmey	
Partenaires et personnes ressources	choisir entre les différents guides existants et/ou en faire la synthèse	
Calendrier prévisionnel	2016	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA	
Cible	Les acteurs du tourisme	
Indicateurs d'évaluation	mise en place d'écocondition, Teq CO en compensation carbone	

Fiche action n° 71	6.4.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
		Inciter les habitants à agir pour le climat
Créer une Climat Box "nouvelle génération"		
Contexte		Action Territoire
<p>Lors de la réalisation de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, la collectivité a pris conscience que son patrimoine et ses compétences ne représentaient que 3 % des émissions de gaz à effet de serre de son territoire. La collectivité a alors mené une réflexion et un benchmark afin d'apporter une solution pédagogique et ludique permettant d'impliquer la population du territoire. Il a été prévu de créer et de produire un tel outil pouvant être distribué lors du lancement public du Plan Climat prévu au premier semestre 2013.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 88
<p>Réaliser et diffuser une Climat Box pour communiquer en direction des habitants sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Apporter aux habitants des outils opérationnels leur permettant de réaliser des économies d'énergie et des économies financières, faire contribuer les habitants à la mise en œuvre du Plan Climat de VVA. Réduire les consommations d'eau et d'énergies, réduire les GES (90 euros et 110kg de CO² par an par Climat box)</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Création et distribution du kit pouvant contenir: 3 ampoules basse consommation, 2 réducteurs de débit d'eau, un thermomètre à alcool, un guide du tri sélectif et des fermentescibles, un échantillon de laine de chanvre, un plan des pistes cyclables de l'agglomération et un guide des horaires de bus. A travers ces différents petits outils, la Climat Box permet d'identifier des postes d'économie d'énergie et d'eau de son logement et ainsi d'en réduire les consommations d'une façon tout à fait simple et efficace.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Un visuel et un graphisme attrayants réalisés avec le soutien d'une agence de communication ; présence nombreuse du public lors du lancement public.</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable M. GAUVIN	
Partenaires et personnes ressources	Service communication, Ademe.	
Calendrier prévisionnel	mars 2013 : Création et distribution des kits	
Moyens estimés	8500€ pour 400 Climat Box	
Financeurs	VVA	
Cible	Les habitants	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de Climat Box vendues à prix coûtant aux habitants	


Fiche action n° 72	6.4.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		AXE 6 : Communication et sensibilisation
	Objectif opérationnel :	Inciter les habitants à agir pour le climat
Participer au concours national : "défi familles à énergie positive"		
Contexte		Action Territoire
<p>En accord avec les objectifs de Kyoto et des 3*20 européens, des enjeux ont été fixés aux états pour réduire de 20% leurs émissions de gaz à effet de serre. Les citoyens, à leur échelle, et par de petits gestes, sont en mesure de contribuer à ces objectifs nationaux. De manière très concrète, ils participent ainsi à la protection de l'environnement tout en faisant baisser leurs factures. Les économies financières sont de l'ordre de 200 euros par famille. La consommation est réduite de 12% en moyenne.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 3
<p>Diminution de 8% sur 6 mois de la consommation des énergies des foyers participants Diminution des GES en fonction de l'énergie initiale consommée</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 : Prioriterre transfère un projet "clefs en main" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adapte et transfère les outils du projet, • forme et accompagne les animateurs locaux, • assure la gestion des outils supports <p>Phase 2 : la collectivité anime le concours sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement des participants, • Assiste les capitaines d'équipe, • Assure l'animation quotidienne du concours, • Organise les évènements. 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Couverture médiatique de l'événement. Implication forte de l'espace info énergie</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. THOMASSIN et M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Prioritaire, service communication, Ademe, EIE	
Calendrier prévisionnel	Préparation du défi : juin à novembre 2013 ; réalisation : décembre à avril 2014	
Moyens estimés	10 000€, 0,2 ETP sur la période du défi	
Financeurs	VVA, Ademe (pour la prestation de Prioriterre)	
Cible	Les habitants	
Indicateurs d'évaluation	économies financières et GES réalisées, nombre de famille et d'équipes participant au concours	


Fiche action n° 73	6.4.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 6 : Communication et sensibilisation
		Inciter les habitants à agir pour le climat
Organiser le lancement officiel du PCET		
Contexte		Action Territoire
<p>Les sources d'information sur les questions énergétiques et climatiques sont multiples et variées. La soirée de lancement du Plan Climat est l'occasion de s'adresser aux habitants à partir de données objectives sur le changement climatique et de développer les actions locales que la collectivité a décidé de mettre en œuvre face à cet enjeu global.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Faire connaître le Plan Climat Energie Territorial aux habitants. Pas d'objectif en terme de GES.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le lancement grand public du plan climat s'est déroulé le 2 avril 2013 lors de la semaine du développement durable. Il a pris la forme d'un ciné-débat gratuit pour les habitants autour du film de Gaël DERIVE : Une planète, une civilisation et s'est achevé par un cocktail dinatoire avec remise gratuite des Climat-Box.</p> <p>Une présentation du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre a été faite ainsi que le planning du plan climat, notamment le volet sur la concertation publique.</p> <p>D'octobre 2013 à février 2014, cette concertation publique prendra la forme d'une questionnaire en ligne où les remarques et suggestions des habitants seront recueillies pour amender, dans la mesure du possible, l'actuel plan d'actions du plan climat.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Communication soutenue autour de l'événement, choix de la date.</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. Boisseau et M. GAUVIN, service communication : Mme Malarmey	
Partenaires et personnes ressources	Service communication, cinéma, pôle universitaire	
Calendrier prévisionnel	2013 avril	
Moyens estimés	5 000,00 €	
Financeurs	VVA	
Cible	Les habitants	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes présentes	


Axe thématique n° 7 :
Financement et évaluation


Actions n° 74 à 81


1	Se financer et subventionner autrement	74	Mobiliser des modes de financements innovants	Patrimoine et services
		75	Ecoconditionner les aides financières apportées par l'agglomération grâce à un critère "énergie-climat"	Territoire, patrimoine et services
		76	Développer l'utilisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)	Patrimoine et services
		77	Généraliser les "contrats de performance énergétique"	Patrimoine et services
2	Assumer les surinvestissements	78	Généraliser l'approche en coût global	Patrimoine et services
		79	Construire des bâtiments pilotes et exemplaire selon des exigences supérieures à la norme en vigueur	Patrimoine et services
3	Suivi et évaluation	80	Analyser les résultats obtenus par le plan d'actions du plan climat	Territoire, patrimoine et services
		81	Adhérer à ATMO Auvergne	Territoire


Fiche action n° 74	7.1.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 7 : Financement et évaluation
		Se financer et subventionner autrement
Mobiliser des modes de financements innovants		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les collectivités n'ont pas vocation à financer ni l'intégralité des actions de lutte contre le changement climatique, ni un développement économique moins carboné. En effet, si les collectivités, dans l'exercice de leurs missions de service public, émettent 10 à 15 % des émissions nationales des gaz à effet de serre, l'essentiel des émissions relèvent des activités économiques et privées. Ainsi, la programmation des actions à engager dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial vise à assurer la répartition du portage financier entre les divers partenaires concernés, comme les partenaires institutionnels.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Réfléchir à souscrire des "emprunts verts" lors de l'équilibrage du bilan financier. Répartir le portage financier des actions retenues au titre du Plan Climat Energie Territorial entre tous les acteurs. Diversifier les sources de financement mobilisables par la collectivité.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 : identification des projets susceptibles d'être cofinancés par les partenaires. (consultation des partenaires locaux comme Ademe, la région, le conseil général, le Pays...). Des projets comme la création d'une Maison de l'Habitat et de l'Energie, une étude sur le potentiel en énergies renouvelables du territoire ou le déploiement de la géothermie au stade aquatique sont des opérations susceptibles d'être financées. Exemple 1 (Ademe) : il incombe à notre collectivité de mobiliser systématiquement les financements de l'Ademe pour tous les projets innovants et exemplaires. Après étude d'un projet, les aides à l'investissement allouées dans le cadre du Fonds Chaleur permettent de garantir au porteur de projet une économie d'au moins 5% par rapport à une solution utilisant les énergies fossiles. Le mécanisme a été simplifié afin de déclencher plus de projets (grille de calcul des aides simplifiées et ajustement par analyse économique). Exemple 2 (Région): l'union européenne a mis en place le fonds "ELENA" pour financer des projets en lien avec l'énergie et le climat et des fonds Feder et FEADER pour assurer la qualité de l'environnement pour préserver l'attractivité du territoire. En 2013, un projet de coopération entre le groupe d'action local (GAL) de notre territoire, 5 autres territoires français et un territoire roumain a vu le jour. Il a donné lieu à un accord de coopération qui permet de financer 6 actions du projet " REVE, demain l'énergie" à hauteur de 55% par le fonds Leader. La thématique du projet est la sensibilisation du jeune public à la question "énergie-climat".</p> <p>Phase 2 : travail conjoint avec le service finance pour monter les dossiers.</p> <p>Phase 3 : réflexion autour des emprunts verts.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Temps agent alloué et technicien en capacité de monter ses projets</p>		
Élu référent	M. Rostan	
Pilote de l'action	Service finance : M. BOCCQ, Mme Banquet ; mission développement durable : M. Boisseau	
Partenaires et personnes ressources	Conseil général, autres PCET, Région, Pays, Ademe	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	Exemple en 2014: 23 350€ de fonds Leader pour des actions de sensibilisation. 0,2 ETP alloué à cette action par le service finance en 2014.	
Financeurs	VVA, Ademe, fonds chaleur, fonds européens, Région, Leader	
Cible	Le financement de la collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Taux de cofinancement réalisé.	


Fiche action n° 75	7.1.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 7 : Financement et évaluation
		Se financer et subventionner autrement
Ecoconditionner les aides financières apportées par l'agglomération grâce à un critère "énergie-climat"		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Au travers des moyens dont dispose la collectivité, cette action se propose d'accompagner le changement de comportement des habitants, à commencer par les partenaires bénéficiant d'aides publiques. Les aides financières directes ou indirectes apportées par notre collectivité représentent en moyenne une somme annuelle de 3 millions d'euros (2 millions aux associations de droit privé et 1 million au fond de concours des communes). Si ces aides financières sont conditionnées à des critères environnementaux pour leur obtention, elles peuvent contribuer, à leur mesure, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à intégrer des critères de performance environnementale dans une logique d'intéressement à la bonne performance environnementale des activités bénéficiaires d'aides publiques.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 90
<p>Imposer des critères environnementaux à la fois ambitieux et réalistes aux partenaires de VVA qui bénéficient d'une aide directe ou indirecte de notre établissement. Améliorer l'impact environnemental des activités aidées.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>De la même manière que l'état essaye de diminuer ses "primes au carbone" ou "subventions aux énergies fossiles", la collectivité souhaite s'engager dans une démarche vertueuse en ne subventionnant pas les activités polluantes ou consommant trop de ressources ou émettant beaucoup de GES. A minima, l'activité devra ne pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année précédente si elle veut ouvrir droit à une aide de la part de la collectivité. Le dispositif devra être à la fois contraignant de par ses critères mais souple dans sa mise en œuvre pour ne pas exclure certains petits partenaires qui solliciteraient les aides de la collectivité. Phase 1 : questionnaire à remplir à chaque demande de subvention et à remettre à la mission développement durable pour mesurer l'impact environnemental du projet. (Phase test) Phase 2 : définir et appliquer un système d'écoconditionnalité à l'attention des demandeurs suite à la phase test. Phase 3 : application du dispositif et des critères s'y afférents. Phase 4 : contractualiser les engagements qui émergeront de la mise en œuvre de ses critères environnementaux.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Trouver des critères simples et efficaces		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Service finance : M. BOCQ ; mission développement durable : M. Boisseau	
Partenaires et personnes ressources	Toutes les commissions attribuant des aides, les associations, les communes, région auvergne.biz/"dossier type".	
Calendrier prévisionnel	2016-2020	
Moyens estimés	Uniquement l'ETP du suivi de cette démarche, très chronophage.	
Financeurs	VVA	
Cible	Les bénéficiaires des subventions de la collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de dossiers de subventions éco-conditionnés, nombre de KWh/h évités	


Fiche action n° 76	7.1.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		AXE 7 : Financement et évaluation
Objectif opérationnel :	Se financer et subventionner autrement	
Développer l'utilisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les Certificats d'Economies d'Énergie devraient permettre de susciter l'engagement de travaux d'amélioration de la performance énergétique aussi bien dans notre collectivité que chez les particuliers. Une fois les Certificats d'Economies d'Énergie obtenus, ceux-ci peuvent être revendus auprès des obligés (suivant la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005, les acteurs de l'énergie domestique comme EDF et GDF doivent promouvoir les investissements économes en énergie. Cette obligation permet de soutenir les travaux d'efficacité énergétique et de rénovation thermique en général). L'objectif global d'économies d'énergie pour la France est fixé à 345 TWh cumac sur la période 2010-2013.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Avoir recours de manière systématique au mécanisme des certificats d'économie d'énergie. Faciliter la mise en œuvre des Certificats.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Les collectivités territoriales qui veulent améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments peuvent employer ce dispositif pour financer une partie des travaux par la vente desdits CEE. Les CEE peuvent, par exemple, couvrir jusqu'à 30% des coûts d'investissement d'une chaudière à condensation, 50% des coûts d'achat d'isolant,...</p> <p>2013 a été l'occasion pour notre collectivité de vendre ces premiers CEE à un obligé. Cette action sera généralisée les années suivantes.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Continuité et suivi de l'action par le Conseiller en Energie Partagé.</p>		
Élu référent	M. Rostan	
Pilote de l'action	Mission développement durable : Conseiller en Energie Partagée ; service bâtiment: M. Buisson	
Partenaires et personnes ressources	collègues PCET de la ville de Clermont-Ferrand	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	Prix du CEE	
Financeurs	Les obligés réglementaires	
Cible	Les finances de la collectivité	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de CEE	

Fiche action n° 77	7.1.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 7 : Financement et évaluation
		Se financer et subventionner autrement
Généraliser les "contrats de performance énergétique"		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>En France, la question du financement de l'efficacité énergétique cherche ses marques dès lors que l'on sort de financements classiques. Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) est un outil innovant, issu du droit communautaire, qui peut contribuer à faciliter la réalisation des objectifs du Grenelle en termes de réduction de consommation énergétique des bâtiments. De tels contrats sont passés entre des opérateurs professionnels du bâtiment et des consommateurs finaux.</p> <p>La loi « Grenelle I » identifie le CPE comme un outil pouvant utilement concourir à atteindre l'objectif de réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie des bâtiments de l'État et de ses établissements publics d'ici 2020.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 61
Grâce au dispositif des Contrats de performance énergétique, parvenir à atteindre les objectifs en terme d'efficacité énergétique à l'horizon 2020.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le contrat de performance énergétique permet à l'acheteur public de contractualiser avec un titulaire une réduction garantie et mesurée des consommations d'énergie. L'objet du contrat est la réalisation d'économies d'énergie. Les travaux, fournitures et services sont les moyens des contrats.</p> <p>Le CPE peut porter, soit sur un bâtiment, soit sur un parc de bâtiments, et inclure des travaux sur le bâti, sur les systèmes de production, de distribution et régulation du chauffage, de la climatisation, de l'éclairage, de l'eau chaude sanitaire (plus généralement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de tout équipement ou système producteur, ou consommateur d'énergie), comprendre des actions sur l'exploitation/maintenance, sur le comportement des usagers,...</p> <p>Lors de la passation du contrat, le prestataire garantit un pourcentage de réduction des consommations énergétiques qui doit être atteint à la fin du contrat. Il prend à sa charge l'ensemble des investissements (sauf en cas d'investissements conséquents, comme par exemple la rénovation thermique du bâti. Une participation du client est alors généralement négociée) et se rémunère entièrement sur les économies d'énergies que ses travaux ont permis.</p> <p>Pendant la durée du contrat, le client continue de payer les mêmes factures énergétiques qu'avant les travaux d'amélioration énergétiques.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Temps agent alloué à la mise en œuvre et au suivi de ces contrats.		
Élu référent	M. Maquin ; M. Rostan	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. Boisseau et le CEP ; service bâtiment: M. Buisson	
Partenaires et personnes ressources	Service finance: M. BOCQ http://www.developpement-durable.gouv.fr/Contrats-de-performance,28987.html	
Calendrier prévisionnel	2015	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA	
Cible	l'efficacité énergétique	
Indicateurs d'évaluation	% de réduction des consommations	

Fiche action n° 78  Objectif opérationnel :	7.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
		AXE 7 : Financement et évaluation Assumer les surinvestissements
Généraliser l'approche en coût global		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>L'approche en coût global peut aider la collectivité à atteindre l'objectif de - 38% des consommations énergétiques dans les bâtiments d'ici 2020.</p> <p>Les dépenses engendrées par un bâtiment sur toute sa durée de vie sont liées à plus de 75% aux coûts de fonctionnement (entretien, réparation, consommation énergétique...)</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 244
Réduire les émissions induites par le fonctionnement des équipements.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>les objectifs sont la maîtrise des coûts de fonctionnement, la réduction des consommations énergétiques et la réduction des consommations des matières premières (impacts environnementaux).</p> <p>Le meilleur exemple est le cas de la construction d'un nouveau bâtiment: son coût de fonctionnement, si il est mal conçu dépasse de beaucoup son coût d'investissement.</p> <p>L'analyse en coût global doit être un outil d'aide à la décision dans le montage de projets publics:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte, sur le long terme, toutes les dépenses liées à un projet. - intégrer une valeur carbone dans les projets - internaliser les impacts environnementaux - tenir compte de la hausse des prix de l'énergie dans le choix et la mise en œuvre d'un projet - Utiliser comme référence l'outil en ligne du ministère: http://www.coutglobal.developpement-durable.gouv.fr/ <p>Bien que traditionnellement utilisée dans le secteur du bâtiment, cette approche peut être généralisée à tout type d'achat de la collectivité : fourniture, équipement, véhicules, pose de réseaux...)</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Acceptation des surinvestissements initiaux permettant à terme de réduire les coûts de fonctionnement.</p> <p>Le fonctionnement en mode projet est obligatoire pour ce type de réflexion global car les budgets de services différents seront impactés.</p>		
Élu référent	M. Maquin ; M. Rostan	
Pilote de l'action	Service bâtiment : M. BUISSON , Directeur général des services : M. Douet	
Partenaires et personnes ressources	Boite à outils du Ministère de l'environnement et de l'écologie	
Calendrier prévisionnel	2014 : projet de réaménagement de la piscine d'été de Saint-Yorre	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVVA	
Cible	Les coûts de fonctionnement	
Indicateurs d'évaluation	% de GES évités ; diminution des coûts de fonctionnement	

Fiche action n° 79	7.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 7 : Financement et évaluation
		Assumer les surinvestissements
Construire des bâtiments pilotes et exemplaires selon des exigences supérieures à la norme en vigueur		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Les émissions de GES liées au poste "Energie" représentent 12% du bilan carbone patrimoine et services de notre agglomération. Les nouveaux bâtiments construits par notre collectivité doivent être exemplaires et permettre de mettre en avant le savoir-faire des entreprises locales pour que de tels bâtiments puissent être généralisés à l'échelle de notre territoire.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Rendre la collectivité exemplaire et incitatrice : construire des bâtiments pilotes et exemplaires selon des exigences supérieures à la norme en vigueur .</p> <p>Réduire sur le moyen terme le coût global (fonctionnement et investissement) des bâtiments.</p> <p>Réduire la dépendance financière vis à vis de l'augmentation des prix de l'énergie.</p> <p>Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Lors de la construction de nouveaux bâtiments, deux approches seront privilégiées :</p> <p>BEPAS : Bâtiment à Energie PASSive ou bâtiment passif. Un bâtiment BEPAS est un bâtiment dont les consommations en chauffage / rafraîchissement sont inférieures ou égales à 15 kWh / m² / an. Cette performance énergétique passe par une conception architecturale bioclimatique (exploitation optimisée des apports solaires, forte isolation, etc.) et des équipements performants.</p> <p>BEPOS : Bâtiment à Energie POSitive. Un bâtiment BEPOS est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Doté de consommations en chauffage / rafraîchissement faibles (généralement inférieures ou égales au niveau BEPAS). Il produit de l'énergie au moyen de systèmes énergies renouvelables en quantité suffisante pour assurer son indépendance énergétique.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Acceptation du surinvestissement initial qui permettra par la suite de diminuer les coûts de fonctionnements.</p> <p>Le fonctionnement en mode projet est obligatoire pour ce type de réflexion global car les budgets de services différents seront impactés.</p>		
Élu référent	M. Maquin	
Pilote de l'action	Service bâtiment : LERMOYER, M. Buisson	
Partenaires et personnes ressources	Formation Enertech; Labels suisse, autrichien, allemand et américain	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA	
Cible	la performance thermique des nouveaux bâtiments	
Indicateurs d'évaluation	Labellisation des nouveaux bâtiments, consommation moyenne au m ²	


Fiche action n° 80	7.3.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 7 : Financement et évaluation
		Suivi et évaluation
Analyser les résultats obtenus par le plan d'actions du plan climat		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Règlementairement, le plan climat doit faire l'objet d'un état d'avancement selon un pas de temps maximum de 5 ans. A cette occasion, un travail de suivi et de réajustement des différentes actions en cours doit être mené pour vérifier l'atteinte ou non des objectifs à l'horizon 2020. La collectivité se propose de prendre un pas de temps pour cette évaluation identique à la réalisation d'un nouveau BEGES, c'est à dire 3 ans.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Suivre et évaluer le PCET Adaptation et amélioration continue des actions.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Piloter et évaluer la mise en œuvre du plan climat est une action qui pourra prendre la forme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une synthèse sous forme d'une auto-évaluation reportée dans le rapport Développement Durable. <p>Il est prévu que la mission développement durable soit appuyée dans son travail de mise en forme par une agence de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du suivi au quotidien des actions par l'animateur du plan climat (suivi des actions programmées, susciter de nouvelles actions en internes, auprès des acteurs sociaux économiques, des habitants et des instances régionale et départementale). Il est chargé du recueil des indicateurs de réalisation et d'impact du plan climat; - le comité de pilotage propre au plan climat de l'agglomération, en capacité d'effectuer les arbitrages politiques et budgétaires nécessaires. - le comité de pilotage départemental des plans climat. - la possibilité de créer un "club climat" associant les partenaires institutionnels et associatifs (conseil économique et social), les acteurs impliqués fortement auparavant dans cette démarche et les habitants volontaires. (la motivation et le caractère volontaire sont des gages de pérennité d'un tel groupe) - faire du plan climat un outil vivant et évolutif au services des acteurs du territoire en mettant en réseau les acteurs concernés et en permettant les échanges d'expérience. 		
Conditions de réussite de l'action		
<p>Allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action</p>		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	pôle aménagement : M. BOISSEAU, M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Tous les partenaires et services ayant participé aux actions	
Calendrier prévisionnel	2014-2020	
Moyens estimés	moyens humains nécessaire à la mise en œuvre de l'action	
Financeurs	ETP nécessaire à cette action	
Cible	Les actions du PCET	
Indicateurs d'évaluation	<p>Bilan des indicateurs de suivi des actions engagées % du budget alloué à la mise en œuvre du PCET Création des instances, nombre de réunions par an, niveau de présence aux réunions, préparation du rapport développement durable pour le débat d'orientation budgétaire</p>	


Fiche action n° 81	7.3.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 7 : Financement et évaluation
		Suivi et évaluation
Adhérer à ATMO Auvergne		
Contexte		Action Territoire
<p>Pour effectuer un suivi objectif des émissions de GES et de particules sur notre territoire, une adhésion à un organisme de ce type semble nécessaire et prioritaire. Cette action s'inscrit aussi dans un contexte de santé publique avec un accroissement des maladies respiratoires chroniques. Elle s'inscrit dans l'orientation transversale n°1 du SRCAE : "contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air".</p>		
Objectifs de l'action		
Meilleure connaissance de la qualité de l'air.		
Description de l'action et méthode employée		
<p>L'objectif est de connaître les différentes pollutions comme les métaux lourds, les particules, le monoxyde d'azote ou de soufre... A partir de ces données chiffrées et objectivables, nous pourrions construire un message clair à destination du public pour conseiller, former et sensibiliser.</p> <p>mettre les politiques territoriales correspondantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi améliorer la qualité de l'air et trouver les réponses à apporter localement.</p> <p>Phase 1 : réfléchir à l'opportunité d'adhérer à ATMO Auvergne.</p> <p>Phase 2 : recueil et exploitation des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition des données (populations exposées au risque d'oxydes, de particules ou d'azote...) - enrichissement de la base de données régionale - campagnes de mesures d'urgence ou exploratoire de la qualité de l'air intérieur dans différents bâtiments publics et surveillance globale des produits phytosanitaires. (les travaux de réaménagement du rez de chaussé pourrait faire l'objet d'une première campagne de mesure sur l'air intérieur). - prévenir les futures et inévitables mise au norme avec la réglementation européenne. 		
Conditions de réussite de l'action		
Mieux faire connaître les atouts de cette action. Le volet "Air" des PCET qui n'est pour l'instant que facultatif pourrait réglementairement devenir obligatoire.		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	pôle aménagement : M. BOISSEAU, M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	autres adhérents à ATMO Auvergne	
Calendrier prévisionnel	2014-2018	
Moyens estimés	25 000,00 €	
Financeurs	VVA	
Cible	Suivi de la pollution de l'air de notre territoire	
Indicateurs d'évaluation	bilan annuel, mensuel suivi quotidien possible sur site internet nombre d'informations diffusées par les médias	


Axe thématique n° 8 :
***La collectivité incitatrice et
l'adaptation au changement
climatique***


Actions n° 82 à 87


1	Adaptation au changement climatique	82	Analyser la vulnérabilité du territoire face au changement climatique	Territoire, patrimoine et services
		83	Développer un réseau de bornes de recharges rapides sur notre territoire	Territoire, patrimoine et services
2	Actions mutualisées et collectivité incitatrice	84	Créer des structures publiques d'accompagnement et de portage	Patrimoine et services
		85	Communiquer sur une thématique annuelle commune à tous les PCET de l'Allier	Territoire
		86	Développer l'écologie industrielle	Territoire
		87	Mutualiser des formations à l'échelon régional	Patrimoine et services


Fiche action n° 82	8.1.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique
		Adaptation au changement climatique
Analyser la vulnérabilité du territoire face au changement climatique		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Les travaux menés à l'échelle internationale, notamment ceux du GIEC, soulignent que même si tout doit être mise en œuvre pour limiter le changement climatique, celui-ci demeure néanmoins inévitable. L'adaptation au changement climatique est donc une composante importante à prendre en compte dans notre plan climat, elle correspond aux orientations n° 2 , 3, 4 et 5 des orientations transversales du SRCAE.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Identifier les vulnérabilités spécifiques du territoire au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> a) adapter les activités agricoles, b) limiter les impacts d'activités sur la ressource en eau, c) prendre en compte le changement climatique pour la prévention des risques. 		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Quelles sont les vulnérabilités de notre territoire face à une augmentation (en intensité et en nombre) d'événements climatiques extrêmes? Après un état des lieux sous forme d'étude , il s'agira pour la collectivité de dégager les moyens à mettre en oeuvre pour que le territoire s'adapte au changement climatique, mais aussi pour que les activités économiques puissent, si possible, en tirer des bénéfices.</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer la notion d'adaptation et de vulnérabilité du territoire dans l'ensemble des projets. (c'est par exemple le cas pour le risque inondation) - réfléchir à des stratégies de gestion de crise. <p>Cette étude pourrait être mutualisée au niveau du Pays Vichy-Auvergne ou du pôle métropolitain, voir à l'échelon régional .</p>		
Conditions de réussite de l'action		
disposer des données suffisantes pour cartographier les risques		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. BOISSEAU, M. Gauvin	
Partenaires et personnes ressources	Clermont communauté qui a mené en 2013 une étude similaire	
Calendrier prévisionnel	2015-2016	
Moyens estimés	15000	
Financeurs	VVA, CG, fonds européen Leader, Feder, Ademe	
Cible	La connaissance du territoire	
Indicateurs d'évaluation	Réduction des aléas Augmentation de la connaissance des changements à venir	

Fiche action n° 83	8.2.1	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique
		Actions mutualisées et collectivité incitatrice
Développer un réseau de bornes de recharges rapides sur notre territoire		
Contexte		Action Territoire Patrimoine Services
<p>Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Même si quantitativement les bornes de recharge accessibles au public, placées dans des parkings ou sur voirie, ne représenteront vraisemblablement que 10% des prises, elles offriront une assurance aux utilisateurs de pouvoir accéder à des infrastructures de recharge en dehors de la sphère privée (domicile, travail,...). Elles ont pour but de renforcer la confiance des utilisateurs dans le véhicule (automobile, scooters, vélos) électrique.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 1700
<p>Développer l'usage du véhicule électrique en rassurant les utilisateurs. Améliorer la qualité de l'air.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Une méthodologie pour identifier les emplacements des bornes de recharge a été défini par le comité technique composé des 3 agglomérations, du conseil général de l'allier et du SDE 03. Une enquête va être réalisé avec le Comité d'Expansion Economique de l'Allier (CEEA) pour comptabiliser les bornes déjà existantes. Un travail sur la rédaction du cahier des charges pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier d'AMI est en cours. Cette AMO aura 2 missions : -réaliser le dossier d'AMI en utilisant les informations qu'auront compilé les CA, le CG03 et le SDE03 ; -montrer l'intérêt de la mise en place d'un réseau de borne pour les véhicules électriques afin de convaincre les décideurs</p> <p>Une proposition de cahier des charges sera transmise aux membres du groupe du Comité technique véhicule électrique d'ici fin décembre. Cette proposition devra être validée en COTECH de janvier2014 afin de pouvoir tenir les délais prévus.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Accord entre tous les partenaires		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet ; M. Mongaret	
Pilote de l'action	Mission développement durable : M. GAUVIN ; service voirie : M. Panin	
Partenaires et personnes ressources	Les 3 agglomérations de l'Allier, le CG, le SDE 03, service SIG : M. Laleure	
Calendrier prévisionnel	2013- 2015	
Moyens estimés	5000€ en 2014 pour l'étude de faisabilité	
Financeurs	Les 3 agglomérations de l'Allier, le CG, le SDE 03	
Cible	le développement du véhicule électrique	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de bornes de recharges à disposition	

Fiche action n° 84	8.2.2	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique
		Actions mutualisées et collectivité incitatrice
Créer des structures publiques d'accompagnement et de portage		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Le territoire est actuellement un faible producteur d'énergies d'origine renouvelable. Il est donc souhaitable de trouver des sources énergétiques de substitution, moins émettrices en GES et pour ce faire mettre en place des structures permettant de financer des projets conséquents.</p>		
Objectifs de l'action		
Faciliter le financement de projet en lien avec l'énergie (économie d'énergie , production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique)		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1 : étude de faisabilité du projet et mobilisation des acteurs Phase 2 : définition des opérations à mener Phase 3 : création de structures porteuses mettre en place des opérations expérimentales afin d'adopter les outils de financements partagés (comme les sociétés d'économie mixte ou les sociétés coopérative d'intérêt collectif. (lien avec les actions 7.2) La création d'une SPL permettrait de lever des fonds pour la rénovation thermique des bâtiments et ainsi sécuriser les crédits des particuliers et des copropriétés.</p> <p>Les investissements partagés présentent une solution intéressante à la question du financement des actions de lutte contre le changement climatique: - effet de levier pour des investissements qui n'auraient pas été engagés sans la participation publique. - résoudre le problème de répartition des gains engendrés par les économies d'énergie (redistribution entre le propriétaire et le locataire) La présence de la collectivité offre une garantie de poids aux investisseurs privés.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Trouver des co-financeurs		
Élu référent	M. Guerre	
Pilote de l'action	CG03 ; mission développement durable	
Partenaires et personnes ressources	Les 3 agglomérations de l'Allier, la ville de Metz, la caisse des dépôts, Oséo	
Calendrier prévisionnel	Phase 1 : 2015 Phase 2 : 2016 phase 3 : 2017-2020	
Moyens estimés	10 000,00 €	
Financeurs	Les 3 agglomérations de l'Allier, le CG	
Cible	Cadre juridique et financier pour des montages de projet	
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage des capitaux engagés par la collectivité dans les SEM créées. Montant de l'effet levier.	

Fiche action n° 85	8.2.3	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique
		Actions mutualisées et collectivité incitatrice
Communiquer sur une thématique annuelle commune à tous les PCET de l'Allier		
Contexte		Action Territoire
<p>Dans le cadre de leur Plan Climat Energie Territorial, les communautés d'agglomération de Moulins, Vichy et Montluçon ainsi que le Conseil général de l'Allier souhaitent travailler ensemble afin de renforcer la cohérence de l'action publique.</p> <p>La proposition d'organiser en 2014 une campagne de communication départementale sur le thème de la rénovation thermique a été validée lors du comité de pilotage des PCET de l'Allier de septembre 2013.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>L'idée de cette campagne de communication est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'une part de sensibiliser le grand public à la nécessité de la rénovation thermique ; 2. D'autre part de montrer que les collectivités territoriales de l'Allier sont mobilisées pour les aider dans leurs démarches. 		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Le thème de la rénovation thermique constitue un enjeu majeur en matière de lutte contre le changement climatique. Une mobilisation importante de l'ensemble des acteurs est en cours que ce soit au niveau national avec le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), au niveau départemental avec le programme de rénovation thermique des logements privés et publics et au niveau des communautés d'agglomération avec des projets de création ou de renforcement de maisons de l'habitat.</p> <p>Il est convenu d'organiser au mois d'avril 2014 la campagne de communication suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Article sur la rénovation thermique (Les premiers bilans) dans les magazines des collectivités et sur leurs sites Internet 2/ Mise à disposition des Communautés de Communes et de leurs OPAH d'un fond d'article avec photos et affiches 3/ Campagne d'affichage sur : <ul style="list-style-type: none"> -Le réseau d'abribus du Conseil général (300 points) -Les réseaux d'abribus des territoires des CA ou des villes (entre 50 et 100 points) <p>Le contenu rédactionnel et le visuel seront réalisés par le Service Communication du Conseil général. Ils seront validés par l'ensemble des partenaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4/ Affiches envoyé à toutes les mairies du département en format A3 5/ Une ¼ ou ½ page de publicité dans le hors-série sur l'habitat du TV Magazine avec un public rédactionnel 6/ Communiqué de presse commun (écrit par le CG, validé par les CA) 		
Conditions de réussite de l'action		
Validation des supports par l'ensemble des partenaires		
Élu référent	Mme Henry	
Pilote de l'action	pôle aménagement : M. GAUVIN, Mme Bonnet-Dubreil ou M. Boisseau.	
Partenaires et personnes ressources	Les 3 agglomérations de l'Allier, le CG, les services communication	
Calendrier prévisionnel	avril 2014 : campagne d'affichage	
Moyens estimés	1125€ en 2014	
Financeurs	Les 3 agglomérations de l'Allier, le CG	
Cible	Le grand public	
Indicateurs d'évaluation	% de personnes ayant pris contact avec l'OPAH	

Fiche action n° 86	8.2.4	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique
		Actions mutualisées et collectivité incitatrice
Développer l'écologie industrielle		
Contexte		Action Territoire
<p>Développer l'écologie industrielle est une action qui s'inscrit dans l'orientation n° 2 du SRCAE : "favoriser l'artisanat et l'industrie durables". L'écologie industrielle prône une approche systémique des activités, inspirée des écosystèmes naturels. Elle intègre à la fois la rarefaction des ressources et le besoin de diminuer les impacts des activités sur l'environnement.</p>		
Objectifs de l'action		
<p>Mutualiser les flux. Mettre en place des filières de recyclage, de valorisation et de réemploi de produits. Réduire le bilan carbone en énergie grise des intrants.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Phase 1: recensement des actions déjà existantes Phase 2 : réunion au mois d'octobre 2013 avec le groupement MACEO pour relancer la démarche d'écologie industrielle déjà menée sur notre territoire en 2010-2011 Phase 3 : programmation de nouvelles actions</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Mobilisation de tous les partenaires et suivi de l'action		
Élu référent	Mme Babian-Lhermet	
Pilote de l'action	MACEO	
Partenaires et personnes ressources	Pôle aménagement : M. LIABOEUF, CCI, Pays Vichy-Auvergne, entreprises locales	
Calendrier prévisionnel	2010-2013 : état des lieux 2013-2015 : nouvelles actions	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	Viva, Macéo, Pays Vichy-Auvergne, CCI, entreprises concernées, région auvergne, Ademe...	
Cible	Les entreprises locales et les entreprises régionales	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de synergies créées	

Fiche action n° 87	8.2.5	Plan Climat Énergie Territorial de Vichy Val d'Allier
	Objectif opérationnel :	AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique
		Actions mutualisées et collectivité incitatrice
Mutualiser des formations à l'échelon régional		
Contexte		Action Patrimoine Services
<p>Notre collectivité a réalisé son BEGES avec le conseil général de l'Allier, les 3 agglomérations du département, ainsi que les 2 Pays. De cette première démarche de mutualisation, les différents partenaires ont décidé de poursuivre ensemble une partie de la démarche qui leur est commune : le formation des agents. Lors de la réunion du réseau Auvergne Climat Energie, il a été proposé à tous les chargés de mission PCET de participer à cette démarche.</p>		
Objectifs de l'action		Gain GES estimé en TeqCO2 : 42
<p>Réduire les émissions de GES liées au déplacement des personnes. Renforcer une dynamique de groupe.</p>		
Description de l'action et méthode employée		
<p>Les secteurs sur lesquels les collectivités ont des objectifs de progrès en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre concerne notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les transports et les déplacements (formation des agents à l'écoconduite), - les achats publics (formation et information pour progresser vers un achat public durable), - les économies d'énergie dans les bâtiments (formation aux nouvelles réglementations), - la dématérialisation (formation à l'utilisation de nouveaux modes de fonctionnement, emploi plus fréquent de la visio-conférence...) <p>La délocalisation de ces formations ainsi que la pratique du covoiturage seront privilégiés pour la mise en place de ces formations.</p>		
Conditions de réussite de l'action		
Participation de tous les partenaires		
Élu référent	M. Aurambout	
Pilote de l'action	pôle ressources : M. RAMIS , mission développement durable : M. Gauvin.	
Partenaires et personnes ressources	Les 16 PCET et EPCI de la région Auvergne, l'Ademe, la région	
Calendrier prévisionnel	2014	
Moyens estimés	Non renseigné	
Financeurs	VVA pour sa part d'agents formés	
Cible	Les chargés de mission des PCET et les agents des collectivités	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de formations mutualisées	

8 Conclusions et les suites du Plan Climat interne

Le Plan Climat de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, une réponse locale à des enjeux planétaires

Pour faire face à ces enjeux, la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier s'engage, à travers son premier Plan Climat, à contribuer aux efforts nationaux et territoriaux nécessaires pour aller au delà des objectifs de réduction européens en diminuant de % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

La stratégie choisie vise à la fois une montée en compétence de la collectivité sur ces questions, des orientations ciblées sur des domaines cruciaux comme le bâtiment, les mobilités et les achats, et la mobilisation des agents de la collectivité.

L'ambition de la ville est forte : faire de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier une collectivité exemplaire.

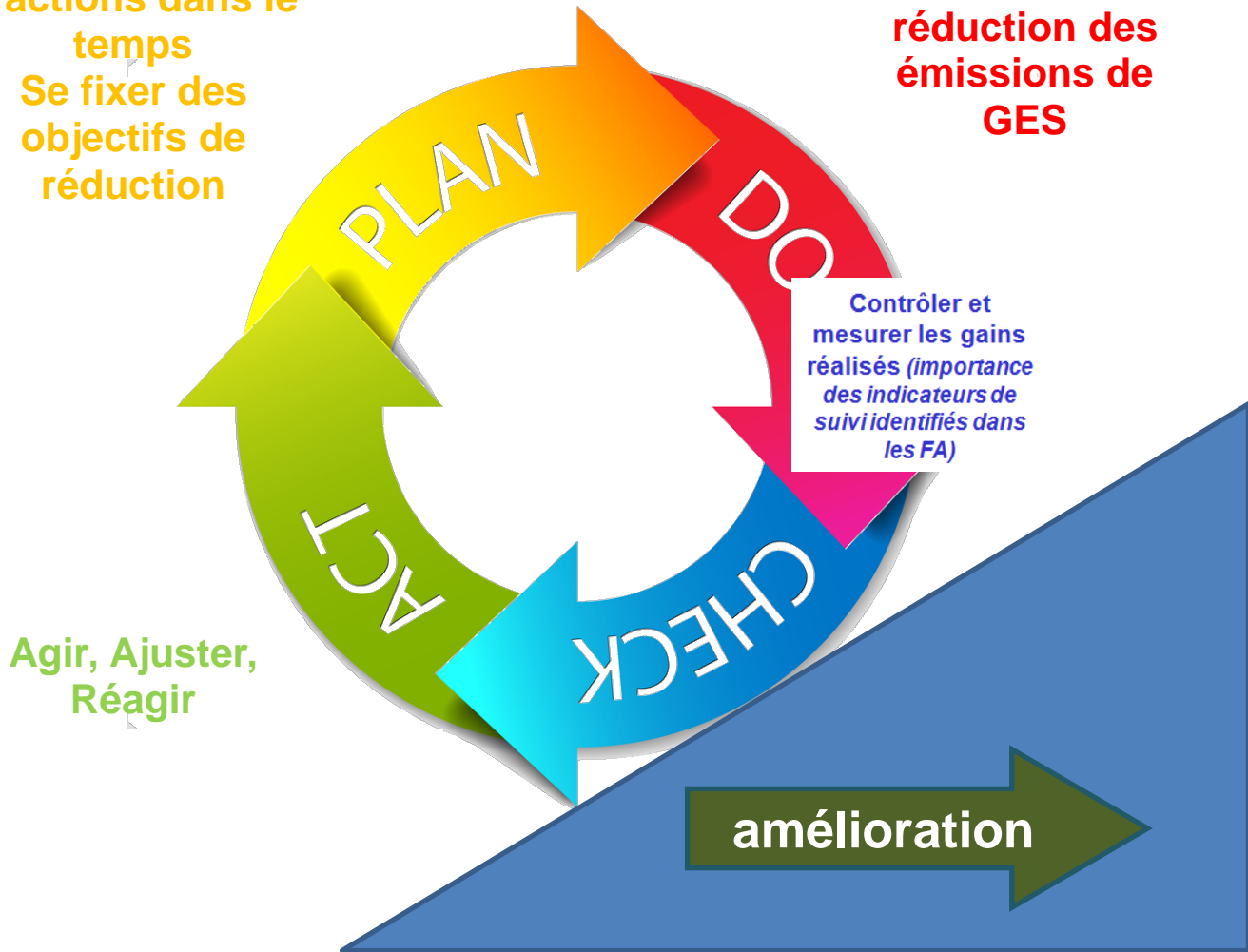
Le Plan Climat de la CA Vichy Val d'Allier est une démarche progressive d'amélioration continue. Pour cette première édition, le projet a été et sera mis en œuvre en deux phases : février 2012 à mars 2013 (élaboration du diagnostic et du plan d'actions) et 2014 – 2020 (mise en place du plan d'actions).

Chaque fiche action désigne la ou les Direction(s) ou le ou les Service(s) responsable(s) de sa mise en œuvre. Le pilote est indiqué en majuscule. Pour chaque action, des indicateurs de suivi ont pu être déterminés. Il sera primordial de réaliser un reporting précis afin de mesurer les effets attendus.

Les participants à l'élaboration du plan d'actions constitueront un comité de pilotage du Plan Climat qui se réunira une à deux fois par an pour analyser les résultats du bilan carbone et les mettre en perspective avec les indicateurs de réalisation des actions.

Préparer et planifier son plan d'actions dans le temps
Se fixer des objectifs de réduction

Mettre en œuvre les actions de réduction des émissions de GES



Au travers de ce premier Plan Climat volontariste, la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier construit la collectivité exemplaire de demain face aux défis énergétiques et climatiques.



62 bis rue des Peupliers 92 100 Boulogne Billancourt

Téléphone : 01 83 64 08 70

Télécopie : 01 46 84 62 71

Mail : contact@eco-act.com

Site Internet : www.eco-act.com

9 Annexe 1 : liste des actions

N° de l'objectif	Objectif opérationnel	N° de l'action	Titre		Périmètre
AXE 1 : Les immobilisations					
1	Gérer de manière alternative les biens immeubles de la collectivité	1.1.1	1	Gérer de manière alternative des espaces non commercialisés des zones d'activités	Patrimoine et services
		1.1.2	2	Orienter la veille foncière vers l'acquisition de bâtiments construits avant 1950	Patrimoine et services
		1.1.3	3	Optimiser le parc de véhicules communautaires	Patrimoine et services
		1.1.4	4	Limiter la création de nouveaux réseaux d'assainissement en lien avec les orientations du SCoT	Patrimoine et services
2	Structurer autrement le territoire	1.2.1	5	Décliner le PCET dans le SCoT et les PLU	Territoire
		1.2.2	6	Inclure des dispositions relatives à l'énergie dans les contrats de droit privé lors de la vente de terrains appartenant à la collectivité	Territoire
AXE 2 : Les déplacements					
1	Promouvoir l'usage des modes doux et collectifs	2.1.1	7	Favoriser et promouvoir l'usage de la bicyclette	Territoire
		2.1.2	8	Promouvoir l'usage partagé de la voiture	Territoire
		2.1.3	9	Améliorer l'intermodalité à l'échelle du territoire	Territoire
		2.1.4	10	Poursuivre la démarche de clauses environnementales dans tous les marchés "transport"	Patrimoine et services
		2.1.5	11	Améliorer la compétitivité du réseau Mobivie	Patrimoine et services
2	Limiter les déplacements professionnels et domicile-travail	2.2.1	12	Expérimenter le télétravail	Patrimoine et services
		2.2.2	13	Favoriser les formations "intra" et "union de collectivités" ; communiquer sur les déplacements professionnels	Patrimoine et services
3	Favoriser les modes de transport alternatif à la voiture pour les déplacements professionnels et domicile travail	2.3.1	14	Inciter les agents à se tourner vers les modes alternatifs à la voiture pour les déplacements domicile/travail	Patrimoine et services
		2.3.2	15	Prendre en charge tout ou partie des titres de transports des agents	Patrimoine et services
		2.3.3	16	Inciter les agents à effectuer autrement leurs déplacements professionnels	Patrimoine et services
4	Faire adopter une conduite souple et sécurisée aux agents de la collectivité	2.4.1	17	Former la totalité des agents appelés à conduire un véhicule de service à l'éco-conduite	Patrimoine et services
5	Améliorer la desserte en transports doux de nos équipements	2.5.1	18	Améliorer et inciter la desserte en transports doux des centres sportifs	Patrimoine et services
		2.5.2	19	Etudier la possibilité d'une navette fluviale pour les centres de loisirs	Patrimoine et services
6	Favoriser et sensibiliser aux modes de transports alternatifs à la voiture	2.6.1	20	Mettre en place un plan de déplacement inter-entreprises (PDiE)	Territoire, patrimoine et services
		2.6.2	21	Organiser une "journée sans voiture" en lien avec la manifestation nationale du même nom	Territoire
		2.6.3	22	Créer un pack "mobilité douce" à destination des touristes et des visiteurs	Territoire
AXE 3 : Les déchets					
1	Développer les structures permettant d'intensifier le tri sélectif	3.1.1	23	Créer une recyclerie	Territoire
		3.1.2	24	Promouvoir les magasins du réemploi et de la réparation	Territoire
2	Harmoniser les différentes collectes de tri	3.2.1	25	Suivre la démarche développement durable sur l'exploitation de l'ISDND "Gaïa"	Patrimoine et services
		3.2.2	26	Renforcer les partenariats pour parvenir à trier la totalité des plastiques	Territoire
		3.2.3	27	Développer l'expérimentation de la collecte des fermentescibles	Territoire, patrimoine et services
		3.3.1	28	Promouvoir le STOP PUB	Territoire, patrimoine et services

3	Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets	3.3.2	29	Développer le compostage individuel	Territoire, patrimoine et services
		3.3.3	30	Développer le compostage collectif et partagé	Territoire, patrimoine et services
		3.3.4	31	Développer le lombricompostage	Patrimoine et services
		3.3.5	32	Supprimer les gobelets jetables des fontaines à eau	Patrimoine et services
		3.3.6	33	Organiser la fête des voisins "zéro déchets"	Patrimoine et services
		3.3.7	34	Mettre en place des foyers témoins	Patrimoine et services
		3.3.8	35	Créer un label "commune engagée"	Patrimoine et services
		3.3.9	36	Créer une charte des bonnes pratiques des commerçants et professionnels de notre territoire	Patrimoine et services
		3.3.10	37	Pérenniser l'expérimentation des couches lavables en crèche	Patrimoine et services
		3.3.11	38	Créer une éco-team "déchets"	Patrimoine et services
		3.3.12	39	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Territoire, patrimoine et services
		3.3.13	40	Participer à la semaine de la réduction des déchets	Patrimoine et services
		3.3.14	41	Créer des supports de communication ayant trait à la réduction des déchets	Patrimoine et services

Axe 4 : L'Énergie locale, une énergie propre au territoire

1	Réduire les consommations d'énergie	4.1.1	42	Créer un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) à disposition des 23 communes	Territoire, patrimoine et services
		4.1.2	43	Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie	Territoire
		4.1.3	44	Définir et accompagner la mise en œuvre d'un programme de travaux d'économies d'énergie sur le patrimoine communautaire bâti	Patrimoine et services
		4.1.4	45	Mettre en œuvre l'OPAH	Territoire
		4.1.5	46	Poursuivre l'inscription dans les cahiers des charges d'un critère de très haute performance énergétique	Patrimoine et services
		4.1.6	47	Privilégier le gravitaire pour les nouveaux réseaux	Patrimoine et services
2	Sensibiliser aux économies d'énergies	4.2.1	48	Améliorer la gestion de l'eau et de l'énergie des bâtiments communautaires grâce au "Bonus Energie"	Patrimoine et services
		4.2.2	49	Acheter des équipements de mesures de consommations électriques	Patrimoine et services
		4.2.3	50	Sensibiliser aux consommations d'énergies sur les bâtiments communautaires	Patrimoine et services
3	Développer les énergies renouvelables	4.3.1	51	Etudier les potentiels en énergies renouvelables de notre territoire	Territoire
		4.3.2	52	Développer la géothermie	Territoire, patrimoine et services
		4.3.3	53	Etudier le potentiel méthanisable de notre territoire	Territoire
		4.3.4	54	Développer le recours aux énergies de récupération	Patrimoine et services
		4.3.5	55	Etudier le potentiel de production d'énergies renouvelables sur notre patrimoine	Patrimoine et services
4	Utiliser une énergie moins émissive	4.4.1	56	Rechercher un fournisseur d'énergies avec des contrats 100% d'origine renouvelable	Patrimoine et services

AXE 5 : Services entrants et fret

1	Favoriser des achats responsables respectant les principes du	5.1.1	57	Poursuivre la démarche d'insertion de clauses environnementales et GES dans l'ensemble de nos marchés	Patrimoine et services
		5.1.2	58	Accompagner la mise en place de circuits de proximité pour l'alimentation	Territoire

	développement durable	5.1.3	59	Privilégier des produits alimentaires frais, de saison et de proximité dans les cahiers des charges	Patrimoine et services
2	Favoriser une consommation responsable respectant les principes du développement durable	5.2.1	60	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais azotés.	Territoire
		5.2.2	61	Poursuivre le travail sur la dématérialisation	Patrimoine et services
		5.2.3	62	Diminuer les intrants chimiques dans les process de traitement des eaux usées	Patrimoine et services
AXE 6 : Communication et sensibilisation					
1	Communiquer sur les actions exemplaires de la collectivité	6.1.1	63	Communiquer sur la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité	Patrimoine et services
2	Former et sensibiliser différents types de publics (les élus, les agents, les enfants...)	6.2.1	64	Former le service bâtiment aux enjeux énergétiques	Patrimoine et services
		6.2.2	65	Mobiliser et former les élus communautaires et les élus des communes	Territoire, patrimoine et services
		6.2.3	66	Sensibiliser le jeune public à travers les actions du projet "REVE, demain l'énergie".	Territoire
		6.2.4	67	Participer à la semaine du développement durable	Territoire, patrimoine et services
3	Coordonner et accompagner une communication commune	6.3.1	68	Coordonner la sensibilisation et la communication sur la thématique "énergie-climat" avec les 23 mairies	Territoire
		6.3.2	69	Promouvoir des actions déjà réalisées par les acteurs du territoire	Territoire
		6.3.3	70	Diffuser un guide pour la tenue d'éco-manifestations sur le territoire	Territoire
4	Inciter les habitants à agir pour le climat	6.4.1	71	Créer une Climat Box "nouvelle génération"	Territoire
		6.4.2	72	Participer au concours national : "défi familles à énergie positive"	Territoire
		6.4.3	73	Organiser le lancement officiel du PCET	Territoire
AXE 7 : Financement et évaluation					
1	Se financer et subventionner autrement	7.1.1	74	Mobiliser des modes de financements innovants	Patrimoine et services
		7.1.2	75	Ecoconditionner les aides financières apportées par l'agglomération grâce à un critère "énergie-climat"	Territoire, patrimoine et services
		7.1.3	76	Développer l'utilisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)	Patrimoine et services
		7.1.4	77	Généraliser les "contrats de performance énergétique"	Patrimoine et services
2	Assumer les surinvestissements	7.2.1	78	Généraliser l'approche en coût global	Patrimoine et services
		7.2.2	79	Construire des bâtiments pilotes et exemplaires selon des exigences supérieures à la norme en vigueur	Patrimoine et services
3	Suivi et évaluation	7.3.1	80	Analyser les résultats obtenus par le plan d'actions du plan climat	Territoire, patrimoine et services
		7.3.2	81	Adhérer à ATMO Auvergne	Territoire
AXE 8 : La collectivité incitatrice et l'adaptation au changement climatique					
1	Adaptation au changement climatique	8.1.1	82	Analyser la vulnérabilité du territoire face au changement climatique	Territoire, patrimoine et services
2	Actions mutualisées et collectivité incitatrice	8.2.1	83	Développer un réseau de bornes de recharges rapides sur notre territoire	Territoire, patrimoine et services
		8.2.2	84	Créer des structures publiques d'accompagnement et de portage	Patrimoine et services
		8.2.3	85	Communiquer sur une thématique annuelle commune à tous les PCET de l'Allier	Territoire
		8.2.4	86	Développer l'écologie industrielle	Territoire
		8.2.5	87	Mutualiser des formations à l'échelon régional	Patrimoine et services